



N°43 · 25.10.2024 · 71. Jahrgang

Unabhängige Wochenzeitung für Politik, Wirtschaft und Kultur

POLITIK

„Ech si Member vun der groussherzoglecher Regierung“

Georges Mischos Aktionsplan zu den Tarifverträgen verärgerte nicht nur Gewerkschaften und Opposition, sondern auch CSV und DP

S.3

„Méi wéi just Planzen a Müsli“

Die neue Parteipräsidentin Stéphanie Empain ist von einem politikfernen Elternhaus an die Spitze der grünen Partei gerückt. Mit wachsender Entschlossenheit

S. 5

Attroupeement

Alors que le gouvernement CSV-DP veut « encadrer » le droit de manifester, un ancien « avant-projet de loi » réapparaît. Léon Gloden va-t-il l'exhumer ?

S.7

Foto: Sven Becker

WIRTSCHAFT

Le kebab à la table dîner

Le kebab est devenu un incontournable de la restauration rapide. Un aperçu historique, économique et sociologique du phénomène

S. 11

FEUILLETON

Théâtre miroir

Romeo Castellucci revisite la grande tragédie historique qu'est *Bérénice* de Jean Racine. Sur scène : Isabelle Huppert, dans le rôle de la reine abandonnée

S. 15



6,00 €

ÉDITO

Plafonnement

IIII Pierre Sorlut

Depuis le début du mois, l’OGBL s’inquiète de la possible délocalisation de postes de travail de SES en Inde et de la suppression de 300 emplois, dans le sillon de la fusion avec Intelsat. Le syndicat s’en émeut d’autant plus que l’opérateur de satellites détenu à 17 pour cent par l’État (lequel dispose aussi d’un tiers des droits de vote) a renouvelé en 2022 un plan de maintien dans l’emploi en vigueur jusque fin 2025, ce qui correspond à des jobs financés par l’argent public. L’entreprise est née à Betzdorf en 1985 grâce à la concession de la souveraineté du Luxembourg dans l’espace. Elle a encore besoin de ses lois pour opérer les satellites en orbite. « Oui on supprime des postes partout dans le monde, y compris au Luxembourg », confirme le patron de SES, Adel Al-Saleh, dans le *Wort* ce jeudi. La semaine dernière, les ministres de tutelle, Luc Frieden (CSV) et Lex Delles (DP), ont déjà tenté de rassurer dans une réponse à une question des socialistes Di Bartolomeo et Fayot au sujet de ces développements chez SES : « Le siège social à Betzdorf et le nombre élevé d’employés spécialisés au Luxembourg continueront à constituer un pilier fondamental de son succès ». Il appert que le Grand-Duché est trop cher pour une partie d’entre eux. Ce n’est pas la première fois qu’une entreprise externalise dans un pays où les salaires sont moins élevés. Non bien sûr. Mais laisser partir au-delà de l’UE une expertise dans une activité sensible relève ici du choix politique. Un peu à l’image, d’ailleurs, de la brèche ouverte en 2016 dans le secret bancaire (déjà bien entamé) pour permettre aux groupes d’externaliser leur back-office à l’étranger.

Début octobre, le géant de l’audit PWC (3 700 salariés originaires de 94 pays) a lui aussi franchi un palier symbolique en ouvrant un bureau à Porto. Pas un petit bureau. 230 personnes y travaillent déjà et l’auditeur prévoit que cette coentreprise montée avec PWC Portugal emploie 700 jeunes Portugais d’ici 2027. Car, oui, il est question là-bas d’exploiter les produits de la formation universitaire portugaise pour l’industrie des fonds luxembourgeoise. De la nouvelle chair pas chère pour satisfaire le gargantuesque *turnover* de la firme, consommatrice ici annuellement de 1 200 à 1 400 personnes (pour n’en garder à terme que 400). L’accès à l’immobilier luxembourgeois est devenu trop onéreux pour les jeunes profils de ce membre du Big Four connu pour avoir imprimé des rulings sur du papier à en-tête de l’ACD et coécrit des textes de loi pour la Place. Dans ces maquiladoras de l’industrie financière, les salaires des nouvelles recrues n’abonderont pas les recettes fiscales luxembourgeoises (dont la principale est la retenue sur traitements et salaires). Les profits alimenteront seulement les dividendes déjà bien généreux des associés de PWC.

Selon la direction de la firme, il s’agit moins de jouer sur les coûts que d’aller chercher « les talents » (pour reprendre la liturgie d’affaires) où ils se trouvent. D’autant plus que l’attractivité du Luxembourg s’érode pour les frontaliers. Mais il y a autre chose. Face au *Land* (23.12.2022), François Mousel avait déjà acté l’impuissance des politiques publiques dans des domaines fondamentaux, comme le logement. « On ne s’attend plus à ce que le problème de l’immobilier soit résolu pour définir la stratégie de notre entreprise. On part du principe qu’il ne sera pas résolu », avait-il dit avant d’introduire l’idée de filiales de PWC Luxembourg à l’étranger. Cette poldérisation ne se limite pas à l’économie. Le nombre de Luxembourgeois migrant au-delà de la frontière augmente d’années en années avec une accélération sensible depuis 2019. Faut-il y voir un lien ? Cette semaine, les députés LSAP Di Bartolomeo (encore lui) et Polidori interrogent sur l’actualité du projet de construction du collège franco-luxembourgeois à Audun-le-Tiche évoqué depuis plusieurs années. On y voit en tout cas le signe d’un certain plafonnement, de la difficulté pour l’économie luxembourgeoise d’alimenter sa croissance avec les mêmes ressources que ces dernières décennies. Si bien qu’on trouve des pis-aller au-delà des frontières alors que les voisins ferment ces dernières. De quoi alimenter le débat sur le modèle de développement de cette petite économie qui, bien qu’ouverte, n’est plus si attirante. ●



Politi



„Ech si Member vun der groussherzoglecher Regierung“

IIII Luc Laboulle

Georges Mischos Aktionsplan zu den Tarifverträgen verärgerte nicht nur Gewerkschaften und Opposition, sondern auch die Koalitionspartner CSV und DP. Mit seinem Vorgehen setzte der Arbeitsminister das Luxemburger Sozialmodell und damit auch die Kompetitivität aufs Spiel

„Ech hat et souguer fäerdeg bruet, wou ech Minister war, si schonn ze invitéieren, d’Gewerkschaften awer och d’Patronen, ier si mer konnte schreiwen“, sagte CSV-Arbeitsminister Georges Mischo am Montag im *RTL Radio*, um seine Bereitschaft zum Sozialdialog zu belegen. Diese Bereitschaft hatten die drei national repräsentativen Gewerkschaften OGBL, LCGB und CGFP in Frage gestellt, nachdem sie die Sitzung des Comité permanent du travail et de l’emploi (CPTÉ) am Morgen des 8. Oktober nach nur 20 Minuten geschlossen verlassen hatten. „Der Arbeitsminister tritt den Geist der EU-Richtlinie über angemessene Mindestlöhne mit Füßen“, teilten sie einige Stunden später mit. Vielleicht wünschen sie sich, dass Georges Mischo Arbeitsminister war. Doch er ist es – noch.

Zum ersten Mal in dieser Legislaturperiode setzte er in der Sitzung des 8. Februar die Kollektivverträge auf die Tagesordnung des CPTÉ. Damals hatten die Gewerkschaften dem Arbeitsminister ihre Vorschläge für den Aktionsplan zur Erreichung der in der vor zwei Jahren vom Europarat verabschiedeten EU-Mindestlohnrichtlinie geforderten tarifvertraglichen Abdeckung von 80 Prozent vorgelegt – Luxemburg liegt derzeit im Privatsektor lediglich bei rund 55 Prozent (im öffentlichen Sektor profitieren über 90 Prozent der Beschäftigten von den Vorzügen von Kollektivverträgen). Ende März reichten sie sie schriftlich ein: Öffentliche Aufträge und staatliche Hilfen nur noch an Betriebe mit Kollektivvertrag zu vergeben (was in der Richtlinie empfohlen wird); Branchentarifvertragsverhandlungen obligatorisch zu machen, falls Gewerkschaften (oder Patronat) Verhandlungen aufnehmen wollen; die Referenzperioden zur Überschreitung der gesetzlichen 40-Stundenwoche und Arbeitszeitreduzierungen nur im Rahmen von Kollektivverträgen zu ermöglichen. Der Arbeitgeberverband UEL zeigte an diesen Vorschlägen kein Interesse, sein Präsident Michel Reckinger wiederholte lediglich die jahrzehntelange Forderung, dass Firmenleitungen auch mit Personalvertretern verhandeln dürfen, die nicht gewerkschaftlich organisiert sind. Dazu müsste jedoch das als bedeutende soziale Errungenschaft geltende Gesetz von 1965 geändert werden, das die Gewerkschaften als einzigen legitimen Verhandlungspartner bestimmt. Georges Mischo hörte beiden Seiten zu, bezog jedoch keine Stellung.

In den Monaten danach ging es im CPTÉ vorerst um andere Themen, doch wegen unklarer Formulierungen im Regierungsprogramm und zweideutigen Aussagen des Arbeitsministers befürchteten OGBL und LCGB, dass Mischo der Forderung der Arbeitgeber nachkommen könnte. Deshalb beantragten sie vor den Sommerferien ein Treffen. Ende August setzte Georges Mischo die nächste CPTÉ-Sitzung für den 24. September an, den Vorentwurf seines *Plan d’action national pour promouvoir la négociation collective* ließ er den Sozialpartnern am 17. September zukommen. Da der Vorentwurf den Gewerkschaften missfiel, baten sie den Arbeitsminister, den Termin für die CPTÉ-Sitzung um zwei Wochen zu verschieben und arbeiteten ein Positionspapier aus.

Der Vorentwurf zum Aktionsplan, den LCGB-Präsident Patrick Dury am Donnerstag gegenüber *RTL* als „schlechten Heimatkundeaufsatz“ bezeichnete, enthält kaum konkrete Vorschläge, wie die Regierung die in der Richtlinie vorgeschriebene tarifvertragliche Abdeckung von 80 Prozent erreichen will. Auf 20 der insgesamt 25 Seiten geht der Minister vor allem auf die Geschichte des Kollektivvertragswesens in Luxemburg ein und liefert eine Bestandsaufnahme der aktuellen Situation,

die zu einem großen Teil einem bislang unveröffentlichten Bericht entnommen ist, den Mischos LSAP-Vorgänger Georges Engel vergangenes Jahr beim Liser in Auftrag gegeben hatte. Ergänzt wird sie durch die Resultate der Sozialwahlen. Tendenziös ist die Bestandsaufnahme in der Hinsicht, dass sie den in den vergangenen zehn Jahren gesunkenen Syndikalisierungsgrad und die niedrige Beteiligung zu den Sozialwahlen als quasi „natürliche“ Entwicklung „moderner“ Gesellschaften beschreibt, ohne jedoch auf die Gründe für diese Entwicklung einzugehen. Bereits in der Einleitung führt der Minister an, die Globalisierung habe den Sozialdialog beeinträchtigt und Einigungen seien heute schwerer zu erzielen als in der Vergangenheit. Was er vor allem auf die hohe Anzahl ausländischer Unternehmen, die vielen Grenzpendler und nicht-luxemburgischen Arbeitnehmer/innen sowie Digitalisierung und neue Formen der Arbeit zurückführt.

Gestört haben OGBL, LCGB (und CGFP) sich aber vor allem daran, dass der Vorentwurf zum Aktionsplan in der Einleitung die Formulierung aus dem CSV-DP-Regierungsprogramm wiederholt, die die Gewerkschaften im Zusammenhang mit der Verhandlung von Kollektivverträgen nicht explizit erwähnt: „L’objectif sera de faciliter les accords entre employeurs et salariés tout en garantissant que ces discussions se déroulent sur un pied d’égalité.“ Das kurze Kapitel über Strategien und Aktionen, das bei einem Aktionsplan eigentlich das wichtigste sein sollte, enthält vor allem Gemeinplätze und inhaltslose Bekenntnisse, die tarifvertragliche Abdeckung zu erhöhen. Der einzige konkrete Vorschlag, wie die Regierung dieses Ziel erreichen will, lautet, die inhaltlichen Mindestanforderungen an die Kollektivverträge zu verringern, um die Verhandlungen nicht zu überlasten. Ferner schwebt der Regierung die Ausarbeitung eines Leitfadens und ein mit „neutralen Experten“ besetztes Sondergremium vor. Erstaunlich an dem Aktionsplan ist vor allem, was nicht drin steht. Bis zum 15. November müssen die Mitgliedsstaaten die Richtlinie in nationales Recht umsetzen, den Aktionsplan will der Arbeitsminister erst in einem Jahr im Parlament zur Abstimmung bringen.

In ihrer Stellungnahme zum Vorentwurf, die sie dem Arbeitsminister vor dem 8. Oktober zukommen ließen, beharren die Gewerkschaften darauf, dass sie das Exklusivrecht für die Verhandlung und den Abschluss von Tarifverträgen behalten müssten und berufen sich dabei auf eine Konvention der Internationalen Arbeitsorganisation (OIT), die Luxemburg 1958 ratifiziert hat. Die vom früheren EU-Kommissar Nicolas Schmit (LSAP) mit ausgearbeitete Mindestlohnrichtlinie definiert Tarifverhandlungen als alle Verhandlungen, die „zwischen einem Arbeitgeber, einer Gruppe von Arbeitgebern oder einer oder mehreren Arbeitgeberorganisationen einerseits und einer oder mehreren Gewerkschaften andererseits zur Festlegung der Arbeits- und Beschäftigungsbedingungen“ ausgehandelt werden. Zudem enthält die Richtlinie ein Regressionsverbot (das geltende Schutzniveau der Arbeitnehmer/innen darf nicht verringert werden) und verlangt die Förderung von Maßnahmen, „die den Zugang von Gewerkschaftsvertretern zu den Arbeitnehmern erleichtern“, um den Syndikalisierungsgrad, der nicht nur in Luxemburg, sondern auch in vielen anderen EU-Staaten zurückgegangen ist, wieder anzuheben. Ein Ziel der EU-Richtlinie ist es, die Gewerkschaften zu unterstützen, weil die Mindestlöhne in den Ländern höher sind, in denen die Arbeitnehmerorganisationen stärker sind.

[...]



Sven Becker



Sven Becker

ik



Sven Becker

Georges Mischo am Dienstagnachmittag im Parlament

[Fortsetzung von Seite 3]

Die Stellungnahme von OGBL und LCGB verärgerte Georges Mischo offenbar so sehr, dass der diplomierte Sportlehrer die Gewerkschaftsvertreter/innen zu Beginn der CPTE-Sitzung am 8. Oktober mit autoritärem Gebaren einschüchterte; deutlich machte, dass er es sei, der die Termine für die Sitzungen festlege und Verschiebungen eigentlich nicht zulässig seien; die Vorschläge der Gewerkschaften verriss und betonte, dass er an seiner Haltung nichts ändern werde. Er habe die Arbeit der Gewerkschafter/innen runtergemacht und sie sogar lächerlich machen wollen, erzählte Patrick Dury gestern im *RTL Radio*. Nur zwei Stunden nachdem OGBL, LCGB und CGFP die Sitzung verlassen hatten, verschickte das Arbeitsministerium eine Mitteilung, in der der Minister bedauerte, dass die Gewerkschaften vorzeitig gegangen waren und zeigte sich offen für weitere Verhandlungen. Gleichzeitig unterstrich er, dass 56 Prozent der Personaldelegierten „neutral“ seien, also nicht einer Gewerkschaft angehören, und die Regierung diesen Beschäftigten Rechnung tragen wolle. An dieser Erzählung hielt Georges Mischo in den vergangenen beiden Wochen hartnäckig fest.

Am Montag veröffentlichte *RTL Radio* einen Mitschnitt, in dem der Minister erzählte, die Gewerkschaften seien im CPTE unzufrieden gewesen, weil er keine Aussage gemacht habe „zu engem Monopol vun enger Verhandlungsbasis an den Entreprises“: „Et ginn natierlech och Entreprises, wou keng Leit vum OGBL oder vum LCGB représentiert sinn. An et ginn Entreprises, do si reng neutral Delegéiert, dat heescht, déi kéinten da kee Kollektivvertrag aushandelen. Dat kann ech mer jo net virstellen.“ Dass „neutrale“ Personalvertreter die Verhandlung von Kollektivverträgen an eine Gewerkschaft delegieren können, war dem Minister offenbar entgangen.



Mit Luc Frieden
bei einer
Wahlveranstaltung
Anfang Oktober
2023 in Belval

Sven Becker

Kritik an Mischos Haltung kam nicht nur aus der Opposition, sondern auch aus den eigenen Reihen. Déi Lénk hatte ihn vergangene Woche (am 16. Oktober) in eine Sitzung des parlamentarischen Arbeitsausschusses berufen, um mit ihm über den Aktionsplan zu den Tarifverträgen zu diskutieren. In dieser Sitzung kritisierte die CSV-Abgeordnete Stéphanie Weydert ihren Parteikollegen für seinen nur drei Tage nach der CPTE-Sitzung vom 8. Oktober in den Regierungsrat eingebrachten Gesetzentwurf zur im Koalitionsabkommen angekündigten Ausweitung der Sonntagsarbeit von vier auf acht Stunden, mit dem Mischo zusätzliches Öl ins Feuer gegossen hatte. Statt die Sonntagsarbeit gesetzlich zu liberalisieren, hätte man das auch im Rahmen von Kollektivverträgen regeln können, bemängelte Weydert. Auf die Frage der Mehrheitsabgeordneten Corinne Cahen (DP), wieso der Arbeitsminister den Gewerkschaften nicht ein Verhandlungspaket mit Gegenleistungen wie einer Ausweitung des Elternurlaubs angeboten und zu so einer heiklen CPTE-Sitzung wie der über die Kollektivverträge nicht auch Wirtschaftsminister Lex Delles (DP) eingeladen hatte, antwortete Mischo, er habe das nicht eingesehen. CSV-Fraktionspräsident Marc Spautz rief den Arbeitsminister formell dazu auf, wieder auf die Gewerkschaften zuzugehen und dem Arbeitsausschuss den Aktionsplan und den Gesetzentwurf zur Sonntagsarbeit vorzulegen, was Mischo jedoch ablehnte. Erst als der CSV-Abgeordnete und Diekircher Bürgermeister Charel Weiler bekundete, dass die CSV-Fraktion den Vorschlag ihres Vorsitzenden unterstütze, lenkte Mischo ein.

Am Tag nach der Ausschusssitzung kritisierte Marc Spautz den Arbeitsminister auch öffentlich für seine Vorgehensweise. Der Zeitpunkt für den Gesetzentwurf zur Sonntagsarbeit sei schlecht gewählt gewesen, gleichzeitig hätte man auch über Öffnungszeiten diskutieren müssen. Mitbestimmung und Kollektivverträge seien für Gewerkschaften das wichtigste überhaupt, in Luxemburg sei es immer üblich gewesen, dass Kollektivvertragspolitik mit den Gewerkschaften gemacht wurde, sagte der frühere LCGB-Generalsekretär im *Radio 100,7*. Zwischen der CSV-DP-Regierung und der CSV-Fraktion war ein Machtkampf entbrannt.

Georges Mischo, dessen Vater Sekretär der LCGB-Überwachungskommission und Mitglied im Personalausschuss von Arbed-Mines war, wehrte sich am Montagmorgen im *RTL Radio*: „De CPTE, et war vläicht an der Vergaangenheet esou, mee ënnert mär ass et kee Co-Decisiounsgremium an dobäi bleift et och.“ Den Vorwurf, er sei zu arbeitgebernah, wies er zurück: „Ech si weder Sproochrouer vun de Gewerkschaften nach vun de Patronen, ech si Member vun der groussherzoglicher Regierung.“ Vielleicht ist es kein leichtes Unterfangen, die widersprüchlichen Ansprüche des rechtsliberalen Premierministers Luc Frieden (CSV) und der vielleicht etwas sozialen CSV-Fraktion unter einen Hut zu bringen. „Et ass eng Modernisatioun vun der Aarbechtswelt am Moment amgaangen (...) an do muss een sech awer och de Gegebenheete vun 2024 voire 25, 26 upassen“, sagte Mischo und behauptete andererseits: „Ech hunn de Gewerkschaften näischt, guer näischt ewech geholl.“ Er habe im CPTE lediglich unterschiedliche „Pisten“ oder „Ouverturen“ diskutieren wollen, wie man den „56 Prozent neutral Delegéierten“ besser Rechnung tragen könne. „Ech hunn net vir, fir elo e Gesetz ze änneren.“ Gleichzeitig verteidigte er seinen einzigen konkreten Vorschlag im Vorentwurf zum Aktionsplan: „Et kéint een och soen, dass d’Kollektivverträge bei de Gewerkschaften bleiwen, mee dass ee villäicht aner Punkten sech erauszeit an dann, dass déi zwëschent dem Salaré an dem Patron kéinten diskutéiert ginn.“ Als die *RTL*-Journalistin wissen wollte, welche Punkte das seien, antwortete der Minister: „Dat kann alles sinn.“

Schwer tut Georges Mischo sich nach wie vor mit den Branchentarifverträgen, die in dem Strategiekapitel des Aktionsplans nicht einmal erwähnt werden. Wie er am Montag im *RTL Radio* erklärte, bereite ihm diesbezüglich das „grousst Gedäisch“ der Arbeitgeber Sorgen. Von den 27 000 Unternehmen in Luxemburg seien 40 Prozent sehr kleine Betriebe, deshalb sei es schwierig, „do eventuell sektoriell Kollektivvertrag op d’Schinn ze kréien“. Vor allem in Branchen mit vielen kleinen Betrieben wie Einzelhandel und Gaststätten-gewerbe hatten die Arbeitgeber es stets abgelehnt, Tarifverträge zu verhandeln, häufig mit fadenscheinigen Begründungen wie dem, dass es in diesen Wirtschaftszweigen keine repräsentative Patronatsvertretung gebe. Die EU-Mindestlohnrichtlinie geht allerdings explizit auf die in den letzten Jahrzehnten stattgefundene Untergrabung „starke[r] Tarifverhandlungssysteme, insbesondere auf sektoraler bzw. branchenübergreifender Ebene“ ein, was „unter anderem auf strukturelle Verschiebungen in der Wirtschaft hin zu weniger gewerkschaftlich organisierten Sektoren und auf den Rückgang der Gewerkschaftsmitgliedschaft zurückzuführen ist, insbesondere infolge gewerkschaftsfeindlicher Praktiken und der Zunahme prekärer und atypischer Beschäftigungsformen.“ Sektorielle und branchenübergreifende Kollektivverträge seien jedoch „ein wesentlicher Faktor zur Erreichung eines

Der Vorentwurf zum Aktionsplan, den LCGB-Präsident Patrick Dury am Donnerstag als „schlechten Heimatkundeaufsatz“ bezeichnete, enthält kaum konkrete Vorschläge

angemessenen Mindestlohnschutzes und müssen daher gefördert und gestärkt werden“, heißt es in der Richtlinie.

Geschlagen gab sich der Arbeitsminister erst am Dienstag im Parlament – sowohl der Opposition als auch den Mehrheitsfraktionen. Auf eine mündliche parlamentarische Anfrage seines Parteikollegen Charel Weiler, der warnte, dass ein offener Streit mit den Gewerkschaften Konsequenzen für die Produktivität der Betriebe haben könnte, gab Georges Mischo sich in der Abgeordnetenkammer schließlich reumütig: „An dem Kontext wëll ech dovu profitéieren, fir hei um Riednerpult menger positiver Haltung, méi speziell géigeniwwer de Gewerkschaften an de Prerogativen, déi si am Kader vun den Negociatiounen an der Ënnerschrëft vun de Kollektivverträge hunn, nach mol kloer Ausdrock ze ginn“, las er formell von einem Zettel ab. Er habe nie gesagt, dass er den Gewerkschaften ihr „Monopol“ in diesem Kontext wegnehmen wolle. Die DP äußerte sich in der Kammer nicht zu den Kollektivverträgen, doch Corinne Cahen postete schon vor Beginn der Kammer-sitzung am Dienstag auf Social Media ein fröhliches Video, in dem sie, Mandy Minella und die Vize-Fraktionspräsidentin Carole Hartmann die Liberalen als Partei des sozialen Friedens feiern und sich zum Sozialdialog zwischen Gewerkschaften, Patronat und Politik bekennen, der ein wirtschaftlicher Standortvorteil für Luxemburg sei.

Schon nach der Ausschusssitzung von vergangener Woche hatte Mischo OGBL und LCGB zu bilateralen Gesprächen eingeladen. Ob alleine damit das Vertrauen zwischen ihnen und „ihrem“ Minister wieder hergestellt werden kann, ist jedoch fraglich. Umso mehr Mischo schon Ende August seinen ebenfalls im Rahmen der Umsetzung der EU-Richtlinie im Parlament hinterlegten Gesetzentwurf zur Mindestlohn-anpassung der Saliariatskammer nicht zur Begutachtung unterbreitet hatte. Die CSL hatte daraufhin Eigeninitiative ergriffen und den Entwurf vor einem Monat zurückgewiesen.

Seit dem Wochenende verteilen OGBL und LCGB eine Flugschrift, in der sie unter dem Motto „Angriff auf die Kollektivverträge, ein Schlag ins Gesicht der Arbeitnehmer!“ zu einer Informations- und Sensibilisierungsveranstaltung am 3. Dezember einladen. Zwei Tage nach Mischos Bekenntnis in der Kammer sagte Patrick Dury am Donnerstag im *RTL Radio*, Mischo habe die Gewerkschaften „denigriert, wéi keen zweeten dat hei am Land gemaach huet“.

Das Vertrauensverhältnis zwischen Regierung und CSV-Fraktion, das insbesondere durch die öffentliche Kritik von Marc Spautz am Arbeitsminister getrübt worden war, wurde ausgerechnet durch eine Motion der Grünen am Dienstag zumindest teilweise wiederhergestellt. Die Motion erlaubte es auch, die Machtverhältnisse und die Fronten zwischen Mehrheit und Opposition wieder klarer zu definieren. In ihrer Motion hatte die grüne Abgeordnete Djuna Bernard die Regierung eingeladen, vor dem Hintergrund des „éclat“ zwischen Arbeitsminister und Gewerkschaften sich dazu zu verpflichten, „à ne pas restreindre le rôle des syndicats justifiants de représentativité nationale générale ou de la représentativité sectorielle dans la négociation et la signature de conventions collectives de travail“. Damit es so aussieht, als ob die Auseinandersetzung zwischen dem Arbeitsminister und den Gewerkschaften nur halb so schlimm war, knüpfte die CSV-Abgeordnete Stéphanie Weydert die Zustimmung ihrer Fraktion an die Voraussetzung, dass „éclat“ durch „discussion“ und „à ne pas restreindre“ durch „à continuer à reconnaître“ ersetzt werde. Georges Engel (LSAP) kritisierte, dass die Motion eigentlich „super-fétatoire“ sei, weil sie lediglich die Einhaltung des Gesetzes einfordere, gab aber zu verstehen, seine Partei werde beide Versionen unterstützen. Der linke Abgeordnete Marc Baum stellte jedoch die Bedingung, den Begriff „exclusif“ einzuschieben, damit die exklusive Rolle der Gewerkschaften bei der Verhandlung von Kollektivverträgen betont werde. Das passte aber der DP nicht, die das Wort „exklusif“ ablehnte. Weil Djuna Bernard jedoch an Marc Baums Version festhielt, stimmte auch die Volkspartei CSV gegen die Motion. Was wiederum Zweifel aufkommen ließ am Bekenntnis des Arbeitsministers – und damit auch der CSV-DP-Regierung – zu den gewerkschaftlichen Prärogativen. ●

„Méi wéi just Planzen a Müsli“

IIII Stéphanie Majerus

Die neue Parteipräsidentin Stéphanie Empain ist von einem politikfernen Elternhaus an die Spitze der grünen Partei gerückt. Mit wachsender Entschlossenheit

Stéphanie Empain sitzt vor einem Latte Macchiato im Ale Moart, einem Café in der Fußgängerzone von Wiltz. Vor dem etwa acht Quadratmeter großen Schaufenster gehen Einwohner der Kleinstadt vorbei. Sie grüßt die ein oder andere Kundin, die in den Laden hereinschneit. „Am Schultor, auf dem Spiel- und Fußballplatz erfahre ich, welche Sorgen die Leute umtreiben. Sie bringen mir bei, mich von einer verklausulierten Sprache zu lösen.“ Wiltz habe sie aus der „Krautmaat-Blase“ geholt. Gleichzeitig vermisst sie ihren Abgeordnetensitz, den sie vor einem Jahr verloren hat: „Meine Gestaltungsmacht ist eingeschränkt.“ Empain trägt ein dunkelblaues Kleid mit schneeflockenartigem Muster, schwarze Strumpfhosen und weiße Sneakers. Sie hat gerade eine Zoom-Unterrichtsstunde hinter sich. „Ich nehme an einem einjährigen BA-Programm teil, um Grundschullehrerin zu werden. Dieses BA-Studium habe ich als Abgeordnete noch mitgestimmt“, lacht sie. Ihr Zukunftsplan überrascht. Wird man nicht Parteipräsidentin, um seine politische Karriere zu boosten? Zusammen mit François Benoy wurde sie am 12. Oktober mit 167 Stimmen ins Amt gewählt, wobei ihr Mitkandidat sieben Stimmen mehr erhielt. Zuvor warb sie in einem Werbeclip für ihre Kandidatur mit: „Ech war gréng, ech si gréng a wäert och ëmmer gréng bleiwen.“

Am Schultor erfährt sie allerdings auch, dass die grüne Partei als Elitenprojekt wahrgenommen wird. Grüne Politik belaste den kleinen Geldbeutel, lautet das Urteil. „Dabei wollen wir gerade, dass Individuen nicht für Umweltprobleme bestraft werden. Und für deren Lösungen sollte die Politik aufkommen, nicht der Einzelne. Wir waren es, die in der Energiekrise gesagt haben, Geringverdienere dürfen nicht zu kurz kommen.“ Empain klingt weniger frustriert als vielmehr enttäuscht. Auch für Bildungsfragen, den Jugend- und Kinderschutz sowie Missstände im Gesundheitswesen hätten die Grünen viel Tinte zu Papier gebracht. „Gring sinn ass méi wéi just Planzen a Müsli.“ Es sei ihrer Partei nicht gelungen, sozialpolitische Themen in den Vordergrund zu stellen. Sie ist jedoch zuversichtlich, dass das neue Duo an der Spitze das Profil der Partei schärfen kann – „von der Oppositionsbank aus klappt das besser“. Gut möglich, dass die Parteibasis der grünen Spitze nach zehn Jahren Regierungsbeteiligung ihre Anpassungswilligkeit vorgeworfen hat. Als Teil der Regierungskoalition haben die Grünen unter anderem das Freihandelsabkommen CETA unterzeichnet.

Die 41-Jährige wohnt heute in Erpeldingen bei Wiltz. Bis zum dritten Schuljahr lebte sie im Hauptstadtviertel Hamm. Danach zogen ihre Eltern erneut nach Niederpallen, wo sie zuvor gewohnt hatten, weil die Gemeinde Redingen Wohnungsprojekte zur Wiederansiedlung junger Familien ausarbeitete. Von ihrer Mutter habe sie gelernt, nachhaltig zu leben: „Sie legte unseren Garten an und kaufte umweltbewusst ein. Auch Tierschutzthemen kamen nicht zu kurz, sie abonnierte uns beispielsweise die WWF-Zeitschrift.“ Ihre Mutter arbeitete bis zu ihrer Geburt als Buchhalterin. Später sei es ein Murks gewesen, wieder ins Arbeitsleben zu finden. Ihr aus Brüssel stammender Vater arbeitete in Luxemburg zeitweise als Taxifahrer. „Ganz dicke“ war sie als Kind mit Taina Bofferdig (LSAP), die ebenfalls aus eher bescheidenen Verhältnissen kommt und auch in Niederpallen wohnte. Die beiden liefen gemeinsam durchs Dorf, bauten Hütten und fuhren zusammen in den Urlaub. Mittlerweile habe man sich auseinandergeliebt, wenngleich beide weiterhin gut miteinander auskommen.

Nach dem *Premières*-abschluss zog es sie zur Frage hin, wie unterschiedliche Menschenbilder unterschiedliche politische Überlegungen beeinflussen. „Auch die Verflechtungen internationaler Beziehungen interessierten mich.“ Während ihres Politikwissenschaftsstudiums an der Universität Trier entschied sie sich 2004, „an eng Partei luussen ze goen“. Inhaltlich fühlte sie sich sofort von den Grünen angesprochen. Sie absolvierte ein Praktikum im Büro des Fraktionssekretärs Albert Jacoby. Er erinnert sich an eine junge Person, die nicht einfach passiv das Praktikumsende abwartete, sondern „Fragen stellte und sich für vieles interessierte.“ Ein Mandat anzustreben, sei ihr zunächst fremd gewesen: „Wegen der gängigen Vorbehalte, sprich, Politik sei ein schmutziges Geschäft.“

Sie stürzte sich zunächst ins Berufsleben und war beim Generalstab der Armee in der Goethestraße angestellt, um Treffen des multinationalen Eurokorps zu koordinieren. Später baute sie das ORT-Tourismusbüro im Norden mit auf. 2014 wurde ihr erster Sohn geboren. Sie hielt damals inne und bemerkte, dass sie sich wieder verstärkt sozialpolitisch engagieren wollte. „Und wenn eine Partei feststellt, hier ist jemand, der mitanpacken will, dann kommt sie auf einen zu.“ So kam es, dass sie 2018 zusammen mit Claude Turmes Spitzenkandidatin wurde. „Ich fühlte mich wie ins kalte Wasser geworfen“, beschreibt sie den Wechsel ins Parlament. „Zum Glück sind wir eine Partei, die zusammenhält.“ Auch den Austausch mit damaligen Oppositionspolitikern habe sie geschätzt; sie nennt Marc Spautz (CSV) und Marc Baum (déi Lénk). Mit Laurent Mosar würde sie sich allerdings nicht auf ein Bier treffen. „Er ist respektlos, seine Kommentare sind unter der Gürtellinie. So geht man nicht mit Menschen um.“

Womöglich hat sie auch wenig Lust auf ein Kneipengespräch mit Fernand Kartheiser (ADR). Während einer Kammerdebatte im Juli

Start – Sprintläufe und Weitsprung waren ihre Kerndisziplinen. Ihre Begeisterung für Leichtathletik wurde im Kindergarten entfacht. „Während einer Schulstunde konnten wir mit dem CAL Übungen durchführen. Erst mit sechs Jahren durfte ich am Training teilnehmen. Am 11. August 1989 wurde ich sechs, am 12. August stand ich auf der Laufbahn.“ Bis zu ihrem 16. Geburtstag bestimmten der orangefarbene Tartan-Kunststoffbelag und die Sandsprungrube ihre Freizeit. Als sie ihre Leistung nicht weiter steigern konnte, reduzierte sie ihre Trainingszeiten. Vielleicht zu ihrem Vorteil: „Erstmals konnte ich mit Freunden nach der Schule ins Kino gehen.“ 2018 übernahm sie die Präsidentschaft der Leichtathletikföderation von Claude Haagen (LSAP) und wurde 2022 mit 88 Stimmen bestätigt. Der Gegenkandidat Bob Biver, CSV-Gemeinderat in der Hauptstadt und Anwalt, erhielt nur 40 Stimmen. In ihren ersten Präsidentschaftsjahren erlebte die Föderation einen regelrechten Aufschwung: 38 Nationalrekorde wurden gebrochen. Charles Grethen, Bob Bertemes und Patricia van der Weken wurden über die Landesgrenzen hinaus bekannt. Hat sie heute noch Zeit zum Laufen? Sprinter seien keine Jogger, deutet sie an. Als Parteipräsidentin, Mutter und BA-Studentin bleibe wenig Zeit für Hobbys. „Ich versuche, die beiden Jungs in meine Freizeitgestaltung einzubinden; wir gehen spazieren, backen und kochen zusammen.“

Auf ihrem politischen Weg wurde sie in einer ersten Phase vor allem von Camille Gira (1958–2018), Abbes Jacoby, Gérard Anzia sowie Ettelbrücker und Diekircher Lokalpolitikern begleitet. Heute holt sie sich in erster Linie Einschätzungen bei der ehemaligen Parteipräsidentin Djuna Bernard und ihrem Ko-Parteipräsidenten François Benoy ein. Das neue Duo würde sich gut ergänzen. Mit Benoy habe sie bereits ein Tandem im Parlament gebildet: „Wir waren als Abgeordnete Sitznachbarn.“ Ihr Ko-Parteipräsident François Benoy konzentrierte sich als Abgeordneter im Parlament (er verlor ebenfalls 2023 seinen Sitz) auf Landwirtschaft, Naturschutz und Wirtschaft, Empain auf Gesundheit und Verteidigung. Eine parlamentarische Anfrage aus dem Jahr 2023 betraf sechs Kündigungen im Nordspital, eine andere befasste sich mit der Frage, welche Militärstrategie („Plan directeur de la défense“) Luxemburg verfolgt. Als Vorsitzende der Verteidigungskommission wandte sie sich damit an den grünen Verteidigungsminister. Dieser geriet durch die Anfrage in Bedrängnis: Er musste antworten, dass die Leitlinien der Verteidigungspolitik nicht öffentlich einsehbar sind und somit keine öffentliche Auseinandersetzung darüber stattfinden kann.

Geraten Grüne nicht zwangsläufig bei Militarisierungsdebatten in Widersprüche? Stärkt die Ausrichtung der Partei auf Militärfragen nicht Ideale wie Härte, Gewaltanwendung, Dominanzausübung und hierarchisches Denken? Empain meint, die Grünen konterkarierten dies, indem sie sich für eine „feministische Außenpolitik“ einsetzen. Sie zitiert eine Studie, laut

der Gesellschaften, in denen Geschlechtergleichheit ein hohes Niveau erreicht, zugleich eine hohe Bereitschaft zeigen, Konflikte nicht militärisch zu lösen. Die aktuelle Verteidigungsministerin Yuriko Backes sagte vor der Sommerpause, sie „glaube“, es komme zu einer neuen Diskussion über die Wehrpflicht. Welche Position wird Empain vertreten, wenn es darum geht, dass beide Geschlechter ihren Dienst absolvieren sollen? „Ich habe mir die Frage noch nie gestellt“, antwortet Empain. Sie könne spontan keine Meinung dazu äußern. Etwas später klingelt ihr Handy. Sie schaut auf den Bildschirm und stößt auf die Nachricht, dass die europäische Staatsanwaltschaft in der „Malt-Affäre“ ermitteln wird. „Ob sie von Gesprächen zwischen ihrer Partei und Sven Clement wisse“, fragte sie letzte Woche Maurice Molitor im *Radio 100,7*, und fügt hinzu, möglicherweise „sieht er keine Zukunft mehr“ in der Piratenpartei. „Oh wow, nicht dass ich wüsste“, antwortete sie. Wollen die Grünen Sven Clement nicht, hakt das *Land* am Dienstag nach? So habe sie das im Radio nicht gesagt, erwidert die neue Parteipräsidentin. ●



Stéphanie Empain vor zwei Wochen auf dem Nationalkongress der Grünen

2023 sagte dieser, er fordere „eng altersgerecht Sexualopklärung“. Empain entgegnete, bei ihm laufe die Forderung auf „iwwerhaapt keng“ hinaus. Als der ADR-Abgeordnete hinzufügte, er sei „nicht gegen Homosexuelle“, unterbrach ihn Empain mit der Bemerkung, er sei eben nur gegen Gleichberechtigung. 2021 schrieb sie auf *Facebook*, Kartheiser würde Lügen verbreiten. Er behauptete nämlich, die grüne Justizministerin Sam Tanson wolle in einem Gesetzestext zur medizinisch unterstützten Fortpflanzung durch die Formulierung „autre parent de naissance“ Vaterschaft unsichtbar machen. Empain warf ihm Populismus vor, denn Kartheiser sei bereits zuvor in der Kammer über die Begriffswahl informiert worden: Bei diesen Fortpflanzungseingriffen kann es sich auch um gespendete Eizellen handeln, also nicht nur um Samen. Deshalb sei der „weitere Elternteil“ nicht zwangsläufig ein Mann. Die wiederholten Schlagabtausche mit Kartheiser zeigen, dass die Parteipräsidentin nicht zaghaft ist.

Die Nummer 568 hat für die Nordpolitikerin eine besondere Bedeutung. Mit ihr ging sie für den Athletikverein CAL an den

B L O G



POLITIK

Bettendorf raus

Am Mittwoch hat der Gemeinderat Bettendorf erneut mehrheitlich eine Beteiligung an der Nordstad-Fusion abgelehnt, diesmal jedoch in öffentlicher Sitzung, nachdem CSV-Innenminister Léon Gloden die erste Abstimmung vom 25. September annulliert hatte, weil sie unzulässigerweise in geheimer Sitzung abgehalten worden war. Erneut stimmten vier der sieben Räte gegen die Weiterführung der Fusionsgespräche, an denen nun nur noch Ettelbrück, Diekirch, Erpeldingen/Sauer und Schieren beteiligt sind. Laut *100,7* hat Bürgermeister Patrick Mergen (CSV) der Gemeinderätin Suzette Serres (déi Lénk) nach der

Sitzung vom Mittwoch einen Umschlag überreicht, der eine Verleumdungsklage gegen sie enthielt: Serres (Foto: oh) hatte am 30. September gegenüber *100,7* behauptet, der Schöffenrat habe damals in der Geheimsitzung gegen die Weiterführung der Fusionsgespräche gestimmt. Am Mittwoch hat sich Mergen jedoch dafür ausgesprochen. ^{LL}

Dehors les déboutés

« En moyenne, près de 170 personnes quittent les structures de l'ONA chaque mois, tout statut confondu », répond le ministère de la Famille à notre demande. Ce chiffre ne précise pas si ces départs sont volontaires. Les bénéficiaires de protection internationale (BPI) disposent d'une « période de tolérance », une fois le statut accordé, mais « si un BPI refuse de quitter le réseau de manière volontaire après une période prolongée, une procédure de mise en demeure est lancée. » L'expulsion des foyers des personnes déboutées de leur demande de protection internationale a surtout été pointée. Depuis janvier, 62 personnes déboutées ont dû quitter les structures de

l'ONA. Un chiffre qui risque de croître car ces renvois s'accroissent : de cinq en janvier, ils sont montés à huit en mai, onze en août et même quinze en septembre. « Le droit à l'hébergement, prend fin avec la notification d'une décision définitive de refus de la demande par les instances judiciaires compétentes », justifie le ministère. ^{FC}

PERSONALIE

Tammy Broers,

Gemeinderätin der Piraten in Esch/Alzette, wird wohl zu den Grünen wechseln. Begleiten werde sie der gesamte Vorstand der Escher Sektion (Patrick Steffen, Libor Chmelik, Marigold Broers, Marino Negosanti, Marco Welter, Christian Wildschütz), sagte Tammy Broers (Foto: sb) gestern dem *Land*. Laut *RTL* haben aber bislang nur sie und Sektionskoordinator Patrick Steffen entsprechende Anträge gestellt, über die das Exekutivbüro der Grünen nach Allerheiligen entscheiden wird. Die Escher Sektion von Déi Gréng unterstütze jedenfalls den Wechsel von Tammy Broers, die von Menschen gewählt worden sei, die



vielleicht nicht immer angemessen politisch repräsentiert seien, sagte der Escher Schöffe und Abgeordnete Meris Sehovic dem *Land*. Schon Anfang der Woche war bekannt geworden, dass auch die Differdinger Gemeinderätin Morgan Engel die Piraten verlässt, um sich der LSAP anzuschließen. Laut *Wort* soll Engel Schulden im vierstelligen Bereich bei den Piraten haben. Parteiintern munkelten diese deshalb, die LSAP habe der Rätin angeboten, ihre Schulden für sie zu tilgen. LSAP-Bürgermeister Guy Altmeisch hat dies gegenüber dem *Wort* nicht bestätigt – die LSAP sei kein Kreditinstitut. Engel habe letzten Samstag ihren Mitgliedsantrag gestellt, ohne dass vorher Gespräche stattgefunden hätten. ^{LL/SM}

SICHERHEIT

Waffenbesitz

Im Atert-Lyzeum Redingen wurde letzte Woche der Amok-Alarm ausgelöst, weil eine Schülerin einen Jugendlichen mit einem Gegenstand gesehen hat, den sie als eine mögliche Handfeuerwaffe interpretierte. Viele vermuteten gleich einen

Fehlalarm. Dennoch gibt es ausreichend Waffen, die entwendet werden könnten: Immerhin beläuft sich der Waffenbestand aktuell auf 84 228 Sport- und Jagdwaffen; 15 001 Personen besitzen mindestens einen Waffenschein (für die Jagd oder den Schießsport).SM

PHILANTHROPIE

Auch Hoss bei Hut

Neben den Gründungsmitgliedern Fondation Félix Chomé und Fondation La Luxembourgeoise wird nun auch die nach dem Gründer der gleichnamigen Autohausgruppe benannte Fondation André Losch sich an der Finanzierung der Caritas-Nachfolge-Organisation Hëllef um Terrain (Hut) beteiligen. Das hatte Premierminister Luc Frieden (CSV) unlängst im Parlament verkündet. Frieden und Innenminister Léon Gloden (CSV) waren am Dienstagabend zu Gast im Hauptsitz der BIL bei der Feier zum fünfzehnjährigen Bestehen der Fondation André Losch, deren Verwaltungsrat sich zum Teil aus Vertretern der Familie Hoss und der Geschäftsanwaltskanzlei Elvinger Hoss Prussen (EHP) zusammensetzt (Diane Hoss, Philippe Hoss, Pit Reckinger). EHP-Mitbegründer Jean Hoss half André Losch bei der Gründung seiner Stiftung. Sowohl Frieden als auch Gloden waren bis zu ihrem Regierungseintritt Partner bei EHP. Weitere Verwaltungsratsmitglieder der Fondation Losch sind Pierre Ahlborn (Administrateur délégué der Banque de Luxembourg und enger Vertrauter von Luc Frieden), Pit Hentgen (La Luxembourgeoise, Lafayette SA), Marcel Leyers



(Luc Friedens Nachfolger als Präsident der BIL), Catherine Wurth (BGL BNP Paribas), Gaby Weiler (Paul Wurth SA) und Francois Knaff (Erster Regierungsrat im CSV-Sportministerium). Laut *Reporter* steuert die Stiftung zwei Millionen Euro zu den Betriebskosten von Hut bei. ^{LL}

LANDWIRTSCHAFT

Tot- und Frühgeburten

Der *Land*-Redaktion wurde von Tierärzten mitgeteilt, dass seit dem Ausbruch der Blauzungenkrankheit vermehrt Kälberföten abgestoßen sowie Frühgeburten festgestellt werden. Letztere bringen Hornhauterkrankungen, Untergewicht und motorische Beeinträchtigungen mit sich. Christian Wester, Präsident der Bauernzentrale, bestätigte diese Entwicklung. Im Schnitt würden die Milchkühe derzeit zudem drei bis fünf Liter Milch weniger geben. In Frankreich spricht man deshalb seit Ende September von „historischen Höchstpreisen“ für Butter. Das *Land* fragte am Montag bei der Veterinärinspektion nach, ob die Zusammenhänge zwischen der Blauzungenkrankheit und den Tot- sowie Frühgeburten ermittelt werden. Bis Redaktionsschluss erhielten wir jedoch keine Rückmeldung. SM

|||||

À la longue

||||| Pierre Sorlut

« Ce n'est pas le bon moment » pour ouvrir une ambassade à Tel Aviv, a déclaré Luc Frieden (CSV) mercredi matin en Commission des Affaires étrangères. Le Premier ministre a ainsi réagi à l'option envisagée par son chef de la diplomatie Xavier Bettel (DP). Le libéral voulait y associer l'ouverture d'un bureau de coopération à Ramallah en Cisjordanie. Luc Frieden est revenu sur le conseil européen de la semaine passée. Il a souligné la variété des positions en Europe au sujet des sanctions contre Israël, envisagées par l'Irlande, l'Es-

pagne et la Belgique. Pas question du côté de l'Allemagne pour qui Israël resterait une « Staatsraison ».

Sur le conflit, le chef du gouvernement a condamné la disproportion de l'intervention militaire israélienne, acté du non-respect du droit international par le gouvernement israélien, regretté les doubles standards (à sanctionner la Russie mais pas Israël), rejeté la reconnaissance de la Palestine tant que le Hamas détiendra des otages et sans s'associer à des pays voisins. À la sortie du

Krautmaart face au *Land*, la députée Déi Gréng, Sam Tanson, a salué la disponibilité du Premier ministre, la condamnation claire de la riposte israélienne à l'attaque du Hamas, mais a regretté l'absence de réponse politique... alors que Xavier Bettel se rend sur place la semaine prochaine et qu'une action sur la reconnaissance de la Palestine est promise d'ici la fin de l'année.

À Bruxelles jeudi soir après le conseil, Luc Frieden a vu la solution à deux États comme une « bonne voie, à la longue », un « pro-

cessus » auquel doivent être associées « un certain nombre de conditions ». En début de conférence de presse, il a reconnu : « Un grand pays peut se défendre avec les armes. Un petit pays doit compter sur le droit international (...) Il n'est pas acceptable qu'un grand pays modifie les frontières par la violence. » Malheureusement pour les Gazaouis, il parlait de la guerre d'Ukraine. À Gaza, « les gens (...) ne sont pas tous coupables pour ce qui s'est passé », a-t-il dit au sujet des presque 43 000 victimes, majoritairement des femmes et des enfants. ●



Décembre 2021, durant une manifestation contre les mesures sanitaires

Alors que le gouvernement CSV-DP veut « encadrer » le droit de manifester, un ancien « avant-projet de loi » réapparaît. Ce document à l’approche très répressive avait été rédigé par les services d’un ministre vert, avant d’être enterré dans les tiroirs. Léon Gloden va-t-il l’exhumer ?

Le document circule depuis plusieurs semaines dans le milieu associatif. Intitulé « (Avant-)projet de loi sur les rassemblements en plein air dans les lieux accessibles au public », il se lit comme une « Lex Greenpeace II ». Le droit de manifester s’y trouve « encadré » de manière draconienne. Le côté répressif est tellement prononcé que le *Tageblatt* en a déduit, hâtivement, que le texte provenait du nouveau ministre, très sécuritaire, Léon Gloden (CSV). Celundi, le quotidien eschois en a résumé la teneur dans un article intitulé « Einschränkungen im Namen der Ordnung » : « Ein erster Entwurf liegt nun vor, der Interpretationsspielraum für ein sehr restriktives Vorgehen ist gewaltig ». Les services de Léon Gloden ont démenti dans la journée : « Le ministère constate que l’article en question est basé sur l’avant-projet de loi élaboré par l’ancien ministre de la Sécurité intérieure, Henri Kox (Déi Gréng) ». Le document à l’approche très répressive précédait donc l’arrivée de Léon Gloden au ministère. Il était né sous un ministre vert. Le *Tageblatt* a dû se fendre d’un rectificatif le lendemain, tout en maintenant que le document continuerait à servir de « Diskussionsgrundlage » pour le nouveau projet de loi en cours d’élaboration. Léon Gloden veut-il effectivement s’en inspirer ? Le ministère des Affaires intérieures botte en touche : On communiquerait « le moment venu ».

C’est en février 2022 que les juristes du ministère de la Sécurité intérieure commencent à plancher sur un texte. Le brouillon qu’ils finissent par pondre tient en six pages. Il fait la distinction entre les bonnes et les mauvaises manifs. Il y a, d’un côté, le « rassemblement », où s’exprime « paisiblement une opinion ou une volonté ». Et puis il y a, de l’autre côté, l’« attroupement » qui « trouble l’ordre public ». Le manifestant qui se retrouve du mauvais côté de ces définitions, court un réel risque pénal. Les peines prévues sont sévères. Huit jours à deux ans pour celui qui ignore les sommations de dispersion. Quinze jours à trois ans pour celui qui dissimule « tout ou partie de son visage ». Six mois à trois ans pour celui qui porte une « arme », c’est-à-dire « tous objets ou substances quelconques pouvant servir à blesser, frapper ou menacer ».

Chasse enfin aux *Rädelsführer* et autres *cattivi maestri* : « Est puni d’un emprisonnement de trois mois à deux ans [...], celui qui provoque directement un attroupement armé, soit par des cris soit par des écrits [...] ».

Les Verts sont embarrassés. « Ce texte ne nous paraissait pas assez équilibré pour l’envoyer *op den Instanzewee* ; nous l’avons donc stoppé », martèle l’ancienne ministre de la Justice, Sam Tanson (Déi Gréng). En effet, le document n’a jamais été déposé, ni même présenté au conseil de gouvernement. Ce ne serait qu’un brouillon parmi d’autres élaboré par des fonctionnaires, dit Tanson. Elle se rappelle avoir immédiatement eu « un mauvais sentiment » à sa lecture. Kox et Tanson décident donc de lancer une série de concertations avec la société civile, dont les retours n’auraient « pas été positifs ». Or, les élections approchaient, le temps aurait manqué pour rédiger un nouveau texte. L’ébauche finit donc enterrée dans les tiroirs ministériels. Léon Gloden a pu le retrouver quand il a emménagé au ministère.

Si les fonctionnaires ont pondu un texte ouvertement répressif sous un ministre vert, quelle sera leur version sous un ministre CSV ? De Milei à Meloni, en passant par Macron, le droit de manifester se voit réduit dans de nombreux pays. C’est sous haute pression que le ministre de la Sécurité intérieure avait tenté de légiférer en 2022-2023. Comme souvent, les juristes du ministère cherchaient inspiration auprès de leurs collègues belges. Or, ceux-ci venaient justement de prendre leur virage sécuritaire, en élaborant une « loi anti-casseurs », décriée comme « loi anti-manifs » (et retirée entretemps sur pression des syndicats). Sur le front domestique, Kox se faisait traiter de laxiste par le syndicat de la Police, le CSV et le Stater DP. Ceux-ci avaient identifié le ministre de l’Est comme le maillon faible de la coalition, dénonçant sans relâche sa prétendue « grüne Kuschelpolitik ». Le 7 décembre 2021, trois jours chrono après l’invasion du Marché de Noël et l’assiégement de la maison du Premier ministre, le député CSV Laurent Mosar dépo-

sait une motion invitant le gouvernement à « examiner la nécessité d’un durcissement des sanctions pénales pour les initiateurs de manifestations non-autorisées ». Un mois et demi plus tard, le CSV revenait à la charge, revendiquant des moyens supplémentaires pour contenir les manifs, notamment la possibilité d’infiltrer de policiers en civil dans les cortèges. « Mosar wiederholte in dem Kontext die langjährige Forderung der CSV nach einem generellen Platzverbot », notait le *Wort*. (Il y a trois semaines, le ministre Léon Gloden assurait aux députés que ce dispositif n’allait pas empiéter sur le droit de manifester.)

Pour « prévenir l’émergence de mouvements ultraviolents et de casseurs », la coalition libérale donna finalement un léger tour de vis, peu avant les élections. Le 19 juillet 2023, la Chambre votait le relèvement des seuils de peine (entre six mois et deux ans) pour les faits de rébellion (sans arme), afin que le juge d’instruction « ait au moins la possibilité » de décerner un mandat de dépôt, c’est-à-dire d’enfermer un manifestant. Le champ d’application du délit d’« outrage » était, lui aussi, étendu pour inclure les lancers de fumigènes et de canettes. Les « crachats » se trouvèrent également ajoutés à la liste. « Mir waren am Covid ennerwee », rappelait le rapporteur de la loi, Charles Margue (Déi Gréng), en amont du vote.

Laurent Mosar jubilait. Une fois n’étant pas coutume, son parti voterait « mat grousser Begeeschterung » le projet de la coalition libérale. Mais il faudrait aller plus loin encore. Dans son programme électoral, le CSV proposait d’introduire un « Demonstrationsgesetz mit klaren Regeln » qui permettrait de tenir responsables les organisateurs, voire d’interdire les rassemblements « unter verschiedenen Voraussetzungen ». La proposition se retrouve dans l’accord de coalition, quoique de manière très générique : « Le gouvernement introduira un cadre juridique nécessaire au bon déroulement des rassemblements, en garantissant le droit constitutionnel de réunion pacifique et des rassemblements en plein air. » (Bien que le CSV ne le cite que rarement, il existe égale-

ment un impératif constitutionnel de revoir l’encadrement du droit de manifester. Car celui-ci devrait être réservé à la loi et non être sujet à de simples règlements communaux.)

Le duo Gloden-Mosar, se retrouve aujourd’hui aux manettes. Le premier a déposé le projet de loi sur le *Platzverweis*, dont le second vient d’être nommé rapporteur. Au début des années 2000, Laurent Mosar était déjà rapporteur des projets de loi répressifs de Luc Frieden, dont celui « garantissant l’usage paisible de la propriété ». Déposé en décembre 2002, ce texte entrera dans l’Histoire sociale comme « Lex Greenpeace ». C’était une réponse bâclée à l’occupation, deux mois plus tôt, des 28 stations Esso (Exxon Mobile) grand-ducales par des centaines de militants de l’ONG qui visait ainsi « l’ennemi climatique n°1 ». Ce projet de loi représente le Luc Frieden des années 2000, en pleine armure *law & order*. Il proposait de punir d’un mois à cinq ans les manifestants occupant « des bureaux, locaux de commerce, usines ou toute autre propriété » dans le dessein d’empêcher « les activités qui s’y déroulent ». (Étaient également visées les occupations « des écoles, des gares ou de réseaux de communications ferroviaires ».) La « Lex Greenpeace » buta sur la résistance d’une société civile alors encore vivace. Même le CSJ, présidé par l’actuel député-maire Laurent Zeimet, montait aux barricades. Le projet de loi fut discrètement retiré le 26 octobre 2004. C’était il y a vingt ans exactement.

La « Lex Greenpeace » avait été rédigée pour contrer les modes d’action du mouvement altermondialiste. Pendant l’hiver 2021-2022, la société était choquée par les débordements violents en marge des manifs contre les mesures sanitaires. Les députés y voyaient « l’émergence de nouvelles formes de violences », voire « un nouveau phénomène ici au Luxembourg ». C’étaient surtout les attaques visant les maisons de ministres qui avaient brisé un tabou. (L’avant-projet de loi, concocté sous Kox, tentait maladroitement d’y répondre par la possibilité d’interdire une manifestation « devant un immeuble destiné à l’habitation », c’est-à-dire quasiment partout.)

Il ne faut pourtant pas remonter jusqu’à la période de l’entre-deux-guerres pour trouver des cas de violence dirigée contre des politiciens et la presse. En juillet 1998, 6 000 fonctionnaires-grévistes sont rassemblés sur le Knuedler où siégeait alors la Chambre le temps des rénovations. La sono de la CGFP crache de la musique classique. Montant les escaliers, les députés de la majorité (et ceux de l’ADR), qui s’apprêtent à voter une réduction des droits de pension, sont accueillis par une pluie d’œufs et de tomates. Luc Frieden aurait été touché par un projectile au niveau des côtes, relate la *Revue*.

En novembre 1956, des centaines d’élèves tentent de prendre d’assaut l’imprimerie du quotidien communiste Cope, en signe de protestation contre l’invasion soviétique de la Hongrie. Environ 200 adolescents se dirigent ensuite au Belair. Ils visent la maison du professeur (et ex-membre du KPL) Pierre Biermann, jetant des pierres contre la façade et à travers les fenêtres. Quelques jours plus tard, celui-ci témoigne dans le *Wort* : « Anschließend kam es nachts und die folgenden Tage zu unaufhörlichen Telefonanrufen durch die besonders Mutige anonym mich und meine Familie mit Unflätigkeiten und Todesdrohungen überschütteten. »

En octobre 1947, quelque 5 000 anciens enrôlés de force défilent derrière la bannière « Mir si keng Preisen ». La manif de « Ons Jongen » dérape. L’imprimerie Saint-Paul est attaquée, les vitrines volent en éclats. Le cortège se dirige ensuite vers le domicile privé du Premier ministre, Pierre Dupong, « wo die Haustüre zertrümmert, weitere Schäden jedoch durch rechtzeitig herabgelassene Rolläden verhütet wurden », note le *Wort*. Enhardis, les émeutiers tentent enfin de prendre le contrôle des locaux de *RTL-Radio*, situés dans la Villa Louvigny. Au lendemain de cette émeute oubliée par l’Histoire, le *Wort* parlera d’une « rupture » consommée entre une partie de la jeunesse et la « nation en tant que telle ». ●

Supersnelrecht

Elisabeth Margue (CSV) se présente comme une Sam Tanson (Déi Gréng) version « light ». Cela a évité à la ministre de la Justice les polémiques qu’ont connues ses collègues CSV aux Affaires intérieures et au Travail. Sur le sujet, hautement contentieux, de la comparution immédiate, elle cherche une solution qui ne fait pas trop de vagues. Ses services confirment au *Land* que le ministère « ne va pas s’orienter vers le modèle français de la comparution immédiate », qui soulèverait « beaucoup de questions » en ce qui concerne les droits de la défense. On lui préférerait désormais la nouvelle « procédure accélérée » que la Belgique vient d’introduire en 2024.

Durant la campagne électorale, Luc Frieden estimait encore qu’on pourrait « facilement » s’inspirer de la France pour la comparution immédiate, dont l’introduction serait « vraiment nécessaire » : « Ee Rechtsstaat ouni schnell Strof ass kee Rechtsstaat ». Une peine devrait avoir un aspect « éducatif » (*RTL-Radio*, 23 september 2023). Léon Gloden et Laurent Mosar avaient choisi le terme d’« abschreckend », dans une tribune libre publiée en juillet 2023 dans le *Wort*. Une « sofortige Verurteilung », écrivaient les deux avocats d’affaires, ferait de l’effet sur les « Jugendbanden ».

Les dérives du modèle français sont connues depuis longtemps. Certaines chambres siègent 17 heures d’affilée, condamnant à la prison jusqu’au petit matin, alors que les avocats ont une connaissance très sommaire du dossier. Dès 2007, un rapport de la commission parlementaire de la Justice notait son « caractère expéditif, peu respectueux des droits de la défense, puisque le prévenu est jugé dans des délais extrêmement brefs ». Le rapport était signé Patrick Santer, pourtant pas un tenant de l’aile sociale du CSV. Paradoxalement, l’apologiste le plus ancien et constant de la comparution immédiate se nomme Xavier Bettel. Dès 2007, il en louait les prétendus mérites. En 2013 et en 2018, il tenta de l’intégrer dans l’accord de coalition. En 2023, il la définit comme une « des lignes rouges » de son parti.

C’est Martine Solovieff et non la ministre qui a annoncé le revirement de Margue samedi sur *RTL-Radio*. Elle a pris par surprise jusqu’aux députés de la majorité, expliquant qu’il n’y aurait pas de volonté politique d’aller en direction du modèle français. La comparution immédiate serait une « justice abattoir ». La procureure générale a cependant donné à penser que la loi belge est « relativement récente ». Des adaptations seront nécessaires, également au vu des différences entre les procédures en Belgique et au Luxembourg.

Poussé par les libéraux flamands et introduit au début de l’année, le nouveau « snelrecht » permet de juger dans les cinq à quinze jours les « infractions simples », comme les coups et blessures ou les flagrants délits qui ne nécessitent pas une enquête approfondie. L’ordre des barreaux francophones et germanophones reste dubitatif. Dans un communiqué, il rappelle que la nouvelle procédure implique que la personne poursuivie se trouve en détention préventive et pointe le « risque d’augmenter encore la surpopulation carcérale ». BERNARD THOMAS



Sven Becker

Le ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden (CSV)

Contre ceux qui « glandouillent »

IIII Bernard Thomas

Dans la version Gloden, le « Platzverweis » se tranforme en « Aufenthaltsverbot », et la bourgmestre en shériffe. Le Syvicol est mal à l’aise

Décidément, Martine Solovieff ne porte pas Léon Gloden dans son cœur. La procureure générale a sévèrement tancé le ministre des Affaires intérieures, ce samedi sur *RTL-Radio*. La Police judiciaire serait poussée à « faire du chiffre », a-t-elle critiqué. Le cabinet d’instruction lui aurait confirmé que les affaires qui entrent « n’ont pas la même qualité, pas la même gravité que par le passé ». On arrêterait surtout de petits dealers « avec trois ou quatre grammes », qu’on finirait de toute façon par relâcher au bout de deux semaines. Solovieff réagit de manière épidermique contre tout ce qu’elle perçoit comme une immixtion politique. Elle suit une certaine tradition. Bien qu’estampillé CSV, son prédécesseur Robert Bieber avait publiquement confronté Luc Frieden sur l’affaire « Bommeleeër », provoquant presque la chute de celui-ci en juin 2013. Mais qu’une procureure générale démonte en *live* un projet de loi, cela a sérieusement froissé les rangs de la majorité.

Déposé fin juillet, le « Platzverweis généralisé » vient à peine d’entamer son parcours législatif. Au micro de *RTL-Radio*, Martine Solovieff le déconstruit, article par article. « Il n’y a pas de de prévisibilité. C’est à la tête du client... une appréciation subjective du policier » En conclusion, elle note : « Dat do geet, mengen ech, awer ze wäit ». Et de glisser qu’elle s’attend à ce que l’avis du Conseil d’État abonde dans le même sens. Le mois dernier, Léon Gloden défendait son projet contre le reproche d’arbitraire. Sa solution serait « schnell und unkompliziert », assurait-il au *Land*. Pour le reste, il ferait confiance aux policiers : « Sie werden ja geschult, um mit dem notwendigen Fingerspitzengefühl vorzugehen ».

Le « Platzverweis généralisé » ratisse large. Sont visés ceux qui se comportent de manière à « troubler la tranquillité, la salubrité ou la sécurité publiques », ou simplement ceux qui « importunent les passants ». Léon Gloden avait trouvé une tournure encore plus désinvolte à la commission de la Sécurité intérieure en juillet 2022 : « Le texte proposé par le groupe politique CSV [...] permet à la Police d’éloigner notamment une personne qui glandouille devant une vitrine d’un commerce », est-il cité dans le PV de la réunion.

Si le projet de loi passait dans sa version actuelle, la Police aurait une très large marge d’interprétation pour « éloigner » une personne, « au besoin par la force », à une distance qui ne peut être supérieure « à un rayon d’un kilomètre ». Ce mini-exil

est limité à 48 heures. Mais si le perturbateur se fait éloigner deux fois en un mois, on entre potentiellement dans un autre scénario. Car le bourgmestre peut alors décréter une mesure bien plus lourde, tant dans le temps que dans l’espace : Une interdiction « de pénétrer dans un ou plusieurs périmètres déterminés », et ceci pour une durée de trente jours. En cas de non-respect, l’amende se situe entre 25 et 250 euros. (Le texte liste une série exceptions : se rendre à son domicile, ou à celui « de ses parents, alliés ou du partenaire », ainsi que des raisons administratives, professionnelles ou médicales, ou alors « en cas de force majeure ».)

« Une innovation majeure », selon le Syndicat des villes et communes (Syvicol). Le maire-shérif ne pourra pourtant chasser quelqu’un de sa ville. Le périmètre ne doit « jamais pouvoir couvrir l’ensemble du territoire communal », précise le texte. Bien que son avis soit globalement favorable, le Syvicol ne cache pas un certain malaise : C’est « avec une grande circonspection », comme « mesure d’exception », que le maire devrait faire usage de ce dispositif, dont on souligne « la gravité ». Et d’ajouter : « Le bourgmestre qui envisagera de prendre une telle mesure devra sans doute s’interroger quant à sa conformité au principe de proportionnalité ».

La moitié du projet de loi s’occupe à spécifier, dans un détail kafkaïen, comment la lettre recommandée pourra être délivrée par le facteur ou l’huissier à « l’interdit de lieu », sachant que, dans de nombreux cas, celui-ci sera sans adresse fixe. « Do wënschen ech awer vill Spaass fir dat zouzestellen », note sèchement Martine Solovieff sur *RTL-Radio*. C’est loin d’être une question de détail. Le Syvicol doute ainsi fortement que « la mesure puisse entrer en vigueur avant que le destinataire lui-même en ait pris conscience ».

Déposé par Léon Gloden mais conceptualisé par Lydie Polfer, le « Platzverweis généralisé » est en réalité un « Aufenthaltsverbot ». Le dispositif se dirige contre ceux qui dérangent : Les mendiants, les SDF voire les personnes souffrant de troubles psychiques. Plus la Ville-Haute exhibe l’opulence de la bourgeoisie et de la classe moyenne, moins elle supporte la vue de la pauvreté et de ceux que Claude Frisoni appelle « les exclus du festin ». Le Syvicol l’admet dans son avis : « Force est de constater que les personnes visées par le ‘Platzverweis’ actuel vivent dans une forte précarité, souvent sans domicile fixe ». ●

« Boîte noire »

1111 Pierre Sorlut

« Il faut une boîte noire au milieu. » François Kremer vante le mode alternatif de résolution des litiges par la médiation à la conférence de presse annuelle du Barreau lundi matin. « C'est confidentiel, c'est rapide et c'est pas cher », promeut l'ancien *partner* chez Arendt & Medernach (dorénavant *of counsel*) et Maître médiation au Barreau. L'efficacité de la justice est aussi mise en avant : « Un bon procès financier dure au moins dix ans. Une médiation peut se régler en six mois. » L'intermédiaire « neutre et impartial », peut être un avocat. Et l'intérêt attaché à sa fonction est qu'il bénéficie du secret professionnel.

Celui-ci tendait à s'affaiblir. L'Ordre des avocats se veut rassuré en ce début d'année judiciaire. Le 26 septembre dernier, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) lui a donné raison dans son recours, en soutien de Clifford Chance, contre l'Administration des contributions directes. Pour cette dernière le secret professionnel s'appliquait pour les procédures en justice, mais pas pour le conseil juridique. L'ACD avait demandé, en juin 2022, « toute la documentation disponible » sur les services que le cabinet avait fournis à une société espagnole pour une transaction. La Cour administrative avait conclu un an plus tôt dans l'arrêt dit « Panama papers » à l'inopposabilité du secret professionnel des avocats sollicités dans le cadre d'un contrôle fiscal. Remontés et prompts à se défendre, les avocats luxembourgeois ont été déboutés en première instance, mais en deuxième, le pré-

sident de la Cour, Francis Delaporte, a questionné la CJUE. Dans son arrêt, « on ne peut être plus clair », juge le bâtonnier Albert Moro lundi, « le secret s'applique en toute matière du droit ». Mais la profession est à moitié rassurée : « Nous espérons que ce débat est clos. L'avenir nous le dira. » Le respect des communications est garanti par la Charte des droits fondamentaux de l'UE, mais cette dernière admet des limitations. Celles-ci doivent être prévues par la loi, en vertu « du principe de proportionnalité » et si elles « répondent effectivement à des objectifs d'intérêt général ». Comme la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent ?

Il est un autre pan où le secret professionnel de l'avocat est menacé : lors des perquisitions des études. Leur déroulement est mal encadré par la loi. Seule la présence du bâtonnier ou de son représentant est requise. D'usage, se plaint-on, les enquêteurs tentent de ratisser large et saisissent un maximum de pièces. L'Ordre ou l'avocat de la défense peut contester l'inclusion d'éléments au dossier et interjeter auprès de la chambre du conseil. Mais avant que la procédure ne soit menée à bout, policiers et juge instructeur auront pris connaissance des documents contestés. En mai, l'Ordre des avocats a donc envoyé une proposition de loi à la ministre Elisabeth Margue. Il s'agirait de mettre en place une procédure comme en France où les pièces en litige seraient placées sous scellés dans l'attente d'une décision quant à leur inclusion, ou non, au dossier d'enquête.

Si l'on retient les principes mis en avant dans l'arrêt de la CJUE du 26 septembre, alors « il ne restera pas beaucoup de documents susceptibles d'être prélevés » dans le cadre d'une perquisition chez un avocat traduit le bâtonnier Albert Moro. Des perquisitions seront organisées. « Chacun va tester la loi », prévoit l'associé de Clifford Chance et bâtonnier (il précise s'être toujours tenu à l'écart de l'affaire contre l'ACD). Le curseur de la protection du secret professionnel s'établira en fonction. Mais il y a une brèche : la domiciliation de sociétés pratiquée par quelques avocats pas refroidis par les révélations Panama Papers. Dans le cadre de ces activités de fiducie, soumises aux règles antiblanchiment, les avocats sont tenus de signaler leurs soupçons au bâtonnier. Lundi, le chef de l'ordre a constaté que ce y a « dans ces dossiers-là qu'il y a eu des instructions pénales ». « Le conseil de l'Ordre se demande s'il est encore adéquat » de mener ce type d'activité à haut-risque au niveau de la lutte contre le blanchiment d'argent. « Aucune décision n'a été prise », poursuit Albert Moro. Selon le barreau, on compte entre vingt et quarante perquisitions par an dans les études juridiques. « La plupart du temps », les perquisitions sont menées dans le cadre d'affaires financières (fraude fiscale ou blanchiment). Les activités de domiciliation seraient à l'origine d'un nombre « non-négligeable » de perquisitions, précise le bâtonnier face au *Land*. L'Ordre vise l'exemplarité. En jeu : la sacrosainte autorégulation de la profession. ●

ZUFALLSGESPRÄCH
MIT DEM MANN IN DER EISENBAHN

Heilige Kuh

Im August 1865 warb eine Schobermessbude mit der Zurschaustellung einer „heiligen Kuh“. Für drei Sous Eintrittsgeld durften die Besucher ein Zebu bestaunen. Ein asiatisches Hausrind.

Zur gleichen Zeit breitete sich in Indien Gosamrakshana aus. Die Kuhschutzbewegung war gegen Muslime und die britische Kolonialbesatzung gerichtet. Hierzulande ging der Begriff „helles Kou“ in den Sprachgebrauch ein. Zuerst um Hindus als abergläubig zu verspotten. Dann abschätzig für etwas Unantastbares.

Heute wird der Begriff in der Sozialpolitik benutzt. Unternehmerlobbys und ihre Leitartikler nennen den automatischen Index eine heilige Kuh. Zu Unrecht: Bei jedem Konjktureinbruch organisiert die Tripartite ein Schlachtfest. Der Index wird seit über 40 Jahren manipuliert. Durch die Gesetze vom 1. Juli 1981, 8. April 1982, 27. Juni 2006, 8. April 2011, 31. Januar 2012, 29. Juni 2022.

Eine heilige Kun scheint die gesetzliche Arbeitszeit zu sein. Die 40-Stundenwoche wird nun 50 Jahre alt. Arbeitszeitverkürzung sei „großer Blödsinn“ (Generalsekretär Romain Schmit vom Handwerkerverband, *Wort*, 24.9.2018). Sie sei „totalement à côté de la plaque“ (UEL-Präsident Michel Reckinger, *RTL*, 20.1.2023). In Frankreich beträgt die gesetzliche Wochenarbeitszeit 35 Stunden, in Belgien 38 Stunden.

Derzeit wird wieder eine heilige Kuh durchs Dorf getrieben: Die Beiträge zur Rentenversicherung. Die Beiträge von Beschäftigten, Unternehmern und der Staatszuschuss liegen bei je acht Prozent des Lohns. Der Beitragssatz wird nun 40 Jahre alt. Er wurde seit dem 1. Januar 1985 nicht verändert.

Seither wird immer wieder vor leeren Rentenkassen, einer drohenden Rentenmauer gewarnt. Nun ist es wieder so weit. Nach den Wahlen stellten CSV und DP fest, dass die Beiträge ab 2027 nicht mehr ausreichen, um die laufenden Renten zu bezahlen. Sie wollen die Rentenversicherung reformieren.

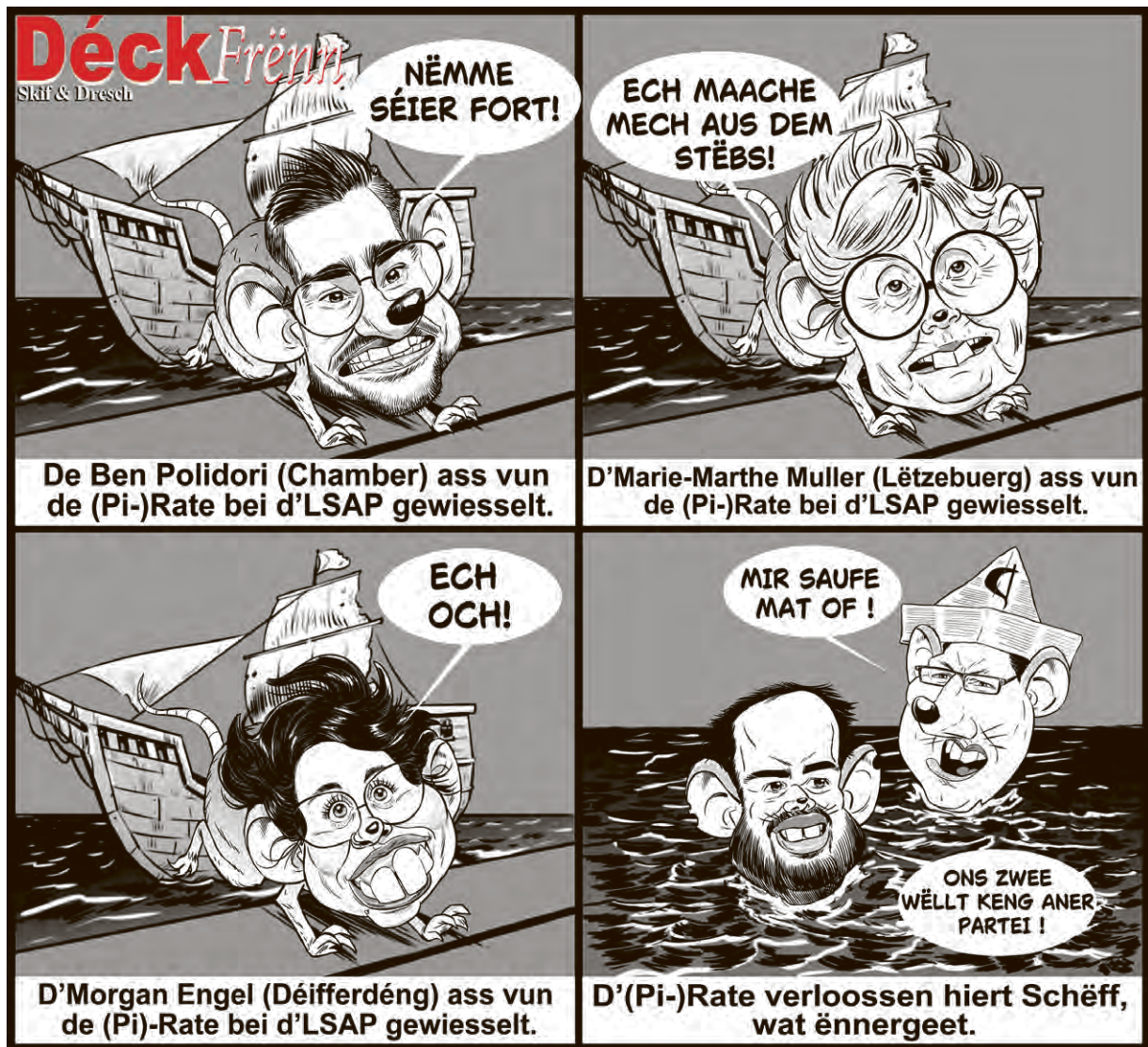
Im August verfassten die Unternehmensvertreter im Wirtschafts- und Sozialrat ein Gutachten. Wie eine Rentenreform auszusehen hat: „Principe 1 : Agir sur le volet des dépenses [...] Principe 2 : Maintenir les taux de cotisations actuels“ (*Avis CES Pension Contribution patronale*, S. 4). Leistungskürzungen seien notwendig. Um eine Beitragserhöhung zu verhindern. Eine Beitragserhöhung „menacerait l’attractivité des talents, la compétitivité-coût des entreprises“ (S. 23).

Das Gutachten beschäftigt sich ausführlich mit dem „système de pension en comparaison internationale“ (S. 12). Es vergleicht die Bruttoersatzquote, das Rentnereinkommen, das Renteneintrittsalter, die Beschäftigungsquote, das Rentnervermögen, die Medianrente in der Europäischen Union. Nur die Unternehmerbeiträge zur Rentenversicherung vergleicht es nicht.

Laut Eurostat zahlen die Unternehmer in 22 von 27 Staaten der Europäischen Union höhere Sozialbeiträge als hierzulande. Nur in den neoliberalen Hochburgen Irland, Malta, Rumänien, Litauen sind die Beitragssätze niedriger.

Verdoppelte Luxemburg die „parts patronales“, erreichten sie gerade den Durchschnitt der Europäischen Union. Der Staat bezuschusst die Sozialversicherungen mit jährlich fünf Milliarden Euro. Ausländische Firmen mögen darin eine Marktverfälschung bei der „compétitivité-coût des entreprises“ sehen.

Die Beiträge zur Rentenversicherung sind prozentuale Anteile der Löhne. Steigen die Löhne, steigen die Beiträge. Reicht der Beitragssatz nicht mehr, könnte es an den Löhnen liegen: Sie stiegen inflationsbereinigt zu langsam. Für die eine Hälfte der Lohnabhängigen langsamer als beispielsweise die Produktivität. Für die andere Hälfte gibt es mangels Kollektivverträge oft gar keine Realloohnerhöhung. Vielleicht ist die heilige Kuh ein Goldenes Kalb. ● ROMAIN HILGERT





Szenen einer Ehe

III Frédéric Braun

Passend zum Gesetzentwurf über den Platzverweis, der es der Polizei erlauben soll, Personen, darunter unliebsame Bettler, vorübergehend eines Ortes zu verweisen, hatte das Kollektiv Solidaritéit mat den Heescherten vergangene Woche auf einen Filmabend geladen

Maria ist Mitte 50, hat traurige Augen, trägt dunkle Kleidung, Kopftuch. Bettelnd kauert sie am Ausgang einer Hamburger Kirche. „Alles Gute ta Familia. Nicio problemă. Alles Gute. Dankeschön“, sagt sie gebetsmühlenartig vor sich hin, während Andrei Schwartz’ Kamera die Beine der Vorbeigehenden filmt. Jemand wirft eine Münze in ihren Pappbecher. Auf dem Vorplatz stapeln sich abgesägte Tannenbäume. Es ist Nachweihnachtszeit. Maria wirft einen Blick in ihren Becher. Er klang etwas zu voll. Diskret lässt sie den Inhalt mit einer routinierten Bewegung in ihrer Jackentasche verschwinden.

Maria hat gelernt: Die Gesellschaft ist ein Spiel und Bettler haben darin stets bedürftig zu wirken. Deshalb versteckt Maria auch verlegen das Handy unter ihrem Schal, wenn die Nichte aus der rumänischen Heimat sich mal wieder über das Wohlergehen ihrer Tante erkundigen möchte.

Andrei Schwartz ist ein feiner Beobachter ungeschriebener Gesetze, sowie derer die ihnen schutzlos ausgeliefert sind. Marias stille Anpassung kontrastiert mit der lebensbedrohlichen Selbstaufgabe, mit der Ehemann Tirloi (etwa gleichaltrig, mit Mütze und dunklem Vollbart) bis vor Kurzem noch zu kämpfen hatte. Seit vier Monaten ist er trocken, weiß Maria. „Wie ein Versager“ und „beschissen“ habe er sich anfangs als Bettler in Deutschland gefühlt, so Tirloi – er der in Rumänien früher, also im Sozialismus, in einer Zementfabrik gearbeitet habe.

Tatsächlich hat das Ceausescu-Regime die Roma mehr oder weniger zu ihrem „Glück“ gezwungen – verlangt, dass sie arbeiten und sesshaft würden. Längst war das aber nicht für die Mehrheit unter ihnen der Fall. Bis ins 19. Jahrhundert hinein haben Roma vor allem als Leibeigene auf Kloster- und Bauernhöfen gearbeitet. Im Sozialismus galten sie zwar als soziale Unterschicht, durften aber arbeiten. Nach der Ceausescu-Diktatur wurde die Wirtschaft liberalisiert, die Kolchonen aufgelöst und die Agrarflächen rückerstattet. Die Roma gingen wieder einmal leer aus, wie Andrei Schwartz dem *Land* gegenüber erklärt. Er hüte sich deswegen davor, die Sowjet-Nostalgie dieser Menschen zu bewerten. Demokratie sei auch ein Luxus.

Dass besonders für Roma der Tod bisweile dramatisch nah am Leben entlangläuft, hatte Schwartz bereits ein-

drücklich in *Auf der Kippe* (1997), einem seiner früheren Dokumentarfilme gezeigt. Liebevoll und zugleich schonungslos schildert er darin das Leben von Roma-Kindern auf einer Müllhalde namens Dallas. Schwartz fühlte sich an seine Bukarester Kindheit Anfang der 60-er Jahre erinnert. Bereits damals hatte es in unmittelbarer Nähe der elterlichen Wohnung solch eine Müllhalde gegeben, auf der Menschen zu leben schienen. „Damals müssen die Zigeuner für uns so etwas gewesen sein, wie die Ghettojuden für die Polen“, sagt die Stimme im Off. „Man hielt sich so gut es ging von ihnen fern – wegen des Ungeziefers.“

Schwartz wuchs als Sohn von Holocaust-Überlebenden in einer Künstlerfamilie in Bukarest, Siegen und Bonn auf. Sein Vater, der Bildhauer Ladis Schwartz, und seine Mutter, die Malerin Odilia Grosu, hatten dank Kontakte im Ausland früh emigrieren können. *Auf der Kippe* war somit auch der Versuch, an Kindheitserinnerungen und darüber hinaus an die eigene Herkunft anzuknüpfen.

Für die Dokumentation *Europa Passage* (2022), die Schwartz vergangene Woche in den Rotondes anlässlich eines vom Kollektiv Solidaritéit mat den Heescherten organisierten Filmabends vorstellte, hat der deutsch-rumänische Filmemacher während fünf Jahren erneut eine Gruppe bettelnder Roma in Hamburg und bis in ihr Heimatdorf begleitet. Dabei herausgekommen ist ein Film, der nur auf den ersten Blick von Roma handelt.

„Was für ein hässlicher Bart“, meint Maria, von der zu Beginn die Rede war, später zu Tirlois Gesichtsbehaarung, der sich diese in ihrer Abwesenheit zugelegt hat. Während Maria nämlich regelmäßig ins heimatliche Dorf zurückkehrt und die Bettelei in Hamburg als notwendiges Übel betrachtet, möchte Tirloi in Deutschland bleiben. Dabei habe sie ihm doch in ihrer Holzbaracke im Dorf ein Badezimmer bauen lassen, entgegnet Maria. Ja, meint dazu Tirloi halb ernst halb scherzhaft, „verprassen“ täte sie sein Geld. Immerhin wird er sich später, wenn auch fluchend, den Bart vor laufender Kamera abrasieren.

Am Ende sei es für ihn in erster Linie ein Film über ein Ehepaar geworden, meint dazu Andrei Schwartz, und

darüber, „wie man sich auseinanderleben kann“. Auf keinen Fall sehe er sich als „Aktivist“. Und doch: Mit *Europa Passage* ist Schwartz ein Plädoyer für unsere gemeinsame Menschlichkeit gelungen und ein Stück weit auch ein Film über Emanzipation.

Als Tirloi schließlich eine Anstellung als Verkäufer beim Hamburger Straßenmagazin *Hinz&Kunzt* erhält und kurz darauf eine Wohnung anmietet, ändert sich sein Leben schlagartig. Verdutzt lässt er sich von der Vermieterin die Wohnung zeigen, küsst ihr überfordert zum Dank die Hand. Jetzt kocht ihm Maria Kohlrouladen in der haus-eigenen Küche. Zwei Familienangehörige kommen vorbei, essen und bitten Tirloi ebenfalls um eine Stelle. Doch dieser gibt sich besorgt. Die Verkaufsplätze, die ihm zugeteilt werden, gehörten nicht zu den lukrativsten. Dann verlässt er die Wohnung.

Was der Film nicht zeigt, im Kontext Luxemburg aber besonders von Interesse ist: Die endemische Korruption in Rumänien und das Versäumnis, das Land vor seinem EU-Beitritt 2009 stärker an seine Pflichten gebunden zu haben. An die 1 636 Mal hätten die Luxemburger Behörden bis dato Strafanzeige gegen Roma erlassen, freilich um die Fälle nach bereits kurzer Zeit wieder zu schließen, bemerkte Guy Foetz, Mitbegründer des Kollektivs Solidaritéit mat den Heescherten und früherer linker Gemeinderat der Stadt Luxemburg, in seiner Einführung. Zwischen 2021 und 2024 habe es zudem immer wieder Anschuldigungen gegeben, die mit Fakten nicht zu belegen seien. Neben Charakterisierungen „à la Mackie Messer“, entbehre vor allem ein Aufruf, wie jüngst, sogenannten aggressiven Bettlern kein Geld zu geben, um nicht mafiöse „Banden“ im Hintergrund zu unterstützen, jeglicher Grundlage.

Jedenfalls machte Joachim Brenner, ebenfalls Gast des Kollektivs und Leiter des Förderverein Roma in Frankfurt, klar, dass er auch in 30 Jahren Tätigkeit für derartige Gerüchte keinerlei Bestätigungen hat finden können. Geschweige denn je dunkle Limousinen gesehen habe. Dem schließt sich Andrei Schwartz an. Vielmehr handele es sich um Familien und Verwandte, die gemeinsam verreisten um der „Perspektivlosigkeit“ zu entkommen und durch Betteln dafür zu sorgen, „dass es ihrer Familie besser geht und die Versorgung gewährleistet sei“.

Natürlich hätte die Politik leichtes Spiel und Versuche „Elend in Schuld umzudefinieren“ seien nicht neu, meint Brenner. So hätte man in der Vergangenheit etwa Roma ein Einkommen unterstellt, nur um ihnen die Sozialhilfen zu verweigern. Mit dem Thema ließe sich immer gut Politik machen. In Hamburg erzählt Schwartz, sei einer Frau, die bei einer Kontrolle 3 000 Euro bar bei sich trug, erst das Geld abgenommen und dann ein Ermittlungsverfahren wegen Geldwäsche aufgebrummt worden. Es ginge den Behörden klar darum die Roma zu vergraulen. Oft würden auch Einreiseverbote verhängt, falls die Menschen nicht anhand einer Quittung nachweisen könnten, zwischendurch in ihre Heimat zurückgekehrt zu sein. Vom Ordnungsamt seien auch Pässe konfisziert worden und in einigen Fällen sogar „beim Betteln erwischt“ darin eingetragen worden.

Unterdessen hilft das Förderwerk Roma jungen Menschen sich in der Bundesrepublik ein neues Leben aufzubauen. Ermutigend wäre es, so Brenner, wenn Jugendliche nach Frankfurt kämen, der Aufenthalt durch eine Arbeit (und sei es ein Minijob) abgesichert sei und so ein Mensch innerhalb von ein bis zwei Jahren die deutsche Sprache erlerne, alphabetisiert würde und sich beruflich orientiere: „Mit der richtigen Methodik und der Absicherung der sozialen Situation kann man sehr viel erreichen.“

Dass Gleiches breitflächig in naher Zukunft in Rumänien geschehen könnte, davon geht Brenner jedoch nicht aus. Dafür grenze das rumänische Schulsystem Arme zu sehr aus: „Menschen aus sozial desolaten Verhältnissen können nicht mit einer Mittelstandspädagogik oder einer elitären Pädagogik versorgt werden, sondern die Pädagogik hat sich an den sozialen Verhältnissen zu orientieren.“ Alles andere führe zu Bildungsabbrüchen. Oft genug habe er mit 40- und 50-jährigen Menschen zu tun, die „gerade einmal drei oder vier Schulbesuchsjahre vorweisen“. Brenner spricht von „generativen Erfahrungen von Schulabsentismus“. Vor Allem aber würden auch Fördergelder oft nicht entsprechend verteilt. Das bestätigt Andrei Schwartz, der zwar sehr wohl von Programmen zur sozialen Wiedereingliederung gehört habe, davon bisher aber „nur wenig“ gesehen hat.

Gemessen an diesen Zuständen, täte die Politik gut die Roma-Frage endlich auf die europäische Tagesordnung zu heben. Stattdessen macht sie sich mit demagogischen Spielchen mitschuldig an der Ausgrenzung von Europas größter Minderheit. ●

Le kebab à la table döner

IIII France Clarinval

Le kebab est devenu un incontournable de la restauration rapide, au point de faire de l'ombre aux sandwiches et autres burgers. Un aperçu historique, économique et sociologique du phénomène

En France, environ 350 millions de kebabs sont vendus chaque année à travers pas moins de 10 000 points de vente. En Allemagne, se serait le double. Ces chiffres n'existent pas pour le Luxembourg. La fédération Horesca comptabilise 70 snacks de kebab parmi ses membres. « Il y en a sûrement le double », estime Steve Martinelli son secrétaire général. À observer les rues commerçantes, les abords des lycées ou des gares, un peu partout dans le pays, on peut constater que le nombre de restaurants à kebab est en hausse. Signe de leur importance, les différents sites de RTL ont lancé un vote du public pour désigner le meilleur kebab, après pareille opération pour les pizzas et les sushis. Facile à préparer et à manger, nourrissant et abordable, le kebab soulève cependant des questions sur ses ingrédients, son apport calorique et son hygiène. Il est même devenu un sujet politique, certains parlant de « kebatisation », synonyme de « grand remplacement » culinaire.

L'origine du kebab fait l'objet de nombreux débats, mais son berceau est clairement situé au Moyen-Orient où des traces archéologiques de plusieurs millénaires font état de cuisson de morceaux de viande sur des brochettes. Le mot turc *kebab* provient de l'arabe *kabāb*, qui signifie « griller ». Il s'agit donc d'abord d'une méthode de cuisson, notamment utilisée par les tribus nomades turciques, la découpe en petit morceau permettant de cuire plus vite et d'économiser du bois. Ce procédé a évolué au fil du temps, influencé par les coutumes locales des différentes régions. Au milieu du 19^e siècle, l'invention de la broche verticale par İskender Efendi, un restaurateur de Bursa, s'est rapidement imposée dans les échoppes d'Istanbul, apportant un gain de place et une facilité de service. Le terme *döner*, c'est-à-dire « rotatif » a été adjoint pour le différencier des *şiş kebab* (brochettes) ou *köfte kebab* (boulettes). C'est d'ailleurs aussi ce que veut dire le mot grec *gyros*. L'appellation libanaise *shawarma* vient, quant à elle, du turc *çevirme* qui signifie « ça tourne ».

Le kebab est arrivé en Europe principalement avec l'immigration turque, d'abord en Allemagne, dans les années 1970. La paternité du döner kebab servi dans un pain pita, avec légumes et sauce, est disputée entre Nevzat Salim qui aurait servi le Iskender Kebab à Reutlingen (Bade-Wurtemberg) et par Kadir Nurman qui tenait un snack à Berlin. Quoi qu'il en soit, ce sandwich s'est imposé avant même l'arrivée de McDonald's en Europe (1971 en Allemagne et 1972 en France).

Le plat a évolué dans les différents pays où il a essaimé, intégrant les styles de cuisines et les innovations locales. La base est la même : Il s'agit de viande – le plus souvent de poulet ou dinde, le veau et l'agneau sont plus rares – marinée dans des épices et des aromates, coupée en lamelles et montée sur une broche verticale rotative pour être cuite. Les morceaux de viande, découpés, sont fourrés dans du pain (pita ou autre), agrémentés de crudités ou de légumes grillés selon les pays et les goûts. La sauce classique « blanche » est à base de yaourt, avec de l'ail et des épices.

[...]

Wirtschaft

Une nouvelle
broche mise
en place
mercredi
matin au
Snack Lara

[Suite de la page 11]

En France, la trilogie « salade, tomate, oignon » est sacro-sainte. En Allemagne, il y a généralement du chou blanc et rouge en plus, parfois de la feta. Le Luxembourg suit plutôt la voie française avec des snacks où l'on peut manger assis et où l'on accompagne le kebab de frites, ce qui n'est pas classique en Allemagne. Dans les établissements du Luxembourg, une télévision est allumée, diffusant des matches du championnat turc de foot ou des clips vidéo. Au mur, outre les vues d'Istanbul, de Cappadoce ou de Pamukkale, on trouve souvent une photo du couple grand-ducal.

Selon nos relevés, le prix du kebab est assez similaire partout. Nous l'avons trouvé à partir de 6,50 euros à Esch, mais plus généralement, il est proposé autour de 7 euros. « Je vends le kebab de base à 6,70 euros, c'est le produit d'appel et c'est ce que je vends le plus. Mais heureusement que beaucoup de clients ajoutent des frites », explique Mustafa Buyukarma qui tient le snack Ilkay au Limpertsberg depuis 2013. Il constate que les deux-tiers de sa clientèle sont des élèves des lycées voisins, le quartier compte d'ailleurs deux autres kebabs. Les trois adresses ne désemplissent pas le midi. Mais dans ce quartier plutôt résidentiel, les après-midis sont calmes.

La faible variation des prix cache une disparité de qualité. À peu près tous les kebabs du Luxembourg se fournissent en Allemagne chez des grossistes spécialisés, généralement aussi aux mains de familles turques. Les broches de viande congelée figurent bien au catalogue de La Provençale, mais son responsable nous informe qu'il vend principalement aux forains, « les kebabs ont leurs propres circuits avec des prix très tendus ».

« Pour fabriquer les broches sur place, il faudrait trouver un boucher local qui nous fournit. Il faut de l'espace et des laboratoires aseptisés, sans oublier la main d'œuvre supplémentaire. C'est finalement plus sûr d'acheter du surgelé », confie le patron du Snack Ankara, sur la place d'Armes. Les broches sont livrées surgelées dans des formats divers qui vont de cinq à quarante kilos. Les restaurateurs choisissent en fonction de leur débit. « Une fois la broche décongelée, il faut qu'elle soit consommée dans la journée. Il faut aussi qu'elle tourne en continu pour qu'il n'y ait pas de soucis au niveau de l'hygiène », détaille le kebabier. D'ailleurs le service de la sécurité alimentaire veille au grain avec des contrôles réguliers sur l'hygiène, le respect de la chaîne du froid et la qualité des huiles de friture. « Ils viennent au moins tous les ans. C'est plus que dans un restaurant classique », estime un des patrons.

Sur la broche, la qualité de la viande est variable. Poulet, dinde ou veau (généralement mélangés), taille des morceaux, ingrédients de la marinade et divers additifs influencent le prix

« Les 80 premiers kebabs de la journée servent à payer le loyer, les salaires, les taxes et les fournisseurs »

Mustafa Buyukarma (Ilkay)

d'achat qui va de 4,5 euros à 7,5 par kilo, selon les différents snacks interrogés.

Sur l'étiquette que nous avons pu observer, on trouve 77 pour cent de dinde, treize pour cent de veau, et dix pour cent de marinade avec « eau, sel, épices, lait écrémé protéines de soja, amidon, oignons, dextrose, sirop de glucose, ail, farine de pois ». Figurent aussi une série de stabilisateurs, acidifiant et exhausteurs de goûts. Le reste des ingrédients provient le plus souvent de grossistes français et belges. « Nous sommes livrés tous les matins par une boulangerie française pour les pitas et les durums », relate par exemple Habip Yavuziyigit qui a fondé le Snack Lara à Bonnevoie en 2001. La plupart du temps, seule la sauce blanche est faite maison selon des recettes jalousement gardées.

Le coût de revient par kebab dépend largement de la qualité et de la quantité de la viande. « On met environ 200 grammes de viande par sandwich, cela coûte déjà plus d'un euro », détaille le patron du Snack Lara. Avec les autres matières premières et surtout les charges salariales, l'énergie et le loyer, il estime gagner moins d'un euro par kebab. « Les 80 premiers kebabs de la journée servent à payer le loyer, les salaires, les taxes et les fournisseurs », calcule de son côté celui de Ilkay. Aucun des patrons interrogés n'a voulu dévoiler son chiffre d'affaires ou le nombre de kebabs vendus. « C'est un nombre à trois chiffres par jour », glisse Bülent Sen, le patron des Orient X qui axe son offre sur des « kebabs gourmets » (vendus 8 euros) et des fournisseurs locaux.

Une rentabilité généralement supérieure aux autres secteurs de la restauration rapide qui s'érode cependant à cause de l'inflation. « Le pire, c'est le tarif du gaz et de l'électricité. Cela a presque doublé », s'étrangle Mustafa Buyukarma. Il cite aussi le prix des sauces comme l'andalouse qui est passée de 35 à 55 euros pour 10 litres. Parallèlement, les prix des kebabs ont certes augmenté, mais dans une proportion moindre. À Bonnevoie, Habip Yavuziyigit fustige les indexations de salaires et les frais bancaires : « Tout le monde paye par carte, c'est comme si je jetais cent kebabs par mois à la poubelle. »

« Cela reste un bon business », admet le patron du Ilkay. Il calcule que l'investissement pour ouvrir un snack tourne autour de 100 000 euros. Le matériel et l'équipement de la cuisine (tournebroche, friteuse, frigos, fours, vitrine réfrigérée), mobilier, mise aux normes en termes de sécurité alimentaire et d'hygiène, stock initial représenterait la moitié, le reste irait pour le fonds de commerce, variable selon les quartiers et la précédente occupation. Malgré cela, c'est une activité relativement facile d'accès (la formation obligatoire pour l'accès réglementé aux professions de l'horeca dure quinze heures). Le patron du Snack Lara constate que le nombre de points de vente augmente et que la concurrence se fait ressentir : « Je pense qu'on donne trop d'autorisations. Tout le monde veut faire du kebab, il y a des Marocains, des Portugais et même des Chinois qui se lancent ». À côté des noms typiquement turcs comme Istanbul, Bosphore, Antalya, Pamukkale, Bodrum, Mehmet ou Ozlem, on voit fleurir des noms plus génériques comme King, Royal, Best ou Délice kebab.

Le kebab n'est pas seulement un débouché professionnel, il constitue aussi, notamment pour les classes les plus populaires et issues de l'immigration, un lieu de sociabilité et de restauration bon marché. Dans certaines petites villes, le kebab a remplacé le Boppe bistrot. Le Luxembourg semble épargné par les considérations politiques autour du kebab. Une seule occurrence apparaît sur le site de la Chambre des députés : une pétition demandant que le prix du kebab soit plafonné à 5 euros. (Une demande reformulation n'a pas été suivie, la pétition a été jugée irrecevable.) Une idée qui fait écho à une proposition du même type émanant des Grüne Jugend et de Die Linke en Allemagne.

Un peu partout en Europe, l'ouverture de ces snacks agit comme un marqueur identitaire dans le débat politique. Ainsi, lors de la campagne électorale du printemps 2024, Christoph Troßbach membre de la CDU à Heilbronn (130 000 habitants dans le dans le Bade-Wurtemberg) a proposé que soit limité le nombre de restaurants de kebabs, de salons de manucure et de magasins de téléphones portables. Il suggérait par cette mesure augmenter la diversité des magasins et rendre le centre-ville plus attractif. La plupart de ces commerces sont tenus par des personnes issues de l'immigration, souvent dans des conditions précaires. Cette revendication populiste n'a pas eu de suite, mais a marqué les esprits. Bien avant cela, en 2011, Silvio Berlusconi qualifiait le kebab de « menace intérieure » et certaines villes italiennes imposait de plus vendre que de la nourriture italienne dans les centres historiques. Robert Ménard, candidat soutenu par le Front national lors des municipales de 2014 en France lançait : « Je ne veux pas que Béziers devienne la capitale du kebab. Ces commerces n'ont rien à voir avec notre culture ! ». ●



Sven Becker

Livraison des broches de viande congelée

Claude Meisch
et Serge Wilmes
lors de la
présentation
du paquet
de mesures



Sven Becker

Alibi béton

IIII Erwan Nonet

Sous Serge Wilmes, la protection de l'environnement devient une variable d'ajustement de la simplification administrative

« Méi bauen, méi schnell », avec le visage du futur Premier ministre en grand sur les bords de routes. On se souvient de l'affiche mise en place par le CSV avant les élections législatives. Très vite, dès le mois de juin dernier, trois ministres répondaient à l'invective et présentaient un vaste plan pour la simplification administrative visant à faciliter la construction de logements. Lors d'une conférence de presse qui avait précédé la présentation du projet à la Chambre – ce qui avait ulcéré les Verts –, Léon Gloden (CSV), Claude Meisch (DP) et Serge Wilmes (CSV) faisaient feu de tout bois avec un slogan réactualisé, « Méi, a méi séier bauen ».

Si le volet environnemental est un aspect important du projet, le ministre Wilmes n'est pourtant pas celui qui s'est mis le plus en avant. L'essentiel de la promotion du paquet a été porté par Léon Gloden, qui avait pris la parole tellement longtemps à la commission jointe Environnement, Logement et Affaires intérieures du 24 juin que Claude Meisch n'avait pu présenter son point de vue. Les députés n'avaient eu le temps de poser qu'une ou deux questions et les députés verts Sam Tanson, Meris Sehovic et Joëlle Welfring avaient immédiatement demandé la tenue d'un autre rendez-vous, finalement fixé au 6 novembre. Contacté par le *Land*, Serge Wilmes fait savoir qu'il ne répondra à aucune question sur cette thématique avant que le nouveau projet de loi ne soit discuté dans la même commission.

Il a pourtant déposé le projet de modification de la loi sur la protection de la nature et des ressources naturelles le 16 octobre à la Chambre. Celui-ci confirme la volonté du gouvernement de restreindre nettement la protection de l'environnement, particulièrement en milieu urbain. « Abandon de l'obligation de compenser certains types de biotopes à l'intérieur de la zone urbanisée ou destinée à être urbanisée » ; « élargissement des

possibilités de déroger à la protection des espèces animales et végétales qui sont soumises à une protection au niveau national » ; « abandon de l'obligation de solliciter une autorisation pour certaines actions » ; « abandon du principe de la compensation écologique pour les arbres routiers et les arbres sur des places publiques »... voilà quelques-unes des modifications annoncées dès l'exposé des motifs.

Un des points centraux du paquet est la remise en cause de la protection de biotopes en milieu urbain. En 2023, la ministre de l'Environnement, Joëlle Welfring (Déi Gréng), avait transposé dans un projet de loi le concept de nature temporaire existant déjà aux Pays-Bas. Elle partait du principe qu'il valait mieux beaucoup de nature temporaire (« Natur auf Zeit ») que pas de nature du tout. Des promoteurs possédant des terrains dans des *Baulücken* ou des zones artisanales préféraient régulièrement raser toute la végétation plutôt que de voir celle-ci se transformer en biotope et devoir payer des compensations lorsqu'ils les développeraient. L'idée était de déterminer un temps « T » à partir duquel le principe de nature temporaire s'appliquait. « Tout ce qui existait avant demeurerait protégé, mais pas les biotopes qui seraient apparus après l'accord signé entre le développeur et l'ANF (Administration de la nature et des forêts) », explique Welfring.

Selon le projet de loi porté aujourd'hui par Serge Wilmes, non seulement tous les biotopes urbains pourront être détruits pour construire des logements, mais plus aucune étude ne sera menée pour déterminer leur richesse. « Il n'existe pas d'inventaire écologique de ces lieux, relève l'ancienne ministre écologiste. Nous avions décidé que l'ANF se chargerait d'en dresser un, mais ce ne sera donc pas le cas. Nous sommes en train de prendre des décisions sur des sujets que nous ne connaissons pas. »

Alors que les études démontrent les unes après les autres le déclin de la biodiversité, la volonté du ministère de l'Environnement de ne pas renforcer le monitoring des espèces dans les zones où le déficit de nature est le plus important peut étonner. Il y a deux semaines, un rapport du WWF affirmait par exemple qu'en cinquante ans, les populations de faune sauvage avaient décliné de 73 pour cent.

Le Luxembourg ne fait pas exception, les trois quarts des espèces protégées au niveau européen sont menacés et la moitié des habitats protégés se trouvent dans un mauvais état de conservation. Ce bilan a d'ailleurs été critiqué par la Commission européenne dans son rapport sur la mise en œuvre des mesures environnementales publié en 2022 : « Bien que le Luxembourg ait l'un des taux les plus élevés de zones terrestres protégées dans l'UE, la proportion d'habitats et d'espèces en mauvais état de conservation a augmenté. Les autorités luxembourgeoises devraient continuer à prendre des mesures réglementaires pour renforcer la biodiversité. Elles devraient également intégrer davantage les questions de biodiversité dans d'autres politiques, en particulier pour réduire les pressions exercées par l'agriculture sur l'environnement. » La prochaine édition du document sera publiée dans les prochains mois. Rien n'indique que la tendance s'inversera.

Joëlle Welfring reconnaît le besoin de simplification administrative. Elle estime que les efforts menés par son gouvernement n'ont pas été suffisamment notés, comme ceux qui avaient été votés à la Chambre le 21 juillet 2023, à quelques mois des législatives. Non seulement pour le principe de nature temporaire, mais également, par exemple, pour autoriser les travaux d'assainissement thermique. Ce texte facilitait encore l'installation de clôtures, de panneaux photovoltaïques ou d'abris pour le bétail.

« Il faut simplifier, il n'y a pas de tabou, affirme-t-elle. Mais il faut aussi regarder les chiffres et les faits. Protéger l'environnement n'est pas un luxe, c'est une nécessité. Il est toujours possible de trouver des solutions pour connecter les besoins de chacun. Il y a une analogie dans la façon dont le gouvernement traite ce dossier et celui de la protection du loup. Il y a une sorte d'activisme malsain qui cherche des réponses à de mauvaises questions. Dans un cas comme dans l'autre, le système fonctionnait, il suffisait de bien l'utiliser. »

Car au fond, le sujet essentiel de ce dossier est de savoir si, oui ou non, la réglementation environnementale a un impact négatif sur la construction de logements. Certes, le pays en a besoin pour accueillir tous les nouveaux arrivants (plus 42 pour cent d'habitants entre 2004 et 2022),

**Joëlle Welfring
dénonce « une sorte
d'activisme malsain
qui cherche
des réponses à
de mauvaises
questions »**

mais aucun des trois ministres n'a avancé de chiffres démontrant que ce sont précisément les règles visant la protection de la nature qui sont la cause du déficit de constructions d'habitations. D'ailleurs, l'Observatoire de l'Habitat et celui du Développement spatial confirment au *Land* qu'ils n'ont jamais étudié cette thématique.

On pourrait voir là une certaine croisade idéologique de la part de la coalition en place, et aussi le moyen d'offrir un joli coup de pouce aux promoteurs immobiliers, dont on se souvient du repas pris en commun dans un restaurant de Mondercange, à quelques jours des élections législatives. Car finalement, l'adaptation de la loi va surtout leur permettre d'économiser les frais des études environnementales et de compensations.

Si la volonté était de réellement créer de nouveaux logements, pour le coup, des experts ont déjà proposé des pistes. Car en définitive, avec 4 300 hectares de terrains constructibles (un chiffre stable), ce n'est pas le foncier qui manque au Luxembourg. C'est plutôt sa mise à disposition par le tout petit pourcentage d'habitants qui en concentre la plus grande partie. La moitié de ces terrains se trouve en effet entre les mains de 0,5 pour cent de la population. La spéculation et le désintérêt de la chose publique sont les deux principales causes de cette rétention. Les chercheurs de l'Observatoire de l'Habitat préconisent à ce titre la création d'un impôt de mobilisation des terrains pour les 3 000 familles en possédant le plus, ainsi qu'un impôt sur les plus gros héritages en ligne directe. Pour ces scientifiques, la fiscalité serait le levier le plus efficace pour débloquer la situation, ce qui aurait non seulement l'avantage de loger davantage de monde, mais aussi de faire baisser des prix artificiellement maintenus à des niveaux exorbitants. Mais est-ce vraiment ce que recherche le Gouvernement ? La simplification administrative a peut-être bon dos. ●

Dette publique cachée

IIII Georges Canto

Le « hors-bilan » des États inquiète le FMI



Luc Frieden et Giorgia Meloni au Conseil européen le 16 octobre

Au moment où de nombreux pays cherchent par tous les moyens à réduire un endettement dont la progression semble hors de contrôle depuis la crise du Covid, le FMI vient encore plomber l'ambiance en révélant que la dette publique est probablement plus élevée que prévu. En cause, entre autres, l'existence d'une mystérieuse « dette cachée » qui passerait sous les radars. Dans un article paru le 15 octobre 2024 sur le blog du FMI, sous le titre « Dette publique mondiale : la situation est probablement pire qu'elle ne le semble », les auteurs rappellent d'abord que d'ici la fin de l'année 2024, la dette publique mondiale devrait dépasser le seuil symbolique des 100 000 milliards de dollars, soit 93 pour cent du PIB de la planète, pour approcher les cent pour cent en 2030, ce qui représenterait dix points de pourcentage de plus qu'au début 2020, c'est-à-dire avant la pandémie.

Mais les chercheurs révèlent aussi que, selon un autre scénario, la dette pourrait atteindre 115 pour cent du PIB dès 2027, soit près de vingt points de pourcentage de plus que la projection de base pour cette année-là. Dans les pays avancés, on serait à

La moitié des prêts accordés par la Chine, désormais le plus grand créditeur officiel du monde, n'apparaît pas dans les statistiques de la Banque mondiale

134 pour cent en moyenne. Certes, la situation est très variable d'un pays à l'autre et, selon les projections, la dette devrait se stabiliser ou reculer dans environ deux tiers des pays du monde. Mais ceux où le niveau d'endettement devrait continuer à augmenter pèsent lourd dans le paysage : environ deux tiers du PIB mondial et la moitié de la dette mondiale.

Pour expliquer cette dégradation accélérée, le FMI évoque plusieurs facteurs. On a constaté dans le passé que les projections d'endettement avaient tendance à sous-estimer assez nettement les chiffres effectifs. Depuis 2009, sur une période glissante de trois ans, les ratios dette/PIB réels sont, en moyenne, supérieurs de six points aux projections présentées. Sur cinq ans l'écart peut dépasser dix points. Pour la directrice adjointe du département affaires budgétaires au FMI, l'Indienne Era Dabla-Norris, le problème peut venir du dénominateur comme du numérateur : les gouvernements sont trop optimistes concernant leurs prévisions de croissance tandis que « les réformes budgétaires visant à réduire l'endettement ne sont jamais totalement réalisées ».

Non seulement le coût politique et social de mesures d'austérité peut être dissuasif, mais, comme l'ont établi des études antérieures du FMI, les dirigeants de tous bords piochent dans les fonds publics et aggravent l'endettement, pour faire face au vieillissement et aux soins de santé, pour maîtriser la transition écologique et l'adaptation au changement climatique et pour assurer la défense et la sécurité énergétique, en raison de la montée des tensions géopolitiques.

Une autre raison pour laquelle la dette publique est finalement plus élevée que projeté tient à l'existence de « dettes cachées » non négligeables. Il s'agit de sommes dont un État pourrait être redevable en certaines circonstances. Une étude portant sur plus de trente pays sur la période 2010-2023 conclut que près de quarante pour cent de ces sommes découlent de « passifs conditionnels », à savoir d'obligations légales pour un État d'effectuer des paiements en cas de survenance d'un événement précis. Leur coût budgétaire demeure invisible tant qu'il ne s'est pas produit, mais en se concrétisant il occasionnera un prélèvement sur les fonds publics. Selon le document, la plupart des passifs conditionnels sont liés aux garanties de paiement

données aux entreprises publiques. S'y ajoute le paiement de possibles arriérés, une éventualité qui compte pour 25 pour cent de la dette cachée.

La « dette publique cachée » correspond peu ou prou, en comptabilité d'entreprise, aux éléments hors-bilan, que personne ne lit jamais alors qu'ils sont riches d'enseignements sur, par exemple, les engagements de garantie ou de financement donnés par la société (comme les cautionnements accordés) ou sur son utilisation d'instruments de gestion des risques. Dans le cadre d'une analyse financière ou d'une *due diligence*, les éléments hors-bilan susceptibles de se traduire par un décaissement sont systématiquement reclassés en dette financière. Par son caractère conditionnel, la dette publique cachée est difficile à estimer, un exercice d'autant plus complexe que même dans les pays développés, on ne fait pas de gros efforts pour sa divulgation.

Mais il existe un problème plus inquiétant, surtout visible dans les pays à bas revenus, sans qu'il révèle forcément une volonté de dissimulation de la réalité. Dans de nombreux pays, la comptabilité nationale et l'infrastructure statistique comportent de graves lacunes, ne permettant pas d'évaluer correctement l'endettement, même si l'on sait qu'un quart des économies émergentes et soixante pour cent des économies en développement sont surendettées, et que leurs besoins annuels de refinancement ont triplé au cours des dernières années. De plus, comme l'a montré un article paru sur le blog du FMI en avril 2024 (« La dette cachée nuit à l'économie : une meilleure législation en matière de divulgation peut contribuer à limiter le préjudice », Rhoda Weeks-Brown), les législations nationales sont parfois très insuffisantes en matière d'information sur l'état des finances publiques.

L'auteur cite une étude conduite sur un échantillon de soixante pays, dont trente pour cent ne possèdent pas de lois ou de règlements obligeant à divulguer des données sur la dette publique. Moins de la moitié exigent la fourniture de rapports sur la gestion des finances publiques. Un tiers d'entre eux n'ont même pas défini clairement les dettes qui devraient faire l'objet d'un suivi régulier. Selon une étude de la Banque mondiale publiée en septembre 2024 (dans laquelle les auteurs ont étudié un échantillon de données sur la dette de 146 pays sur un demi-siècle), il existe une sous-déclaration généralisée des dettes publiques évaluée à mille milliards de dollars soit plus de douze pour cent du total des emprunts souverains des pays étudiés, hypothèse basse. L'attitude de certains créanciers n'aide pas : la moitié des prêts accordés par la Chine, désormais le plus grand créditeur officiel du monde, n'apparaît pas dans les statistiques de la Banque mondiale.

L'état réel de l'endettement finit par apparaître dans les périodes difficiles, souvent à l'occasion de la mise en place de programmes de redressement du FMI, d'opérations de restructuration de dette ou pis encore de défauts souverains, de plus en plus fréquents depuis 2022 (une dizaine de cas en deux ans). Lorsque la Zambie et le Tchad ont demandé une restructuration de leur dette en 2021, il leur a fallu plus de six mois pour rassembler des données complètes sur la dette et les réconcilier avec les registres de leurs créanciers. Dans tous les cas une dette « non apparente » élevée signifie des pertes plus importantes pour les créanciers.

Si la dette publique est plus importante qu'elle ne le semble, les mesures budgétaires actuelles ne sont pas suffisantes pour espérer la réduire ou simplement la stabiliser. L'accroissement de la dette est la conséquence du maintien, et parfois de l'aggravation, de déficits budgétaires annuels, eux-mêmes liés à un « effet de cliquet » sur les dépenses tandis que les recettes, en grande partie indexées sur la croissance économique, stagnent ou diminuent. Il faut tenter un rééquilibrage progressif en jouant à la fois sur l'augmentation de la fiscalité et sur la maîtrise des dépenses.

Selon le FMI, un effort budgétaire équivalent à 3,8 pour cent du PIB chaque année serait nécessaire d'ici à la fin de la décennie (en moyenne mondiale). Or les rééquilibrages actuels des finances publiques, à supposer qu'ils soient intégralement réalisés, ne s'élèvent qu'à 1 pour cent du PIB en moyenne sur la même période. Il faudrait donc faire pratiquement quatre fois plus. Pour amortir les conséquences économiques d'un tel durcissement budgétaire, les pays concernés bénéficient actuellement d'une « fenêtre de tir » favorable, avec la modération de l'inflation et la baisse des taux directeurs par les banques centrales. En revanche, surtout dans les pays où il est prévu que la dette continue à augmenter, comme l'Afrique du Sud, le Brésil, la France, les États-Unis, l'Italie et le Royaume-Uni, reporter les mesures rendra l'ajustement nécessaire encore plus élevé. « Tout attermoisement est risqué : l'expérience de certains pays montre que le maintien d'une dette élevée peut déclencher des réactions négatives sur les marchés financiers et limiter la marge de manœuvre budgétaire en cas de chocs négatifs », écrit le FMI. ●

« Supportabilité »

Les documents publiés récemment par le FMI ou la Banque mondiale font l'impasse sur une question pourtant cruciale quant à la « supportabilité » de la dette d'un pays. Il s'agit de sa détention. Plus elle est aux mains de non-résidents, plus elle est considérée comme « fragile ». Il est notoire que si le Japon a pu accumuler une dette publique colossale, plus de 250 pour cent du PIB, record des pays développés, contre quarante pour cent il y a trente ans, c'est en grande partie parce qu'elle est, à plus de 85 pour cent, souscrite par des acteurs économiques locaux. La même situation se retrouve à Singapour (dette publique de 162 pour cent du PIB, presque intégralement domestique).

Aux États-Unis, la dette publique est importante, avec plus de 120 pour cent du PIB, mais les non-résidents n'en détiennent que 23 pour cent. Même configuration en Italie : ce pays est le plus endetté de l'UE après la Grèce, avec quelque 137 pour cent du PIB mais la part de l'étranger dépasse à peine le quart. En revanche dans d'autres pays européens très endettés comme la France et la Belgique (respectivement 112 et 108 pour cent du PIB contre 82 pour cent en moyenne), la part des non-résidents est nettement plus élevée : plus de 47 pour cent en France, près de 55 pour cent en Belgique, ce qui rend ces deux pays très dépendants de leurs créanciers étrangers. GC



Théâtre miroir

IIII Entretien : Karolina Markiewicz

Romeo Castellucci revisite la grande tragédie historique qu’est *Bérénice* de Jean Racine. Sur scène : Isabelle Huppert, dans le rôle de la reine abandonnée

Avec *Bérénice*, Romeo Castellucci, Isabelle Huppert et Jean Racine nous livrent un théâtre à l’essence-même de la tragédie grecque face à la tragédie chrétienne, qui semble impossible à concevoir. On sait que l’auteur, Jean Racine a été éduqué à Port-Royal entre 1646 et 1655 – la date de son entrée aux Petites-écoles n’est pas vérifiable, il y fut entouré d’une tradition chrétienne sévère et déterminée dans l’idée du mal originel des êtres humains, sans le salut de Dieu – ce jansénisme qui fut d’abord une doctrine théologique fondée sur les écrits antipélagiens de saint Augustin.

Bérénice, que le metteur en scène et artiste plasticien Romeo Castellucci dit être la pièce la plus racinienne la plus ancrée dans l’idée du jansénisme, est également la plus difficile à monter. Il a choisi dès le début du projet avec Isabelle Huppert de ne mettre en exergue que le texte de *Bérénice*, en effaçant, quasiment entièrement, les interventions de Titus et d’Antiochus, les deux autres grands personnages de la pièce-poème écrite par Racine en alexandrins, c’est-à-dire en vers de douze syllabes (et deux hémistiches).

Castellucci, considéré comme un radical depuis ses débuts avec sa compagnie fondée avec sa sœur Claudia et son ex-femme Chiara Guidi, a déjà été de passage au Luxembourg avec *Schwanengesang* lors de la saison 2016/2017 au Kinneksbond, à Mamer. Il plonge très régulièrement les spectateurs des théâtres du monde entier dans des univers très marqués, oniriques ou cauchemardesques, en nous mettant à chaque fois devant le miroir de la condition humaine, comme une condition tragique.

Bérénice est le miroir du cauchemar de la solitude absolue, de l’abandon ressenti par une femme, une reine, la reine de Palestine face à la xénophobie du peuple et du sénat de Rome qui empêche Titus, l’amour de sa vie de se lier officiellement à elle. Ce sénat, ce peuple oblige Titus à répudier *Bérénice* par devoir politique. Elle sombre dans l’absolue détresse.

« Dans la tragédie de Racine, il n’y a aucune issue possible. La fin n’est qu’un échec ou le néant. »

Isabelle Huppert, implacable et splendide telle une icône, radicale elle aussi, avec sa voix profonde et sa corporalité soulignée par l’esthétique et les transformations techniques, livre un poème sublimant les orientations, les accentuations ainsi que tous les souffles. Sa voix à la fois pré-enregistrée et en direct, délivre magistralement ce long poème tragique, dans le même vocabulaire esthétique que la scénographie. Celle-ci est faite de gazes, de panneaux-tableaux, d’un radiateur, d’un lave-linge, mais aussi de rideaux clairs et puis sombres, qui se superposent et qui coulent comme du sang, sur lesquels on découvre par moments des mots, des phrases ou des pourcentages projetés en lettres et nombres de la composition d’un corps humain. Une scène somptueuse offre à voir un gigantesque bouquet de fleurs aussi, telle une toile baroque, les fleurs se fanent articulées, au même rythme que la parole d’Isabelle Huppert qui bégaye jusqu’à l’aphasie. Presque figé, toujours aussi surpris par la maestria de Castellucci et de Huppert, on se retrouve face à un instant infiniment poétique, qui rend grâce à la tragédie antique et évidemment aussi à Racine.

Pour creuser davantage la réflexion sur cette incroyable association triangulaire, entre Racine, Huppert et Castel-

lucci, nous nous sommes entretenus avec le metteur en scène. Voici ce qu’il a pensé en choisissant *Bérénice* pour sa création et son association à Isabelle Huppert ainsi qu’à la créatrice de mode, Iris van Herpen pour les costumes et Scott Gibbons pour le son et la musique.

Romeo Castellucci : La pièce à l’origine est celle de la solitude absolue et du néant, dans lequel disparaît une femme abandonnée, mais c’est surtout la pièce de la parole et de la pensée d’une femme dans ce qu’il y a de plus tragique. Ce long poème que Racine a écrit autour de 1670, est une tragédie historique en cinq actes et en vers. Elle a été représentée pour la première fois le 21 novembre 1670 à l’hôtel de Bourgogne, avec Marie Champmeslé, la nouvelle actrice vedette de cette époque, dans le rôle-titre. L’épître dédicatoire est adressée à Colbert. Pour moi, dans cette pièce, comme dans la tragédie antique en général et dans les copies qui en ont été faites, par exemple dans la tragédie chrétienne, dans laquelle s’inscrit Racine, il n’y a aucune issue possible. L’issue n’est qu’un échec ou le néant.

d’Land : Expliquez-nous davantage quelle est la différence entre la tragédie antique et la tragédie chrétienne et en quoi *Bérénice* est si complexe ?

Il y a de l’esérance dans la tragédie chrétienne avec un au-delà ou une idée du paradis. *Bérénice* choisit malgré toutes les pressions, seule son départ. Elle témoigne d’une énorme force intérieure. Depuis mes études, j’ai toujours été attiré par des auteurs qui s’approchaient de la tragédie grecque antique en tentant de lui insuffler l’esérance, dans une certaine idée chrétienne, mais c’est une impasse, voire un échec. Je me suis toujours senti proche de l’écriture de Hölderlin et de Racine. Et *Bérénice* est en effet la pièce que j’envisageais depuis longtemps. C’est une pièce bloquée, il y a cette paralysie qui anime

[...]

[Suite de la page 15]

les trois protagonistes principaux, Bérénice, Titus et Antiochus. Ils ne peuvent pas avancer, malgré leurs choix respectifs. Le souffle de la vie leur est enlevé. Il n’y a pas de personnage antagoniste à proprement parler, ici c’est Rome et en particulier son sénat avec une loi xénophobe qui sont les antagonistes. Ils obligent de rejeter comme future épouse de l’empereur Titus, la reine de Judée.

En ne conservant que le texte Bérénice, comme vous l’avez pensé, il s’agit d’une pièce qui tisse un lien avec la contemporanéité... Je sais que vous n’aimez pas parler de votre travail comme d’un théâtre politique, mais s’agit-il d’un théâtre philosophique, toujours et encore, celui de la mythologie aussi ?

Le théâtre politique est une caricature, nous sommes tous d’accord en regardant ces caricatures, ça ne sert à rien. En plus, nous sommes tous dans le système, dans le marché. Il n’y a pas de créateur qui serait en retraite, comme un moine et qui porterait un regard vraiment extérieur au devenir politique. Je tente pour ma part, de poser un miroir et je suis persuadé que le mal qui se trouve en chacun de nous, peut y être reflété. C’est sombre, oui, mais je ne crois pas au bien et au mal, je pense à la tragédie, comme constante expérience de la fin, de la mort. Mais bien sûr que les mythes, la mythologie, pas uniquement comme idées du passé, donnent des échos à ce qui nous entoure, puisque la vie se répète, pas à l’identique, mais dans les grands sentiments, les bouleversements et le principe de la fin inéluctable.

Donc si le mal est constant et ancré en nous, la politique actuelle, en Italie notamment, n’a rien de grave, celle de l’impossible migration vers l’Europe, les nationalismes exacerbés partout dans le monde, qui étonnamment suivent l’idéologie de l’extrême droite, tout cela n’est pas surprenant ?

Si, ça l’est, c’est très dangereux et aujourd’hui c’est très douloureux pour ce qui concerne la culture, par exemple, celle-ci est reliée à la tradition et la tradition aux valeurs, mais les valeurs de quoi, les valeurs de qui ?

La culture reste importante, comme le reflet d’une politique de plus en plus brutale à nouveau ?

C’est en effet envisageable à nouveau.

Je reviens vers votre travail et la tradition de la tragédie grecque face à une tragédie chrétienne et la transposi-

tion de celle-ci. Comment vous avez travaillé *Bérénice* avec Isabelle Huppert ?

Dès le début, avec Isabelle, ce fut un travail sur le langage, la parole, mais aussi le corps et le souffle des mots, celui des vers. Isabelle se met au service du texte, mais aussi des idées. J’avais des idées plus ou moins précises et nous les avons peu à peu transposées. Dans *Bérénice*, le mot qui revient le plus est « parle ». Parle, parle, parle-moi parce que malgré la parole, Bérénice ne parvient pas à transmettre sa parole. Dans le poème original de Racine, les trois personnages ne parviennent plus à se parler. C’est l’impossible communication lorsque l’on se quitte. On sombre dans une paralysie, elle sombre dans l’aphasie.

Tout est dans l’emphase dans *Bérénice* et Titus ainsi que la loi de Rome jouent des rôles cruciaux, est-ce parce que ce fut à l’origine un hommage de Racine à la monarchie ?

Bien sûr, c’est un texte destiné à la cour royale, en hommage au Roi Soleil, Louis XIV. Tout est noble, grand, lumineux. Moi, j’ai souhaité éclairer davantage Bérénice. Accentuer sa noblesse d’âme, ses grands sentiments face à l’abandon, au désamour de tout le peuple romain et finalement, sa décision de partir définitivement. Son départ est merveilleux et tragique, je pense qu’elle part vers le néant.

L’histoire ne sait pas situer la trace de cette reine, en effet. Ni ce qui lui est arrivé à la suite de son départ de Rome, ni sa mort, ni l’endroit où elle a été enterrée. Le néant en effet. Il y a dans la pièce, des moments sonores très *noisy*, des bribes de texte quasi incompréhensibles ou encore des moments transformés par un vocoder. Hormis le jeu, la danse ou les gestes, la scénographie comme tableau, les costumes, le son dans votre *Bérénice* joue un rôle majeur, comme cela est souvent le cas dans vos pièces. Je pense là à la *Tragedia Endogonidia* ou *Minister’s Black Veil* ou encore *Neither*.

Je travaille en effet depuis très longtemps avec Scott Gibbons, musicien et compositeur américain, qui ne crée jamais de bande son, mais plutôt des intentions sonores. Pour *Bérénice*, nous avons enregistré pendant quelques jours, les sons d’Isabelle Huppert, sa bouche, les petits bruits qu’elle fait, le souffle, la respiration, le corps. Scott a retravaillé tous ces sons pour accentuer l’interprétation du texte par Isabelle, mais aussi pour le rythme et pour identifier les actions. Il y a d’autres musiques que Scott a ajoutées bien sûr, surtout pour envelopper les passages de Titus et d’An-

« Avec Isabelle Huppert, ce fut un travail sur le langage, le corps et le souffle des mots. »

tiochus, et ceux des sénateurs. Mais quand on écoute pendant la pièce, la composition de Scott, on ne sait pas que ce sont aussi des bruitages rassemblés et retravaillés.

Ce travail sonore plonge sans aucun doute le spectateur dans le sentiment cauchemardesque du désespoir monologué de cette femme sur scène. Pour finir sur Bérénice, qu’en est-il de Titus et d’Antiochus, pourquoi les avoir presque effacés, pouvez-vous revenir là-dessus ?

C’est Bérénice, et c’est elle, la femme que nous voulions entendre, voir et montrer, tenter de saisir sa pensée aussi, mais Titus et Antiochus sont de superbes personnages, tout aussi forts. Je pourrais faire des portraits, extraire en monologues l’un et l’autre ou séparément. Ici, j’ai vraiment souhaité faire incarner l’impossible parole, la paralysie. Ainsi, les performers s’expriment en gestes. Ils dansent.

Viendrez-vous un jour au Luxembourg voire votre public ? Et que préparez-vous actuellement ?

Je voulais venir cette fois-ci, vraiment. J’ai cherché toutes les possibilités à partir d’Amsterdam où je me trouve actuellement, mais ce n’était pas possible en train, ça prend un temps fou et autrement, ça n’a pas été possible non plus. Je répète actuellement, c’est-à-dire que nous créons une nouvelle pièce, avec le chef d’orchestre, Raphaël Pichon, quelque chose comme un pré-opéra, nourri des chansons qui viennent de la ville de Florence, une collection de chansons des Medici, à l’époque médiévale avant les opéras. Le titre est *Le lacrima di Eros* et la première aura lieu le 15 novembre à l’opéra national d’Amsterdam. Je viendrai un jour au Luxembourg, en personne. ●



Alex Majoli

Bérénice ou la tragédie de la solitude



Roberto Castellucci
et Isabelle Huppert
pour une création
commune

Alex Majoli



Le metteur en
scène et sa
comédienne

Jean Michel Bischo



Der Berufzweig der Schwammtaucher ist vom Aussterben bedroht

Tauchgang

IIII Claire Schmartz

Eine poetische Hommage an die griechischen, französischen und amerikanischen Schwammfischer

Mit seinem kurzen und poetischen *Le sel, la dame et l'éponge* begibt sich Gilles Ortlieb auf die Spurensuche der Schwammfischer in der französischen Camargue, auf der griechischen Insel Kalymnos und in Tarpon Springs in Florida. Die drei Teile der Erzählung führen uns an diese so unterschiedlichen Orte, die der Weg der Migration, die Geschichte und der Beruf der Schwammfischer miteinander verbinden. Dabei ist die Tätigkeit selbst heute vom Aussterben bedroht: Einerseits durch die Zunahme an technischer Ausstattung, andererseits spielt auch die Biologie eine entscheidende Rolle. Wenn zum Beispiel aufgrund einer Krankheit alle Schwämme sterben, verschwindet auch der Be-

rufszweig oder die Taucher müssen sich neue, ergiebigere Küsten erschließen. Technologie, die anfangs einen Aufschwung versprach und die Arbeitsbedingungen veränderte, hat zugleich „morts par milliers“ und das Aussterben ganzer Landstriche und Berufszweige gefordert. Heute werden die meisten Schwämme importiert und an den Orten, an denen sie einst geerntet wurden, nurmehr verschnitten.

Es ist eine sehr kurze Zeitspanne, in der diese Region als das „Klondike des Schwammfischens“ galt; als Griech/innen, Asiat/innen und Italiener/innen auf der Suche nach Arbeit herzogen, weiterzogen oder sich neu verwurzelten. Gilles

Ortlieb hat ein Auge für die kleinsten Zeichen ihrer Tätigkeiten, für die kulturellen Überbleibsel oder neuen Formen, die im Aufeinandertreffen entstanden sind. Er beschreibt den Wandel der Stadtbilder und der Geschichte anhand von Details wie der Gebrauchsgegenstände, die bei Hinterhofverkäufen feilgeboten werden, oder der Straßennamen (die in der Camargue nicht nach Persönlichkeiten aus der Politik oder Weltgeschichte benannt wurden, sondern nach den Erträgen aus dem Meer). Leicht fließt die Erzählung von einem Objekt zum nächsten, die doch so viel mehr über die Geschichten der Schwammfischer und Geschichte allgemein verraten. Mit viel Sensibilität zeigt der Ich-Erzählen den griechischen Akzent der Nachfahren der Schwammfischer in Salin-de-Giraud auf, den diese heute noch haben, oder zählt einige der lokalen Mythen und Legenden auf, die aus dieser Tätigkeit hervorgegangen sind.

„Comment une petite île du Dodécanèse dont la population a rarement dû dépasser les vingt mille habitants a pu ainsi essaimer jusqu'en Camargue, en Floride et même jusqu'en Australie (où les plongeurs se seraient, un temps, convertis à la pêche aux perles de nacre), c'est un mystère.“

Gilles Ortlieb kennt die Geschichte und Mythologie des antiken Griechenlands gewiss sehr gut, die punktuell in seine durchweg eu-

ropäische Erzählung einfließen. Und doch stehen hier andere Held/innen im Fokus: die Arbeiter/innen, die bei der Salzerte tagtäglich tonnenweise Salz ernteten, oder die Schwammfischer, von denen, nachdem der erste Tauchranzug zum Einsatz kam (der noch von Bord mit Luft versorgt werden musste), im Schnitt einer von zehn bei der Tätigkeit ums Leben kam. Gilles Ortlieb, der in Marokko geboren wurde, ist in seinem Leben viel gereist und hat an verschiedenen Orten gelebt; darunter im Saarland, in Trier und in Luxemburg. Für *Le sel, la dame et l'éponge* hat er sich auf eine regelrechte Spurensuche begeben, Augenzeugen befragt, die sich noch an Berge von Schwämmen auf den Gehwegen der Hafenorte ihrer Kindheit erinnern, nachdem die Boote nach monatelangen Ausflügen zurückkehrten, oder wie die Frauen vorsorglich Schwarz trugen, wenn sie die Mannschaft begrüßten. Entstanden ist eine reiche, eindrucksvolle und leichte Collage mit Erinnerungen an die Vergangenheit; eine gefühlvolle, poetische Hommage an eine Zeit, die längst untergegangen ist – und doch unvergessen. ●

Gilles Ortlieb: *Le sel, la dame et l'éponge*.
Französisch. Gouville-sur-Mer: Le Bruit du Temps.
96 Seiten. 13 euros



T
A
B
L
O

POLITIQUE

Conflits au Spektrum

La directrice du centre culturel Spektrum à Rumelange, Teena Lange (photo : sb), a été relevée de ses fonctions fin septembre. Son licenciement est le point final de longs mois de passes d'arme entre elle et Carole Marx, la présidente du

conseil d'administration et conseillère communale (LSAP). Il est aussi le symptôme des difficultés de gouvernance des communes dans les infrastructures culturelles qu'elles mettent en place.

Le projet Spektrum représentait la contribution de Rumelange à Esch2022. Hébergé dans la maison du sculpteur Albert Hames, le bâtiment est d'abord une réussite architecturale signée par l'architecte Philippe Nathan. Le concept initial, définissait un lieu « axé sur les pratiques culturelles et artistiques expérimentales et immersives ainsi que sur le tourisme créatif ». Spektrum devait donc être un lieu de rencontre où les gens



pourraient faire des expériences artistiques. Un projet inclusif auquel tout le monde pourrait participer.

Arrivée de Berlin en mai 2022, Teena Lange, adhère à ce credo tout en mesurant « l'immense challenge que cette implantation et son ambitieux axe de programmation suppose », explique-t-elle au *Land* en revenant sur son parcours. L'équipe réduite met en place un programme d'ouverture,

largement suivi et salué. Elle obtient d'emblée une convention avec le ministère de la Culture (50 000 euros). La commune de Rumelange contribue quant à elle à hauteur de 140 000 euros.

Après cette première phase, les tensions ont commencé à se faire sentir. Les ambitions annoncées ne correspondent pas aux moyens donnés, estime la manager culturelle allemande. L'écart entre ses attentes et celles de la commune se creuse. « Après l'été 2023, la situation devient toxique en particulier avec Carole Marx qui était trésorière de l'asbl. Elle critique mon travail en permanence,

répète à tout le monde que je ne suis pas la bonne personne pour ce poste », rebobine Teena Lange. Le pourrissement s'accroît quand Gérard Jeitz, le premier président du conseil d'administration, « qui m'a toujours fait confiance et soutenue » démissionne fin 2023. Carole Marx lui succède.

Teena Lang reprend espoir quand, de nouveaux membres font leur entrée au CA, issus de la scène culturelle. « Ils allaient pouvoir expliquer quels sont les besoins d'un centre culturel, comment soutenir notre travail plutôt que nous mettre des bâtons dans les roues. » La directrice obtient un important

soutien de l'Éuvre Grande-Duchesse Charlotte dans le cadre du programme des « Tiers-lieux culturels » : 130 000 euros par an pendant trois ans. « On avançait bien. On a réalisé de beaux projets avec des écoles, des maisons relais, le photo-club, la maison des jeunes... »

Rien n'y fait. Carole Marx est de plus en plus remontée. « Madame Lange n'a rien entrepris, on n'a jamais eu de programme à long terme. On navigue à vue », a-elle justifié auprès du *Land*. Elle ajoute avoir reçu une plainte pour harcèlement à l'encontre de Teena Lange. Ce qui a été également mis en avant par Jimmy Skenderovic, échevin

Un tout petit monde

IIII Karine Sitarz

Art, la pièce culte de Yasmina Reza, a certes trente ans mais toujours le vent en poupe et est toujours jouée un peu partout dans le monde. Depuis la semaine dernière et jusqu'à ce samedi 26 octobre, elle est à l'affiche au Théâtre du Centaure dans une mise en scène percutante de Myriam Muller avec un très convaincant trio de comédiens. On rit, mais pas que...

Si la pièce interroge malicieusement l'art contemporain, sonde le marché de l'art, réfléchit à la place de l'artiste ou questionne le bon goût, elle passe surtout à la loupe les relations humaines, en l'occurrence l'amitié au masculin. Au cœur de *Art* on trouve les liens de longue date tissés entre trois hommes, trois quadras et un tout petit monde qui ne se doute pas qu'il va partir en vrille (voir le supplément « Musées » du 11 octobre).

Sur scène cohabitent Serge (Jules Werner), un dermatologue, un collectionneur selon Marc (Olivier Fou-

bert), un ingénieur sûr de lui et au caractère bien trempé. Yvan (Valéry Plancke), garçon tolérant, tourmenté et émotif, qui a quitté le textile pour la papeterie de sa future belle-famille, complète le trio et devrait servir d'arbitre.

L'achat par Serge d'un tableau, monochrome, blanc, blanc sur blanc, à prix dingue (« 20 briques », s'étrangle Marc !) va faire voler en éclats les liens de ces trois-là. Les visages se déforment (comme dans le triptyque vidéo que l'on découvre en ouverture du spectacle, clin d'œil aux *One minute sculptures* d'Erwin Wurm), les masques tombent, les mots fusent, des vérités éclatent... L'amitié se délite, l'un reprochant à l'autre son arrogance, l'autre sa lâcheté au troisième, tous s'accusant d'avoir perdu l'humour et la capacité de rire ! Le quotidien apparaît alors dans toute sa trivialité et la critique sociale se fait jour. Yasmina Reza dénonce les liens malsains que l'argent engendre, ridiculise les rapports de pouvoir masculins, raille les hommes, leurs préjugés, leur égocentrisme, leur suffisance, leur

misogynie (quels commentaires sur les femmes de leur entourage !) mais révèle par-là leurs fragilités, leurs fissures et leur besoin d'être aimé.

Sa pièce est vive, la langue claque, les formules font mouche ! Avec humour et sens de l'absurde, les dialogues et les réparties virevoltent et frappent comme les balles sur une table de ping-pong. Dans une mise en scène rythmée, Myriam Muller va à l'essentiel, avec un tempo soutenu. Les personnages sont stylisés, leurs gestes presque chorégraphiés, les couleurs pop jaillissent. On s'imaginerait presque dans un film de Tarantino...

La metteuse en scène a su s'entourer de comédiens de taille pour incarner les trois personnages qui sont autant de façons d'être à soi et aux autres, trio qui donne vie avec légèreté et avec gravité aux quiproquos et dérapages et parvient à révéler avec justesse les dessous de l'histoire. Car il en va ici de la déconstruction (mot d'ailleurs clé dans la pièce) de l'amitié et de sa recomposition possible après « période d'essai ».

Tout va vite sur la scène du Centaure, dans un décor fort et stylisé de Christian Klein qui signe aussi les costumes (les trois personnages sont habillés à l'identique, chacun dans une couleur). Des murs couleur béton gris-blanc traversés de néons et de rares objets design comme ces deux tabourets-lapins blancs à la Jeff Koons ou ce long cylindre bleu qui fait office de divan, font partie de ce décor minimaliste qui pourrait être celui d'une galerie. Unique, il suggère pourtant tour à tour (avec indication vidéo, lumière colorée et peinture) les lieux de vie des personnages.

Les trois hommes arrivent sur scène l'un après l'autre, s'alignent et, en rythme, esquissent quelques mouvements comme pour un défilé de mode. La musique prend le pas (sons électro qui créent une atmosphère trendy) et sur le mur du fond s'affiche alors un clip vidéo (Emeric Adrian) avec collage de tableaux et d'images qui déroulent en accéléré tous les stéréotypes de l'homme branché.

Et tout au long de *Art*, les sons pluriels d'Emre Sevindik et les lumières pop et stylisées d'Antoine Colla mettent bien en relief séquences et personnages de cette pièce de Yasmina Reza, mise en scène avec talent et inventivité par Myriam Muller et son trio de comédiens. À voir ! ●



La scénographie renforce la vigueur de la mise en scène

Bohumil Kosohryz

(LSAP) chargé de la culture à Rumelange cité dans le *Wort*. Au début du mois de septembre, le CA décide de licencier Teena Lange. Une décision qui est loin de faire l'unanimité puisque quatre membres démissionnent en bloc, ceux qui justement étaient issus du secteur culturel : la curatrice et manager culturelle Françoise Poos, l'artiste Karolina Markiewicz, le responsable culturel Pascal Useldinger et le musicien Sacha Hanlet. Plus récemment, le chargé de communication du syndicat Prod Sud Yann Logelin a aussi quitté le CA. Ils reprochent le manque de transparence et regrettent que le projet artistique bien conçu qui a pourtant été la

raison de la convention avec le ministère et du soutien de l'Œuvre, soit arbitrairement mené dans une toute nouvelle direction.

« On travaille au recrutement d'une nouvelle équipe », fait savoir Carole Marx. Une offre d'emploi comme « Managing director » a déjà été publiée cet été. Une *job description* assez floue et large pour que cette personne endosse diverses responsabilités. Une vingtaine de candidatures ont été reçues, « six ou sept candidats » ont été interviewés. La décision finale n'est pas encore rendue publique.

Avec le départ des « cultureux » du CA, ne

reste que ceux qui, selon les statuts, ont été nommés par la commune de Rumelange. La suite n'est pas claire. L'opposition CSV au conseil communal promet une interpellation sur ce dossier dans les semaines à venir.

Le ministère de la Culture ne s'est pas encore prononcé quant au renouvellement de la convention si l'ambition du projet était revue à la baisse. Et l'Œuvre confirme qu'un rapport intermédiaire sera analysé avant de verser la deuxième tranche.

Cette situation renforce le besoin de clarifier les rapports entre les communes et le ministère de la Culture ainsi que la nécessité d'apporter de l'expertise

culturelle dans les CA de ces asbl. Trop souvent les élus locaux ne fréquentent pas réellement leurs lieux, ne comprennent pas ce qui s'y passe. Ils ont ensuite du mal à défendre le programme auprès de la population et cherchent à recentrer les activités sur des sujets plus *mainstream*. FC

L I T É R A T U R

Karussell

Die Shortlist des Luxemburger Buchpreises, der jedes Jahr vom Verband der Luxemburger Verleger/innen verliehen wird, umfasst fünf Werke in den Kategorien

Literatur, Sach- und Kinderbuch. Vor allem die literarische Auswahl erweckt den Eindruck, dass es an interessanten Nachwuchsfedern fehlt und der Betrieb sich mit den üblichen Verdächtigen im Kreis dreht. Capybara ist dort gleich dreimal vertreten: mit Guy Helmingers Kurzgeschichtenband *Das Geräusch der Stilleben*; dem politischen Roman *Nous sommes ceux qui marchent dans la ville* von Antoine Pöhu und der poetischen Novelle *Mutterrache* von Margret Steckel. Auch dabei sind Jhemp Schusters Portrait eines fiktiven Öslinger Dorfes *Béischten* (Kremart) und *Einfach*

esou. *E Grapp erfornnte Geschichte* von Pe'l Schlechter (Editions Guy Binsfeld). Die Auswahl ist bis auf Pöhus Roman deutschsprachig, was wohl repräsentativ für das literarische Schaffen im Land und das hiesige Leseverhalten ist. Sowohl Jhemp Schusters als auch Margret Steckels Werke standen bereits auf der Shortlist des Servais-Preises (der letztlich an Samuel Hamen ging). Doch Margret Steckel, die dieses Jahr 90 geworden ist, gewann vergangenes Jahr bereits den Batty-Weber Preis für Mutterrache. Kurz vor den Walfer Bicherdeeg werden die Preisträger bekannt gegeben. SP



Cathy Krier
entre musique
et poésie

Piano fortissimo

IIII José Voss

Dans son nouveau disque, Cathy Krier explore les connivences entre Euterpe et Érato

Musique poétique ? Ou poésie musicale ? Le titre du nouvel album de Cathy Krier, *Piano Poems*, intrigue. Il laisse augurer une entreprise originale. Les morceaux qui le composent ne manquent pas de confirmer la singularité du projet et d'indiquer une (re)visite de partitions par un chemin détourné ; celui qui consiste à évoquer les correspondances secrètes entre tel compositeur et tel langage, entre les sons et les mots, la musique et la poésie.

L'effet de surprise passé, on découvre une musicienne hors pair, astucieuse et convaincante par le talent dont elle fait montre pour diversifier les couleurs, agencer les contrastes et multiplier les effets. Alors que ce projet pourrait virer à un labyrinthe vertigineux, force est de constater que sa conceptrice a mis dans le mille, tant le projet sollicite une écoute attentive voire active, tant il impressionne par sa logique interne. Il en impose par la perfection du jeu, et l'auditeur se plaît à se laisser séduire par ce qui, de prime abord, avait tout l'air d'un inventaire à la Prévert.

Pour composer son florilège discographique, l'intrépide et virtuose pianiste de chez nous (dont nous avons suivi pas à pas, étape par étape, concert après concert, disque après disque, la carrière nationale, puis internationale, et qui, aujourd'hui, à l'approche de la maturité, tutoie les cimes de son art), a retenu, à côté de pièces iconiques signées Ravel, Liszt et Pro-

kofiev, deux œuvres qui paraissent en première gravure mondiale, et qui complètent judicieusement la sélection : l'une, de la compositrice contemporaine grecque Konstantia Gourzi ; l'autre, de la Luxembourgeoise Catherine Kontz.

Triptyque d'estampes musicales féeriques et hallucinées, aussi redoutablement difficiles que hautement inspirées, et que Maurice Ravel appelle « Poèmes pour piano », *Gaspard de la nuit*, d'après le poème en prose d'Aloysius Bertrand, est l'un des plus grands chefs-d'œuvre du pianisme moderne. Cathy Krier, douée d'une technique transcendante, se double d'une authentique poétesse du clavier et s'y montre parfaitement à l'aise. Chaque volet bénéficie d'une forme précise : *Ondine*, ou « les mirages de l'eau et ses mouvants mystères » (Alfred Cortot) ; lamento poignant, sur un rythme ostinato de cloche qui sonne le glas ; *Le Gibet* évoque le triste sort du « pendu qui pousse un soupir sur la fourche patibulaire » (le même) ; *Scarbo* peint les tours pendables d'un lutin espiègle lutin, sorti tout droit de visions cauchemardesques. Derrière les périlleux et difficiles tsunamis de notes, Krier dessine remarquablement les atmosphères.

Les lisztienues *Transcriptions* de trois lieder de Franz Schubert (*Marguerite au rouet*, *La Ville*, *Sérénade*), quant à elles, appartiennent à une autre époque et à un tout autre univers.

Inutilement enjolivées quand elles ne sont pas soumises à un traitement quelque peu extravagant par leur auteur, elles sont de qualité très inégale. Ce qui n'empêche pas leur interprète de nous enchanter, à la fois par sa palette multi-facette et par l'expression intense des émotions que suscitent chez elle ces étonnants, brillants et acrobatiques arrangements pour piano.

Dans la musique de ballet transcrite pour piano que constituent les *Six Pièces de Cendrillon*, op. 102 (d'après le célèbre conte de Charles Perrault) de Serge Prokofiev, la pianiste, décidément très en verve, témoigne – là encore – d'une virtuosité farouche à toute épreuve. Aux deux *Valses* d'une dynamique sobriété répond l'épanchement superbement timbré (l'acoustique peu réverbérée de la Philharmonie aidant) de *Pas de Châte* et d'*Amoroso*.

Cet enregistrement vaut aussi – last but not least – par la captivante exécution d'*Ithaca*, op. 104 (2023) de Konstantia Gourzi (sur un texte poétique de son compatriote Konstantinos Kaváfis) et de *Murmuration* (2022) de Catherine Kontz. Dans la première pièce, commandée par la Philharmonie et dédiée à Cathy (pièce qui, selon les mots mêmes de l'autrice, rayonne « d'une sérénité et d'une sécurité intérieure qui donnent la force d'une vie consciente »), la compositrice athénienne, par ailleurs cheffe respectée et en-

seignante passionnée, est mue par « le désir de former un certain son qui prend vie dans son cosmos » et qui « me donne le pouvoir, m'inspire et me touche ». À cette profondeur émotionnelle, la pianiste rend justice à la faveur d'une lecture séduisante, qui vaut tant par son empathie que par sa sensibilité et sa musicalité.

Écrit également pour Cathy Krier, l'opus de Catherine Kontz est conçu comme un hommage à sa compatriote Hélène Buchholtz (1877-1953). S'inspirant du spectacle fascinant des figures variées et poétiques que dessinent les essaims d'oiseaux migrant vers le Sud, explorant des formes non-linéaires ainsi que des éléments spatio-visuels, musico-théâtraux et psycho-géographiques, le tout matiné d'une prédilection pour des coloris élargis et des contrastes audacieux, la syntaxe musicale de Kontz s'avère n'avoir guère de secret pour sa chevalière servante, forte qu'elle est d'une mise en place millimétrée, d'une intuition jamais prise en défaut et d'une agogique proprement magique : autant de qualités, garantes d'une réussite sans faille. ●

Enregistrement réalisé à la Philharmonie Luxembourg, entre le 30 octobre et le 1^{er} novembre 2023, pour le label Genuin Classics. Minutage : 74'28. Texte d'accompagnement bilingue (anglais/allemand) de Cathy Krier. Ingénieur du son : Holger Busse. Référence : *Piano Poems* GEN 24881

The honest man does not repent

IIII Jeff Schinker

How do we deal with the wrongdoings of our forefathers? How do we disentangle ourselves from the net of guilt in which a bloody history of exploitation, domination, and colonisation has trapped victims and tormentors alike? If we let violence rain down on us as part of the law of retaliation, if we hold the other cheek, we let loose an inextricable spiral of vendetta. And if we bury the hatchet, the good old Freudian unconscious will settle things in its unpredictable ways, as Percival Everett's surreal and funny take on white supremacists' racist crimes *The Trees* has impressively shown.

According to the German lawyer and writer Ferdinand von Schirach, whose grandfather was an avowed Nazi and leader of the Hitler Youth, there is no such thing as inherited guilt: with every new life, the slate is wiped clean, and we have to be allowed to start afresh, unburdened by the guilt of those who lived and sinned before us, even if we're bound to them by a common genetic pool, a family tree rooted in blood-tinged soil.

While von Schirach admits that, even though there's no inherited guilt, there's a whole lot of shame, while he acknowledges that he has constructed his identity against his criminal grandfather, Anna Leader shows that things are even less simple and that, where there's (blood) money involved, one can't simply build a life free of guilt – a topic her play *Stolen Ground* shares with Yael van der Wouden's Booker-Prize-shortlisted novel *The Safekeep* or Kazuo Ishiguro's *When We Were Orphans*.

In *Stolen Ground*, a privileged young white girl (Dorothee Neff) invites her Afro-descendant friend (Shadey Sinclair) to join her on a family trip to an unnamed former British colony, where her grandfather has lived and made a fortune. If this sentence contains way too many red flags for any reader to ignore, both girls, aged seventeen, are, at least initially, somehow blinded by their friendship – or choose to do the “ostrich-head-in-the-sand-thing”.

Upon arrival, things take an unexpected turn: after learning that her grandfather has died and that her friend's future at boarding school is financially compromised, Neff's girl proposes to give away her share of the inheritance she's about to receive to her friend – without having any idea of the exact amount or property her grandfather might have left her.

As if things weren't getting dark and complicated enough, the fragile equilibrium of their friendship gets tested by a series of increasingly alienating events: while the (nameless) girl's father wants her friend to recite his deceased father's favourite poem during the funeral – a poem by William Cowper containing the problematic verses “All selfish souls, whate'er they feign,/ Have still a slavish lot” –, only to prove to the community that their family isn't as murderously racist as their grandfather will turn out to have been, the audience learns that the girl's best friend's mother comes from the very British colony her own grandfather has lived in and that their family histories might be entangled in a dark way, the blood-soaked cherry on the cake being a photo album in which baby showers, birthdays and Christmas photos have been replaced with pictorial testimonies of the cherished grandfather's questionable deeds.

One of the (numerous) rather strong feats of *Stolen Ground* are its multilayered characters. Everyone has skin in the game, no one is completely innocent: Neff's character needs to learn that her naïve idea to give away her inheritance is part of what you call a white saviour tropism, and that you can't just shake off the criminal past of your family through monetary compensation. The father's wish to transform his dad's estate into a school is rife with personal motivations: he wants his estranged wife to reconnect with him while simultaneously cleansing his father's disastrous reputation.

Anouk Schiltz's ingenious scenography is abstract rather than naturalistic, with characters moving on a reddish-brown soil one all too readily imagines soaked with the crimes of their ancestors, while the stage is illuminated in monochrome colours suggesting, but not imposing, different moods. Stage direction is mostly compelling, even though director Richard Twyman's accentuation of emotion and his scenic transitions are sometimes a bit too heavy on meaning, conveying a message the text and characters have already made very clear.

Acting is mostly spot on – only sometimes, the cast of three slightly overacts or lacks a certain depth or suggestiveness; a depth that would for instance have allowed the two female characters' homosexuality to evolve unconsciously and progressively instead of just popping up in a rather unconvincing way during the last act of the play. Philipp Alfons

Heitmann's father might be a bit of a pastiche of the white unconsciously racist boomer. Still, his character works pretty well as a much-needed comic relief, a Shakespearean jester who overplays his guilt with an almost hysterical nonchalance.

While father and daughter proceed with their own little narrative of denial, the grandfather ends up being projected on the wall, Marco Lorenzini being as majestically Lynchian as ever, his mute seniority a threatening presence haunting the play – and when he ends up reading Cowper's (contextually) racist poem aloud, one can't help but shiver with disgust.

At some point, the debate becomes a bit circular, the characters' actions and discussions ending up in a rhetorical dead end of binary choices – while Sinclair's character clarifies that simply paying her off with blood money won't set things straight, the play never really opts for a third alternative, as if forgiveness wasn't really an option. Here, it would've helped to put forward the girls' amorous feelings towards each other, as this might have stressed the dilemma between their feelings and the racist crimes even further.

In Yael van der Wouden's *The Safekeep*, an almost identical situation appears at the end of the novel, and the writer manages to navigate around the narrative and ethical dead end, the political and intimate mingling from the outset of its intense first pages, the romance between the two women constituting a way out of a situation in which young Isabel finds out her parent's house she's been living in alone since her mother's death actually belonged to the deported family of the Jewish girl she fell in love with.

Neff's girl needs to choose whether to keep the photos of her grandfather's crimes as historical proof of where she comes from or whether to burn them in a move of erasing the past and wiping the slate clean, reminding us of Ishiguro's brilliantly allegorical novel *The Buried Giant* – through his play with genre, Ishiguro showed that neither forgetting nor remembering leads to forgiveness if the balance between the right amounts of amnesia and memory is off.

Nonetheless, *Stolen Ground* remains intense and captivating as the writer's struggle to find definite answers to the ethically unresolvable and very personal questions her text asks become the rhetorical centre of the play. This leads to a finale that was somehow to be expected, although it is staged in an impressive scenography.

What Anna Leader shows, in the end, is that, as long as her characters don't let go of the cultural and societal habitus they find themselves entrapped in, their ethically well-meant choices will always be rooted in the criminal pasts of their family. The fire's final purification might be narratively foreseeable – it's also a way of exorcising things, a small glimpse into the possibility of a better future. ●

Shadey Sinclair and Dorothee Neff in Anna Leader's *Stolen Ground*



Bis dass der Film reißt

IIII Marc Trappendreher

Es ist ein ganz sonderbarer Film, den Francis Ford Coppola, der Altmeister Hollywoods (*The Godfather*, 1972-1990; *The Conversation*, 1974) als sein mutmaßlich letztes Werk gedreht hat: *Megalopolis* – allein der Titel drängt auf die Superlative, die Überwältigung, den Exzess. Die Gigantomanie, die Coppola in seinem neuen Film betreibt, schied bereits im Frühjahr bei den Filmfestspielen von Cannes die Geister. Alles an diesem Film deutet auf die grenzenlose kreative Freiheit, die Coppola sich für dieses Herzensprojekt erarbeitet hat. Seine eigene Produktionsgesellschaft American Zootrope kam für den Film auf, den Coppola rund vierzig Jahre lang erträumt hat, aber nie angehen konnte. Die umständliche Produktionsgeschichte des Films hat im Laufe der Zeit einen übergroßen Charakter angenommen – beispielsweise wurde die Vorproduktionsphase durch die Terroranschläge vom 11. September unterbrochen – und führte sogar dazu, dass Coppola sein Weingut verkaufen ließ, um die Produktionskosten des Films aufbringen zu können. Es ist eines dieser Beispiele, wo die Entstehungsbedingungen rund um das Kunstwerk ein Narrativ entwickeln, das den eigentlichen Inhalt des Filmes auf eine ironische Weise doppelt. In Bezug auf den Regisseur Francis Ford Coppola dürfte das ohnehin nicht weiter verwundern: *Hearts of Darkness: A Filmmaker's Apocalypse*, das Making-of zu Coppolas *Apocalypse Now* kommt einem in den Sinn.

Angelehnt an die Reden Ciceros erzählt *Megalopolis* von dem Architekten und Wissenschaftler Cesar Catilina (Adam Driver), der die hochverschuldete Stadt New York neu ausrichten möchte – ein ambitioniertes Bauprojekt steht an, das erneuerbare Materialien nutzen will, um die Stadt so in die reinste Utopie zu überführen. Doch der Bürgermeister Franklyn Cicero (Giancarlo Esposito) sieht in Catilina einen Konkurrenten, der seine Machtposition gefährden könnte. Dabei deuten bereits die unterschichtigen Kameraeinstellungen der Wolkenkratzer New Yorks in die Richtung, die dieser Film nehmen wird. Es geht aufwärts, eine Aufsteigergeschichte soll erzählt werden, die womöglich auch der Abschiedsfilm Coppolas ist, dem es letztlich im Kern nur um eines geht: Sich noch einmal über sich selbst erheben, sich ganz frei entfalten – kompromisslos, eigensinnig und entschlossen. Nur unter diesem Gesichtspunkt ist Coppolas neuem Film ansatzweise beizukommen.

Coppola hat *Megalopolis* in einem wilden Stilgemisch inszeniert: Die tradierte Vorstellungswelt vom antiken Rom – sie wird zuvorderst über Architektur, Maske und Kostüme heraufbeschworen – implementiert er gleichrangig in ein modernes urbanes Stadtbild der 1920-er Jahre, das mit visionären Bildern im Stile des *urban decarb* weiter verdichtet wird. In den Nacht-szenen der regennassen Straßen, in denen sich grelles Neonlicht spiegelt, lädt *Megalopolis* auch in die Neo-Noir-Welt ein. In diesem Setting der Extravaganz, das das gesamte Erscheinungsbild des Films prägt, faltet Coppola ein shakespearesches politisches Ränkeschmieden aus, das von diversen Intrigen und

Korruption geprägt ist. Dass Coppola darin eine ewige Wiederkehr der gleichen Machtspiele, der Betäubung der Massen durch „Brot und Spiele“, der gleichen politischen Intrigen und Zweckbündnisse sehen will, scheint evident. Idealismus und Pragmatismus kommen sich auf unheilvolle Weise in die Quere. *Megalopolis* will sich ganz offensichtlich als Kritik an der politischen Ignoranz der Reichen und Mächtigen verstanden wissen. Bei all den Anachronismen und dem Pomp, die diesen Film in seiner Aufmachung so einprägsam wie bizarr erscheinen lassen, bleibt womöglich gerne übersehen, dass Coppola damit einen letztlich ernst gemeinten Befund der desolaten politischen Verhältnisse der Vereinigten Staaten von Amerika setzen möchte. Und doch glauben der Film und sein Regisseur an die bessere Welt, die reine Utopie, die hier eine ohne Klassenkämpfe sein soll – eine politische Fabel zwischen universellen Aussagen und harschen, konkreten Gegenwartsbezügen.

Ferner wirft der Film existenzialphilosophische Fragestellungen auf, die er vor einer übergroßen Uhr und orangeroten Sonnenuntergängen aushandelt. Hier wird von der großen Fallhöhe eines visionären Träumers erzählt, der in der Dämmerung über Zeit und Raum philosophiert – eine Idee, die der taumelnde Protagonist gleich im Auftakt sinnbildlich vollführt: In imposanter Höhe, auf dem Dach eines riesigen Gebäudes schwebt er über dem Abgrund, nur um kurz vor seinem Absturz die Welt in einen Stillstand zu versetzen – es ist die Dimension des Tragischen, denn dieser Cesar Catilina ist wie versessen darauf, die Zeit zu beherrschen, doch anhalten kann er sie nicht. Gerade unter diesem Gesichtspunkt lässt *Megalopolis* augenfällige Bezüge zu seinem Schöpfer zu: Der mittlerweile 85-jährige Regisseur, dessen Werk im amerikanischen Kino seinesgleichen sucht, beschaut sich in diesem Film gewissermaßen selbst. Die Sorgen und Ängste, die diesen Cesare Catilina umtreiben, beschäftigen auch Coppola: Welches Vermächtnis der Welt hinterlassen? Wie in Erinnerung bleiben? Coppola beschaut den Menschen in Bezug auf die Zeit und den Raum mit einem erklärenden Romantizismus, den er immer wieder mit ausladender Dekadenz bricht, die sich besonders in Szenen des reinsten Spektakels entfaltet: Die imposanten Wagenrennen im Stile einstiger Monumentalepen wie *Ben Hur* (1959), die hier in umgebauten Broadway-Stadien stattfinden, sind nur eines von vielen prägnanten Beispielen. Während einer riskanten Trapez-Nummer heißt es da nicht zufällig: „Von diesem Moment an arbeiten wir ohne Netz!“ Das Zügellose einer machtrunkenen Stadt soll beschrieben werden; nicht immer ist in diesem überladenen Spektakel klar auszumachen, wo der Stilüberschuss in *Megalopolis* prägnant den Exzess der dekadenten Stadtoibrigkeit widerspiegelt und wo er sich tatsächlich in einen reinen erzählerischen Leerlauf begibt – ein Sicherheitsnetz kennt dieser dreistündige Film nicht. Strenge und Konzentration können nicht die Leitlinien in der Ausführung von *Megalopolis* gewesen sein – die Abwesenheit einer externen Studioinstanz wird da überaus spürbar. Coppola verweist auf dieses eigen-

In Megalopolis beschaut Francis Ford Coppola sich selbst: Welches Vermächtnis der Welt hinterlassen? Wie in Erinnerung bleiben?

willige überbetonende Moment mit der selbstreflexiven Einstellung eines reißenden Filmbandes.

Dabei war die Hinwendung zur reinen Ästhetik des Films Coppola nie fremd. Seine Adaption von Bram Stokers *Dracula* (1992) etwa wurde besonders dem Manierismus zugeordnet. Mit Susan Sontag gesprochen, erschöpft *Megalopolis* sich indes im „camp“, in einer ganz eigenen Weise, die persönliche Vision einer Welt über ästhetische Phänomene erfahrbar zu machen. Dabei gibt sich Coppola keine Blöße, er erzählt viel und ausschweifend; das Auseinanderklaffen von Form und Inhalt ästhetisiert er dabei selbstreflexiv mit. Es ist gerade das „Campartige“ des Films, das die Oberhand gewinnt und die Grenze zum Kitsch bisweilen überschreitet. Der Formenüberschuss indes zeugt von der Eigenwilligkeit und der Überzeugung dieses Veteranen des amerikanischen Kinos, dass Film nur persönlich sein kann; die ganze künstlerische Entscheidungsgewalt hat er für diesen Film auf sich vereinen können – sie vermag es, einen ebenso fasziniert wie ratlos zurückzulassen.

Hinter *Megalopolis* steht auf jeden Fall das Selbstverständnis eines Regisseurs, für den das US-Kino einst eine doppelte Identität besaß: Sehr persönliche, ambitionierte, ästhetisch gewagte Filme konnten zugleich kommerziell überaus erfolgreich sein. Was damals die Formel für den erfolgreichen Kassenschlager war, ist heute Experiment. Freilich lässt sich sagen, dass mit der radikalen Ablehnung dieser wilden Anachronismen – wie die Ersteindrücke in Cannes augenfällig bezeugten – die Pforte durchaus offen ist, sich über diesen Film lustig zu machen. *Megalopolis* erscheint wie ein sonderbares Artefakt, ein Film, der von den ehemaligen Ansprüchen und Widersprüchen des New Hollywood ebenso zeugt, wie er klarmacht, was heute davon geblieben ist. ●

Für die Luxemburger Kinos ist der Film nicht angekündigt. Er wird in den Kinepolis-Filialen in Longwy und Thionville aufgeführt



Coppola implementiert die Vorstellungswelt vom antiken Rom in ein Stadtbild New Yorks der 1920-er Jahre

La condition humaine en quelques images

IIII Loïc Millot

Les
photographies
de la lauréate
du Prix
Pictet Human,
Gauri Gill



En septembre 2023, lors d'une cérémonie organisée au Victoria and Albert Museum, Gauri Gill s'est vu décerner le plus important prix de photographie dédiée au développement durable. Inauguré en 2008 sous la présidence de Kofi Annan, prix Nobel de la Paix en 2001, le Prix Pictet *Human* a pour ambition de soutenir la création photographique et de sensibiliser l'opinion publique aux grands problèmes auxquels l'humanité est confrontée : déplacements migratoires, pollution environnementale, conflits militaires, populations contaminées par l'intense exploitation des ressources terrestres...

Les photos de Gauri Gill, lauréate de l'édition 2024, sont aujourd'hui visibles au Cercle Cité, aux côtés de celles des douze autres finalistes. C'est la deuxième fois, après *Consumption* en 2014, que le Luxembourg accueille le Prix Pictet *Human*. Soit l'occasion de découvrir ce qui se fait de mieux en matière de photographie documentaire. Résidant à New Delhi, où la jeune femme a commencé des études d'art qu'elle a poursuivies à New York puis à Stanford, Gauri Gill explore les écoles rurales au sein des plaines désertiques du Rajasthan, État situé au nord de l'Inde et limitrophe avec le Pakistan. Un projet au long cours entamé en 1999 et à ce jour ininterrompu, intitulé *Notes du désert*. Ses vues, en noir et blanc, témoignent de l'extrême dénuement de ses habitants, privés de tout et directement exposés aux violents contrastes des saisons, entre inondations et forte période de sécheresse, et à son lot d'épi-

démies (tuberculoses, paludisme, malaria). Tout y est placé sous le signe de la survie. Fait marquant, les enfants ne sourient pas devant l'objectif de Gauri Gill : on est loin ici des images bariolées de l'Inde, objet à fantasmes pour Occidentaux en mal de modèle alternatif. Ainsi de cette photo où deux jeunes filles sous un arbre nous fixent de leurs regards profonds et mélancoliques. Ou encore de l'étrange regard d'outre-tombe de cette jeune fille qui se reflète dans un miroir, sans oublier ce petit garçon les bras ouverts, joueur et accueillant, tel un petit christ indien. Ce sont là de modestes parenthèses enchantées arrachées à un impitoyable désert de mort.

Les autres photographes conviés dans l'exposition élargissent ce tour du monde, comme il va mal le plus souvent. Le recours au noir et blanc y est prédominant, déplaçant le présent sous le sceau intemporel de la répétition d'un destin humain, fait d'exils, de persécutions, de faim et d'espoir. Une condition d'abandon qui se lit dans les paysages, le noir de la houille et les têtes des mineurs de Haute-Silésie, au sud de la Pologne, où l'extraction de charbon prend peu à peu fin. C'est là que vit Michal Luczak, l'auteur de ces prises de vue. À force de galeries creusées, les maisons tanguent, s'effondrent (de pareils symptômes apparaissent en Lorraine, dans le Bassin houiller, entre Saint-Avold et Forbach). C'est ce que décrit de son côté le photographe Alessandro Cinque lors de son compagnonnage auprès du peuple indigène Quechua, au Pérou : la façon dont l'industrie minière a contaminé les sols et l'eau, au détriment de la population locale et du bétail qui se meurent.

Ailleurs, en Arctique, la banquise et les glaciers fondent et s'effondrent à leur tour, contraignant les chasseurs inuits à quitter leurs terres historiques, ainsi que le documente Ragnar Axelsson depuis quarante ans. On y rencontre le visage nostalgique et songeur d'une jeune fille assise dans la neige, qui semble prendre la mesure de la situation, mais aussi la révolte d'un renne qui paraît peu enclin à partir. De son côté, Federico Rios Escobar s'est rendu à deux reprises, en septembre et octobre 2022, au « fossé du Darién »,

embouchure qui relie l'Amérique du Sud à l'Amérique centrale. Un point de passage dangereux où se concentrent, en pleine jungle, de nombreux migrants fuyant la misère, les pandémies et le changement climatique. Le photographe raconte l'itinéraire qu'il a emprunté : « Nous sommes partis d'une ville balnéaire de Colombie, nous avons traversé des exploitations agricoles et des territoires indigènes, franchi la menaçante Colline de la Mort – où le fait de se retrouver de nuit peut être fatal – et suivi des rivières sinueuses pour arriver au Panama, dans un camp tenu par les services gouvernementaux. Au-delà de l'horreur, nous avons été témoins d'innombrables actes de bienveillance ».

La photographie emporte toujours avec elle sa part de réel, qu'elle documente et esthétise tout à la fois, offrant au spectateur une expérience intime de l'altérité. Cette expérience *esthétique* est rendue possible grâce à l'expérience *sociale* de l'artiste, à sa complète implication au sein d'un environnement donné. L'expérience documentaire procède ainsi d'une relation d'accompagnement, ce que d'autres appellent cliniquement un « sujet ». Ce que nous rappellent avec douleur, plus près de nous, les *Chroniques de guerre* (2022) entreprises par Gera Artemova depuis le premier jour de l'invasion militaire de l'Ukraine. Dans son « journal visuel » dont les photos vont par deux, la photographie donne forme à des évocations métaphoriques hantées par la présence assourdissante de la guerre. La forme du diptyque, c'est aussi celle qu'a privilégié Richard Renaldi pour rapprocher harmonieusement l'humain de l'animal.

Les portraits lumineux de Siân Davey se distinguent au sein de l'exposition en s'attachant à la façon dont plusieurs générations s'approprient un jardin, où se succèdent des ados nonchalants, des personnes âgées venues se ressourcer, de femmes posant nues... Siân Davey s'empare en couleurs du mythe de *l'hortus conclusus*, le jardin édénique d'avant la Chute, antérieure à toute expression de nudité coupable. Plus avant, et en couleurs aussi, la photographe Vasantha Yoganathan a suivi durant l'été 2022 plusieurs enfants de l'État de la

Louisiane. Ses portraits délicats, pris pour la plupart lors de séances de jeu, contrastent par leur légèreté avec l'avenir incertain de la Nouvelle-Orléans, ville menacée par le changement climatique et dont le patrimoine local a été en grande partie anéanti en 2005 après le passage de l'ouragan Katrina. Hasard ou non, les deux femmes comptent parmi les rares photographes à avoir opté pour la couleur. On doit y ajouter les étranges masques arborés par la population des îles du détroit d'Ormuz, le long de la côte iranienne, que Hoda Hafshar a documenté pendant cinq ans dans ses *Récits de vent*. Ceux-ci tirent leur origine dans une croyance ancienne en l'existence de vents maléfiques, capables de posséder quelqu'un. Afin de se prémunir contre cette emprise invisible, un chef spirituel se charge de communiquer avec le vent par l'intermédiaire du patient. Au-delà de leur valeur anthropologique, ce qui nous parle dans ses photographies tient à l'histoire des migrations que ce rite permet d'exhumer, celui-ci ayant pu migrer de l'Afrique du Sud-Est vers le sud de l'Iran avec la traite des esclaves.

Singulières sont aussi les photographies percées de trous d'épingle qui, une fois illuminées, donnent l'impression d'une constellation enveloppant les personnes portraiturées par Yael Martinez entre 2019 et 2023. Telles sont les « *lucioles* » imaginées par ce photographe, qui a débuté son projet avec l'idée d'en faire une étude sur la résilience. Chaque percée de lumière prend ainsi une valeur allégorique, représentant la manière dont les humains peuvent transformer une situation négative en une énergie positive. D'autres contrées restent évidemment à découvrir, comme les instantanées de Vanessa Winship sur les écolières d'Anatolie en uniforme. Et s'il est dommage que chaque artiste ait été cantonné à l'exposition de quatre photographies seulement, le catalogue qui accompagne la manifestation s'avère indispensable, puisqu'il offre un aperçu plus complet de leurs travaux. ●

Prix Pictet *Human*, jusqu'au 19 janvier 2025
à l'espace Ratskeller, Cercle Cité

La photographie emporte sa part de réel, qu'elle documente et esthétise à la fois



L'alchimiste

IIII Marianne Brausch

Comment Letizia Romanini transforme en bijoux une collecte glanée dans la nature

L'effet est surprenant. On ne s'attend pas, en poussant la porte de la galerie Reuter Bausch, à se retrouver face à un raffinement qui confine au luxe. Pourtant, lors de l'exposition *5km/h*, à la galerie Nei Liicht à Dudelange, notre conclusion était « l'esthétique de Letizia Romanini résonnera comme un hommage à l'écosystème en voie de destruction. » (*d'Land* 29.09.2023)

C'est exactement ce que cette glaneuse qui a ramassé sur branches séchées, écorces d'arbre, petits cailloux et minéraux fait ici à la galerie. Elle se transforme en créatrice de bijoux, de foulards en mousseline, de tapisserie en velours... Des pièces uniques, que l'on peut mettre chez soi bien sûr, sous la forme d'installations d'art au mur. Les mousselines de soie, imprimées des photographies de la nature qu'elle avait prises lors de son tour du Luxembourg à pied, sont inspirées de bouts d'étoffe en lambeaux, restés accrochés dans des branches d'arbres lors de la crue des rivières.

Letizia Romanini célèbre la nature comme un travail d'alerte

Le titre renvoie à la nature ensauvagée : *Plus d'épines que de roses*. Ainsi donc, les étoffes (impressions photographiques sur mousseline et velours) d'arbres, de berges de rivières, de champignons, de souches et d'arbres sont fixées au mur par des chardons, une feuille, un minéral ainsi que du polystyrène ramassé et déjà bien rabougri par son séjour dans une friche végétale. Mais Letizia Ro-

manini, l'alchimiste ou la fée, les a figés dans la fonte de bronze. Cette idée de valorisation d'éléments naturels et de déchets ne lui vient pas de nulle part : licenciée des arts visuels à l'Université de Strasbourg, elle a ensuite intégré l'École supérieure des Arts Décoratifs option Objets - matériaux souples.

Aujourd'hui, elle-même enseigne dans une école d'excellence, la Haute École des Arts du Rhin (HEAR). Pour avoir vu les résultats des travaux de diplôme d'étudiants dans les vitrines du ministère de la Culture à Paris, au Palais-Royal, on a pu constater l'alliance entre arts visuels, expérimentation des matériaux, design textile. Une approche pluridisciplinaire que Letizia Romanini maîtrise avec brio et transmet désormais.

Plus d'épines que de roses... En effet, des tiges de robiniers, transformées en objets d'art en fonte de bronze, prennent appui contre un mur de la galerie. S'ils peuvent faire penser à des bâtons

de marche, on ne pourra pas s'en saisir puisqu'ils se défendent de toute prise avec leurs piquants ! C'est dire si, pour Letizia Romanini, à quel point la nature est résiliente. Elle est maligne aussi, puisque telle personne qui portera en boucles d'oreilles ou en broche des petits morceaux de nature ramassés, donnera une autre vie, assurément citadine, à des résidus ennoblis, devenus bijoux (fonte de bronze plaqué or).

Il y a un peu plus de cent ans, la nature épanouie inspirait architectes et artistes : les Horta, Guimard, Gallé, Fortuny. Aujourd'hui, une artiste sensible et engagée comme Letizia Romanini célèbre la nature comme un travail d'alerte. Il n'y a donc pas de beauté en soi, d'esthétique pour l'esthétique dans son travail. Aussi est-on quasiment encore plus surpris dans la deuxième partie de l'exposition, non pas par le thème – floral et minéral toujours – mais par la technique. Il faut un moment pour s'habituer à regarder tout d'abord les couleurs que l'artiste a voulues puissantes (bleu turquoise,

CHRONIQUES DE L'URGENCE

Après Helene et Milton, la post-vérité s'épanouit

IIII Jean Lasar

Lorsque les ouragans Helene et Milton ont balayé le sud-est des États-Unis à deux semaines d'écart, le premier tuant au moins 230 personnes, le second seize, causant chacun pour au moins cinquante milliards de dollars de dégâts, il n'a échappé à personne que ces catastrophes étaient susceptibles d'affecter la campagne électorale en cours. Helene a touché terre au nord de la Floride, provoquant ensuite des inondations monstreuises en Caroline du Nord et en Géorgie, deux « swing states ». Milton a également atteint la Floride, déclenchant des tornades meurtrières dans des régions peu préparées à ce genre de désastre.

Le camp républicain s'étant aligné sans réserve sur les opinions de son candidat Donald Trump, il balaie la question du climat d'un péremptoire « it's a hoax ». On pouvait donc légitimement se demander comment il réagirait à ces cataclysmes, quasi-impossibles à expliquer si l'on écarte le réchauffement. Mais les MAGA n'ont que faire de ces subtilités. Alors que des villes étaient sous l'eau et que les secours venaient en aide aux populations les plus touchées, ils ont commencé à propager diverses hypothèses, toutes plus échevelées les unes que les autres, pour expliquer l'origine et l'ampleur des dégâts et accuser leurs ennemis d'empêcher les secours.

Les ouragans ayant davantage touché des zones votant majoritairement républicain, l'une de ces élucubrations consistait à affirmer qu'une conspiration maléfique (démocrate ? juive ? woke ?) s'était employée à manipuler la trajectoire des tempêtes de façon à impacter davantage des comtés conservateurs. Marjorie Taylor Greene, représentante républicaine au fanatisme inégalé, l'a amplifiée sur X, affirmant : « Oui, ils peuvent contrôler la météo. Il est ridicule que quiconque cherche à mentir en disant que c'est impossible », assortissant cette thèse audacieuse d'une carte superposant la trajectoire des zones touchées par Helene et les comtés votant majoritaire-

ment pour le Grand Old Party en Floride, en Géorgie et dans les Carolines. Jamais en reste quand il s'agit de thèses conspirationnistes, le blogueur d'extrême-droite Alex Jones a embrayé, assénant que « en définitive, le gouvernement fédéral aurait pu tuer la tempête dans le Golfe du Mexique ».

D'autres thèses ont suggéré que l'agence gouvernementale chargée de porter secours aux sinistrés, la Federal Emergency Management Agency (FEMA), discriminait les zones suivant des critères démographiques, confisquait des propriétés endommagées par les tempêtes, refusait d'engager des volontaires – le tout, évidemment, pour nuire aux régions votant pour les républicains et, sans doute, empêcher ces électeurs de déposer leur bulletin dans l'urne le 5 novembre. Au point de contraindre l'agence à publier une page web dédiée pour démentir une à une ces fausses rumeurs. Rejoignant l'obsession des MAGA pour l'immigration, cause supposée de tous les maux affectant les États-Unis, d'autres racontars colportés à grande échelle ont avancé que l'agence avait dépensé tous ses crédits pour loger des migrants – une parfaite ineptie extrêmement facile à démentir, ce qui n'a pas empêché Donald Trump de la reprendre à son compte.

L'ampleur des dégâts pour lesquels la FEMA a dû intervenir jusqu'ici en 2024 a épuisé ses crédits, mettant en cause l'assistance qu'elle pourrait apporter en cas d'autres ouragans dévastateurs avant la fin de la saison. Mais la raison de ce manque de fonds n'est pas l'aide apportée aux migrants, qui est budgétée à part sous l'autorité de la Chambre des Représentants, à majorité républicaine (et représente trois pour cent de ses allocations totales), mais l'ampleur des divers impacts de la crise climatique que la FEMA a dû traiter en 2024.

Toutes ces rumeurs ont eu pour conséquence des menaces directes envers des agents de la

FEMA déployés sur le terrain, récupérant des personnes isolées par les flots ou tâchant de rebrancher le courant. « Nos membres travaillant à la FEMA ont fait l'objet de théories conspirationnistes abjectes et sans fondement propagées par des extrémistes de droite. Ce type de rhétorique n'est pas seulement un affront à notre sens de la décence partagée et des valeurs civiques, mais sape aussi la capacité à fournir assistance à ceux qui en ont le plus besoin », s'est emporté Everett Kelley, président du syndicat de fonctionnaires AGFE. « Les mots ont des conséquences, et le fait que cette rhétorique ait causé des menaces effectives de violence devrait inspirer un moment de réflexion à ceux qui répètent ces mensonges absurdes et dangereux », a-t-il ajouté.

Il est sans doute trop tôt pour affirmer que tel est aussi le cas pour Helene et Milton, mais lorsque l'ouragan Harvey avait inondé de vastes zones de la Louisiane et du Texas en 2017, tuant une centaine de personnes, la majorité des travailleurs déployés pour secourir les régions sinistrées étaient des migrants, dont, selon des estimations, 70 pour cent étaient des sans-papiers. De même, après Michael, qui a ruiné des pans entiers de la Floride en 2018, et Katrina, qui a dévasté La Nouvelle-Orléans en 2005 (1 392 morts, 125 milliards de dollars de dégâts), des ouvriers sans papiers avaient joué un rôle majeur pour aider les habitants affectés.

La post-vérité, alimentée par une haine désinhibée des « autres » et charriée par des réseaux sociaux hors de tout contrôle, instruments privilégiés des tenants du statu quo, entre ainsi en collision frontale avec des désastres qui reflètent directement l'addiction de la civilisation humaine aux énergies fossiles. Lorsque cette collision intervient sur fond d'élections fatidiques, elle cristallise, en une parfaite allégorie, l'impasse dans laquelle celle-ci s'est engagée. ●

D'GEDICHT VUN DER WOCH

E bëssen Theater

IIII Jacques Drescher



Deen een, deen ass ganz flappeg
An neoliberal.
Deen an'ren, dee spillt Pompjee
An ass och méi sozial.

De Mischo ass de Raiber,
Den Dommen och emstand.
De Spautz, dat ass de Gudden
An dëser Raiberband.

Et kléngt bal wéi am Krimi
An ass eng schéi Geschicht –
De Sträit giong bis an d'Chamber,
Well déi hat Blut gericht.

Den Zodi ass eriwwer;
Et gouf kee Rapp a Klapp.
Si halen dach zesummen
A sinn nees Aasch a Kapp.

violet), puis, la « dématérialisation » en quelque sorte de ce que l'on voit. Pourtant, ces tableaux, *Lux_Field*, proviennent eux aussi au départ du reportage photographique de la marche le long des frontières du Luxembourg.

La technique est la marqueterie de paille. Letizia Romanini l'a apprise lors d'une résidence à Paris à la Cité des Arts, auprès du dernier artisan qui pratique cet assemblage. Les tiges végétales séchées sont entaillées, aplaties, puis assemblées selon différents motifs : la pose en éventail, la pose en pyramide, etc. Ce qui donne sa modernité à la série *Lux_Field*, c'est le mélange des techniques, les couleurs fortes. La rareté de son usage lui peut être déconcertant pour le regard. Même travaillé de manière contemporaine. ●

Plus d'épines que de roses, de Letizia Romanini, est à voir jusqu'au 9 novembre à la galerie Reuter Bausch

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des Ponts et Chaussées
Division des Ouvrages d'Art

Avis de marché

Procédure : 01 ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis :
18.12.2024 10.00 heures

Lieu :
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des Ponts et Chaussées
Division des Ouvrages d'Art
41-43, bd G-D Charlotte
L-1331 Luxembourg

Intitulé :
Reconstruction de l'OA1394
Taupeschwues à Bech
Kleinmacher – Projet pilote
préfabrication BFUP.

Description :
– Reconstruction de l'OA1394
Taupeschwues à Bech
Kleinmacher – Projet pilote
préfabrication BFUP.

Critères de sélection :
Critères de sélection (extrait non exhaustif) pour être considérés lors de l'examen des offres les soumissionnaires devront :
– Effectif minimum en personnel de l'opérateur économique occupé dans le métier concerné : 30 personnes pendant les trois (3) dernières

années ;
– Chiffre d'affaires annuel minimum dans le métier concerné pour les trois (3) derniers exercices légalement disponibles 1 400 000 euros;
– Informations relatives au personnel que l'opérateur compte utiliser pour l'exécution des travaux (liste de personnel, certificats, déclaration de mise à disposition du personnel).

Conditions d'attribution:
Sur base du meilleur rapport qualité/prix, qui est évalué sur base des critères d'attribution suivants, conformément à l'article 35 (5) de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics (telle qu'elle a été modifiée) :
– Prix de l'offre ;

– Références ;
– Présentation et qualité de l'offre.

Modalités visite des lieux/réunion d'information :
Aucune visite des lieux

Conditions d'obtention du dossier :
Les intéressés peuvent retirer les documents de soumission gratuitement sur le Portail des Marchés Publics (www.pmp.lu)

Réception des plis :
Les offres portant l'inscription « soumission pour... » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les dates et heure fixées pour l'ouverture. Les offres

peuvent également être remises de manière électronique par le biais du portail « PMP ».

Autres informations :
La remise d'un DUME est acceptée.

Principales caractéristiques du marché :
– Démontage de l'ouvrage existant ;
– Confection d'une plateforme de travail ;
– Terrassement : environ 100 m³ ;
– Béton à réaliser sur site : environ 50 m³ ;
– Armatures à poser sur site : environ 3 500 ; kg
– 4 éléments de tablier préfabriqués en BFUP avec précontrainte ;
– 4 éléments de tablier préfabriqués en BFUP sans précontrainte ;
– 4 éléments de tabliers en béton armé ;
– Réalisation des voiries, des espaces verts et de la signalisation : environ 150 m² ;
– Garde-corps métalliques : environ 32 m ;
– Garde-corps en BFUP : environ 32 m.
Début prévisible des travaux :
automne 2025
Délai exécution du chantier :
160 jours ouvrables

N°. avis complet sur pmp.lu :
2402353

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics,
Yuriko Backes

SNHBM

Société Nationale des Habitations à Bon Marché s.a.

Avis de marché

Procédure : 01 ouverte
Type de marché : Travaux

Date limite de remise des plis :
19.11.2024 10.00 heures

Lieu :
SNHBM 2B, rue Kalchesbruck
L-1852 Luxembourg

Intitulé :
Lot menuiserie intérieure, réf. KE2-D.

Description :
– L'exécution des travaux de menuiserie intérieure d'un logement pour une communauté de vie pour personnes âgées à Olm.

Conditions d'obtention du dossier :
Le bordereau de soumission est téléchargeable sur le portail des marchés publics.

Réception des plis :
Le jour de l'ouverture avant 10.00 heures

N°. avis complet sur pmp.lu :
2402379

Pour une annonce qui fait dans d'Lëtzebuenger Land



Contact régie :
contact@espace-medias.lu

d'Lëtzebuenger Land

Fondé en 1954 par Carlo Hemmer, édité par Leo Kinsch de 1958 à 1983. Hebdomadaire politique, économique et culturel indépendant paraissant le vendredi. Publié par les Éditions d'Letzeburger Land s.à r.l., R.C. B 19029,N° TVA LU 12 12 40 22. La reproduction des articles et illustrations est interdite sans l'accord écrit de l'éditeur. **Gérant** Stephan Kinsch (48 57 57-1; land@land.lu). **Rédacteur en chef** Peter Feist (48 57 57-24; pfeist@land.lu). **Rédaction** France Clarinval (48 57 57-26; fclarinval@land.lu), Luc Laboulle (48 57 57-28; llaboulle@land.lu), Stéphanie Majerus (48 57 57 35; smajerus@land.lu), Sarah Pepin (48 57 57 36; spepin@land.lu), Pierre Sorlut (48 57 57-20; psorlut@land.lu), Bernard Thomas (48 57 57-30; bthomas@land.lu), **Mise-en-page** Pierre Greiveldinger (48 57 57-34; pgreiveldinger@land.lu), **Photos** Sven Becker (48 57 57-36; sbecker@land.lu), **Administration et publicité** Zoubida Belgacem (48 57 57-32; zbelgacem@land.lu) **Édition et rédaction** 59, rue Glesener L-1631 Luxembourg **Courrier** Boîte postale 2083, L-1020 Luxembourg **Téléphone** 48 57 57-1 **Fax** 49 63 09 **E-mail** land@land.lu **Internet** www.land.lu **Twitter** @Letzland **Facebook** d'Lëtzebuenger Land **Instagram** [letzeburger_land](https://www.instagram.com/letzeburger_land) **Impression** Editpress S.A. **Prix par numéro** 6,00 € **Abonnement annuel** 200,00 € **Abonnement étudiant/e** 95,00 € **Compte en banque** CCPLLULL : IBAN LU59 1111 0000 5656 0000

Von (Selbst-)Ausbeutung im Internet und in der Darstellenden Kunst

IIII Anina Valle Thiele

Für ihren Roman *Hey Guten Morgen, wie geht es Dir?* hat Martina Hefter den Deutschen Buchpreis 2024 gewonnen. Darin schreibt sie fesselnd und amüsant über einen Chat mit einem Love-Scammer

Juno lebt auf dem Planeten Melancholia. Ihr Orbit kreist um den großen Jupiter. Der hat eine neurodegenerative Erkrankung, ist auf den Rollstuhl angewiesen und kann sich kaum mehr aus dem Haus bewegen. Auch er schreibt Romane. Romane, die Preise verliehen bekommen. Leicht ist es hier, in die Falle zu tappen und Martina Hefter ein autobiografisches Schreiben zu unterstellen, liegen die Parallelen doch auf der Hand: Sie lebt mit dem Schriftsteller Jan Kuhlbrodt (*Krüppel-passion*) zusammen. Auch er hat, wie Hefters Kunstfigur Jupiter, Multiple Sklerose.

Juno und Jupiter belügen die Sozialarbeiterin, die zur Einstufung ihres Pflegegrads vorbeischaut, ein bisschen – gerade so viel, wie sich als Paar untereinander: „Jupi und Juno sagten die Wahrheit, aber logen trotzdem.“

Dass Hefters Roman den Buchpreis gewonnen hat, ist wohl dem ungewöhnlichen Genre (überwiegend Chat-Form) geschuldet, denn mit *Lichtungen* von Iris Wolff und *Vom Norden rollt ein Donner* von Markus Thielemann waren Romane für die diesjährige Shortlist nominiert, die literarisch vielleicht noch ausgefeilter sind.

An politischer Relevanz fehlte es in diesem Jahr in der Shortlist nicht. Thielemanns Roman spielt in der Lüneburger Heide und zeichnet das Leben eines Schafshirten und seiner Familie und dessen sukzessiven Realitätsverlust anlässlich des Auftauchens des Wolfes nach und schlägt einen Bogen zum (Wieder-)Erstarken völkischer Bewegungen. Iris Wolff beschreibt sprachlich brillant rückwärts die Liebesgeschichte von Kato und Lev im Rumänien von Ceausescu. Und Ronya Othmanns Roman *Vierundsiebzig* ist eine beeindruckende Reise zu den Ursprüngen des Massenmordes an den Jesiden durch den „Islamischen Staat“ (IS).

„Auf faszinierende Weise verbindet der Roman zermürbenden Alltag mit mythologischen Figuren und kosmischen Dimensionen, er navigiert zwischen Melancholie und Euphorie, reflektiert über Vertrauen und Täuschung“, urteilte die Jury über Hefters Roman. Der ist nicht zuletzt auch eine Selbstbefragung über das Schreiben: „Woran

lässt sich messen, welche Geschichte weniger nichtig ist?“, lässt Hefter ihre Hauptfigur Juno „an einem stinknormalen Tag, an dem Junos Gefährdungslage und allgemein die in Deutschland bei null lag“, fragen.

In *Hey, Guten Morgen, wie geht es Dir?* geht es um Junos Fluchten aus dem Alltag. Die Künstlerin, Juno Isabella Flock, schreibt immer morgens zwischen sieben und acht im Bett, danach geht's zum Tanzen (professionell, obwohl sie keine Diagonalen tanzen kann), ein Hoffnungsschimmer, denn sobald sie den Ballettsaal betritt, ist die Erde schön und hell.

Da sind ihre Tanz-Performances, bei denen sie sich die Frage stellt, wie lange eine Tänzerin auf der Bühne stehen kann, ohne als „alt“ wahrgenommen zu werden und lächerlich zu wirken. Da sind ihre Tätowierungen, die sie sich – fasziniert von den Farben, Mustern und Sprüchen, etwa „Die Wahrheit ist den Menschen zumutbar“ (Ingeborg Bachmann) über den Brüsten, oder „Dolce Vita“ – ständig neu stechen lässt. Und da ist die Social-Media-Welt, die sich vom Spiel aus Langeweile irgendwann in eine Sucht verwandelt. Dabei weiß sie genau, dass sich am Ende der Fake-Profilen, die sie charmant anchatten, meist mittellose Männer in Entwicklungsländern befinden, Heiratsschwindler, die vermeintlich betuchte Frauen mittleren Alters in den Industrienationen anbaggern, um an Geld zu kommen.

Doch werden die Gespräche mit diesen Männern für Juno zu einer Form von Freiheit. Denn in ihnen kann sie – im Gegensatz zu ihrem Alltag – sein, wer sie will, vor allem mit Benu, ohne Konsequenzen: „Eigentlich schauspielerte sie nur dann, wenn sie nicht auf einer Bühne stand. An den normalen Tagen. Da spielte sie, ein normaler Mensch zu sein. Eine normale Juno.“ Durch die Flucht ins Internet wird sie zur Lügnerin, ein bewusster Selbstbetrug, aber wer belügt hier eigentlich wen?

„Sie redete sich ein, künstlerisch neugierig zu sein. Wer weiß, wofür es gut sein konnte, mit Benu zu sprechen. Vielleicht für das Theaterstück, das sie endlich zu schreiben anfangen wollte.“

Wer beutet hier wen aus?

Die Ich-Erzählerin Juno weiß, dass Benu ein Satellit ist, den sie irgendwann verlieren wird. „Dennoch, alles an den Chats und Calls war eigentlich falsch. Eine Verbindung, die nur auf Lügen basierte, oder besser: auf der Unwahrheit. Und aus der Unwahrheit ergab sich wieder nur Ausbeutung. [...] Eine Ausbeutung rechtfertigte nicht eine andere.“

Ein netter Zeitvertreib, bei dem die Regeln des Flirtens nicht unbedingt auf der Hand liegen: „Sie wollte zuerst ein Emoji mitsenden. Das Sturzbächeweinen-Emoji. Das blaue Emoji, das zu Eis gefriert. Rotes-Monster-Emoji. Toten-Kopf-Emoji. Alien-Emoji.“

Auf die Frage des Love-Scammers Benu, ob sie noch mehr verreisen wolle, antwortet sie *straight*: „Mir reicht das Theater, auf der Bühne kann ich an jedem Ort sein, den ich mir nur denken kann, ich kann jedes Wesen sein, eine Reisende, ein Geist, ein alter Mann, ein Alien.“

Ihre und Benus Geradlinigkeit treiben das Spiel an. Und so lassen beide es laufen ... Juno liest Bücher über Kolonialismus und über die Tricks von Love-Scammern und weiß, dass es eine der häufigsten Tricks enttarnter Scammer ist, mit den Frauen den Kontakt zu halten und Besserung zu geloben.

Hey guten Morgen, wie geht's Dir? ist nicht nur vom Sujet her originell, er gibt – im Vergleich zu anderen nominieren Romanen – Einblicke in das prekäre Leben von Künstler/innen, die finanziell herumkriechen und sich durchschlagen: „Sie hatte die üblichen Förderanträge gestellt [...] mit ausführlicher Konzeption und Kosten- und Finanzierungsplan. Die normale Selbstausbeutung in der Darstellenden Kunst, wenn man noch nicht ganz bekannt war, und die man überwinden und zu einem etablierten Theaterkollektiv wachsen wollte, das irgendwann die mehrjährige Konzeptförderung bekam.“

Der Leipziger Schriftstellerin und Performance-Künstlerin Martina Hefter, die von je her viele ihrer Texte auch szenisch umsetzt, ist ein fesselnder Roman gelungen, der nicht zuletzt den Alltag einer Tänzerin authentisch einfängt. Ihr Zugang ist auch von der Form her originell und fällt aus dem Rahmen, ihr Schreiben unterhaltsam, witzig und reflektiert – ohne je zu ermüden.

Den Buchpreis widmete Hefter ihrem Publikum und „jenen Leuten, die nach dem Willen einer Partei“, deren Namen sie an der Stelle gar nicht nennen wollte, „aufgrund ihrer Orientierung, ihrer Hautfarbe oder einer Behinderung gar nicht in der Mitte unserer Gesellschaft stehen sollten. Dass wir wachsam sind und auch laut sein und einschreiten müssen“, so formulierte die Preisträgerin den Seitenhieb auf die AfD in ihrer Dankesrede.

Hefters Roman ist damit irgendwie das Buch der Stunde, verhandelt sie darin doch keine Luxusprobleme der Mittelschicht, sondern die eines prekären Künstlerpaares, das sich mit dem Existenzminimum, den Preis-Geldern für Bücher und Pizzazungen (oder Spinat-Schiffchen aus dem SB-Snack) durchschlägt. Von allen möglichen Anwärter/innen gebührt ihr damit die größtmögliche Sympathie. ●

Martina Hefter: *Hey Guten Morgen, wie geht es Dir?*, 224 Seiten, gebunden, Klett- Cotta, Stuttgart 2024, 22 Euro



Die Preisträgerin
Martina Hefter

S

T

|

L

Touche de caractère

IIII Béatrice Dissi

Le double pili de l'enseigne Sopilipili trouve ses origines dans l'enfance africaine de Sophie Holzem, plus spécifiquement aux années heureuses passées au Rwanda où a vécu la famille, emmenée par le père ingénieur des mines quand Sophie avait dix ans. « Ma mère, comédienne polonaise, et mon père se sont rencontrés en Guinée. J'ai vécu des jours intéressants et insoucians sur le continent africain, on s'est fait beaucoup d'amis. J'en garde un goût pour l'authentique ». C'est peut-être aussi de cette expérience-là que vient l'appétit de Sophie pour la recherche de l'extraordinaire et de l'unique qui caractérise sa démarche d'acheteuse. Son nouvel espace, avenue du X septembre, en est une preuve, regorgeant de pièces qu'on ne trouve nulle part ailleurs au Luxembourg. « Uniques mais peu onéreuses, respectant un certain plafond financier », explique Sophie pour qui rester abordable est une règle essentielle. Après des études de mode et de management de mode à l'ISEM Paris et à l'université de Lyon, elle travaille entre autres pour la marque Kookaï. Elle vise toujours à s'inscrire dans le sillon de l'iconique enseigne qui a vécu ses sommets dans les années 1990 : élégante, féminine, ludique.

Quelques années après la fermeture de Kookaï au Luxembourg, Sophie devient indépendante et commence à dessiner et faire coudre des sacs (des énormes tote-bags en tissus colorés) : Sopilipili est née en 2017. Vite, elle étend sa gamme aux bijoux, chapeaux et d'autres accessoires, en prenant soin de dénicher des pièces qui sortent de l'ordinaire. Elle vend ainsi les colliers de l'ancienne styliste accessoires en chef de Kookaï, La Tonkinoise; les bijoux « slow fashion » de Nadja Carlotti, ou les broches marrantes et féministes de Les nanas ont du chic. Une ligne importante de son répertoire est la marque Imprévu Belgium de la styliste liégeoise Justine God, faite entièrement en Europe à partir de tissus durables et dont le mantra est « La vie est trop courte pour porter des vêtements ennuyeux ». La collection de pièces en édition limitée fonctionne aussi en mini-capsule. Sophie n'arrête jamais de fouiller les réseaux, univers sans limites pour dénicher de nouveaux coups de cœur. Sa boutique expose également les peintures de l'artiste française Sidonie Hollard, qui se fondent parfaitement dans l'univers Pili.

Sophie pointe clairement son viseur sur des créatrices européennes, à quelques exceptions près comme les sacs Shupât-to japonais mais fabriqués en Chine (son seul produit fabriqué en Chine), ou les bijoux faits à partir de coquilles de huîtres d'une créatrice américaine de Charleston. Dans tous les cas, Sophie veille à la provenance et connaît en détail les conditions de fabrication de ses objets, y compris pour les écharpes *made in India* de la styliste Les Belles Vagabondes.

Pendant deux ans Sophie occupait un local au premier étage d'une boutique au centre-ville : Un espace cosy mais pas forcément très visible, ce qui pose des problèmes dans un contexte difficile pour le prêt-à-porter. « Surtout en hiver, on nous désertait... Ici, je veux un lieu de proximité, un endroit où les gens passent pour dire bonjour, pour se raconter des nouvelles », dit Sophie. Un défi dans ce quartier huppé qui jusque-là faisait office de banlieue traversée par une stérile route d'entrée en ville sans charme ni verdure. Le local qu'elle a réussi à louer juste en face de l'arrêt de bus a été vide pendant cinq ans, abandonné par une agence de voyage tombée en faillite. Sa boutique est d'ailleurs fièrement la seule dans cette portion de rue pour l'instant, seulement voisinée par une enseigne immobilière de prestige une centaine de mètres plus loin (le genre commercial qui règne dans le quartier). « Les gens commencent à venir, curieux et souvent reconnaissants de pouvoir admirer une belle vitrine en attendant le bus », constate-t-elle. Sophie aime l'idée de créer des liens avec ses clientes et le voisinage, pour leur parler de l'origine de ses pièces particulières et de ses coups de cœur, aussi afin de mieux connaître leurs goûts. Elle travaille d'ailleurs sur une ligne de deuxième main qu'elle établira progressivement en fonction de ce qui lui plaira. Sa passion pour la mode de caractère est loin d'entrevoir des limites, au bénéfice de l'avenue du X Septembre. ●



Sophie Holzem entourée de sa sélection de bijoux et vêtements

Sven Becker

L'ENDROIT

Salento

De nombreux italiens du Luxembourg sont originaires de la région des Pouilles, généralement près de Bari.



La famille de Mathieu Protopapa, vient d'encore plus au sud, la pointe de la botte, le Salento. Cet ancien de la Brasserie Guillaume, associé avec Sébastien Sarra, a ouvert une petite rosticceria, au bout de la Grand Rue (un coin trusté par la famille Sarra qui œuvre au Pas Sage et au Shinzo juste en face). Du petit-déjeuner avec des croissants, au dîner avec des pizzas, en passant par le déjeuner, le goûter et l'aperitivo, tout est fait maison et sur place à l'instar de la puccia, un pain généreusement garni, des

foccias souples et tendres ou des arancini, ces boulettes de riz farcies. Les becs sucrés se précipiteront sur pasticciotti, une pâte sablée fourrée au choix de Nutella, crème pâtissière et pommes, ricotta et pistache ou citron. FC

DIE TRADITION

Halloween

Für Halloween, also den 31. Oktober, organisiert Kinopolis auf Kirchberg und

in Belval ein Horrorspektakel. Auch die Cinémathèque will für Schauerstimmung sorgen, allerdings für das Kinderpublikum. In der Abtei Neumünster unterhalten Schattenpuppen, Konzerte, Kostüme und Gesichtsbemalungen Groß und Klein. Afro-Beats und Gruselmomente sollen sich am 30. Oktober im Royal Teen Club in Clausen vermischen. Bevor in den letzten Jahren vermehrt Teelichter in Kürbissen auftauchten, gab es bereits einen ähnlichen Brauch im Ösling und in der

Südeifel – das Trauliicht. Trauliichter (vermutlich von Truglicht/Irrlicht stammend) sind ausgehöhlte und mit Fratzen verzierte Futterrüben, die durch eine Kerze ausgeleuchtet werden. Wenn das Vieh von der Sommerweide in den Stall zurückkehrte, sollten die Grimassen böse Geister vertreiben, die sich an den Tieren festgesetzt hatten. Die Robbesscheier in Munshausen hat den Brauch wiederbelebt, bis zum 3. November finden die Trauliicht-Wochen statt. Auf Ende Oktober, Anfang

November fällt auch Diwali, das hinduistische Lichterfest. Diesen Samstag lädt die Indian Association Luxembourg (IAL) zu Diwali in der LuxExpo ein. Gefeiert wird mit indischem Tanz, Essen und Bollywood-Musik. SM

